









Les Assemblées Primaires sont les Organes de la Souveraineté du Peuple, ce sont elles qui doivent décider du sort de la France, en prononçant le vœu du Peuple, sur le Gouvernement qu'il voudra se donner, & sur la Constitution qu'il choisira pour en être la Bâse. Il a à choisir entre la Constitution de 1791, & celle de 1793.

Il ne peut pas y avoir un Gouvernement légal sans une Constitution, pour fixer les Pouvoirs qui doivent se balancer pour empêcher l'Oppression. la Constitution doit être, ou Républicaine, ou Monarchique, il faut bien peser le vrai caractère de la Nation & ses mœurs, l'Étendue de son territoire & sa position Topographique, ses Moyens de Subsistance & ses raports avec ses voisins, le genre de son Commerce & ses communications Extérieures pour décider cette grande Question.

Le Peuple Souverain avait nommé des Mandataires, qui devenus en crimes l'ont précipité dans l'Abyme de l'Anarchie, la Famine, la Guerre Civile & la Dangereuse ne peuvent être d'aujourd'hui, ou celles, que par la Réunion des Esprits, la Révolution n'a encore produit que de nouvelles & de calamités Publiques, il en tems de la finis, & de profiter des victoires des Armes Françaises pour rendre la Paix à l'Europe & le bonheur à la France. les Assemblées Primaires ont seules le Droit, & sont seules en état d'opérer le grand Ouvrage, en réparant les maux, les maux & les maux de <sup>leurs</sup> Mandataires.



De la Convention Nationale.

La Convention Nationale a perdu le Droit d'être Juge dans le grand Procès entre la raison & la Strenesse, par ce qu'elle est devenue Partie. Elle s'en déclare Républicaine, elle a pris l'Engagement de donner au Peuple la Constitution de 1793, sans s'arrêter si le Peuple la veut, sans débattre la grande Question qui doit décider du choix entre la République & la Monarchie.

Dans quel moment a-t-elle pris cet Engagement? c'est sous le poignard des Amans le 21 & 22 May. Certainement si avant cette Époque l'Opinion Publique avait déjà prononcé sa Sentence contre cette Constitution par les Journaux & par des Assemblées, ce Môle informé doit être devenu encore plus en Honneur, depuis que les Jacobins en ont fait le prétexte de leur insurrection & de leurs Projets de massacre, de pillage & de Tyrannie.

Cet Engagement, dit par la peur, éternel, le Devoir de la Convention était de présenter à la Nation les deux Constitutions, & de les soumettre à une Discussion froide & éclairée; mais elle a craint, en se montrant impartiale, de passer pour Royaliste, & de donner cette prise contre elle à la Faction hideuse qu'elle venait d'abattre. cette crainte pusillanime lui donne à elle-même l'existence d'une Faction.

Tous les Membres de la Convention ne sont pas des Factieux; il en est beaucoup qui, si la Question avait été posée, y eussent apporté de la bonne foy & de

Des lumières. il en est beaucoup qui eussent pu prononcer  
à la Tribune sans frémir les noms de Roy & de Royauté.  
mais ceux qui ont les mains encore teintes du sang d'un  
Roy massacré sans formes judiciaires, ont craint que  
cette Discussion n'amènât un retour sur sa condamna-  
tion illégale. Ils croyent laver leur crime dans l'extinc-  
tion de la Royauté. voilà le vrai motif de l'Établissement  
précipité de la République, sans que le Peuple soit  
consulté sur un choix, d'où dépend son salut, ou  
sa ruine.

C'est donc l'Intérêt de Deux ou trois personnes  
qui va être le mobile de cette grande Décision, à moins  
que la Nation ne reprenne son Droit, & ne décide elle  
même par ses Assemblées Primaires. Mais les deux ou  
trois cent personnes ont une grande force, & dominent  
ceux qui n'ont pas le même intérêt, & qui n'opèrent que  
l'injustice de la vente à l'activité du crime.

C'est que la Faction dominante de la Convention  
Nationale est entrée dans la carrière de la Tyrannie,  
elle s'est entourée d'une grande Éminence, soit dans son  
sein même, soit dans toutes les Administrations. le  
Fameux Robespierre avait son frère dans la Convention.  
Robert Lindet, Abbé Maes, & y ont leurs Frères. Elle  
est devenue une Assemblée de famille, par l'imbécillité,  
ou la corruption des Électeurs, & par les intrigues des  
Étrangers — et le Peuple n'oit être libre!

Tous ces hommes ont appelé autour d'eux leurs Parents, ceux qu'on n'a pas pu faire membres de la Convention, occupent les principaux Postes dans les Armées, dans les Tribunaux, dans les Administrations. toutes les Places sont occupées par eux, comme elles l'étaient autrefois par les gens de la Cour; mais l'occupation est encore plus complète, parce que l'Égalité permet à ces Familles nouvelles d'exercer toutes les Fonctions Publiques & particulières, dont plusieurs au moins étaient interdites à la haute Noblesse, qui par préjugé était exclue de la Justice, des Finances & du Commerce, ainsi que de l'état Militaire, d'Emploi, de Commerce, d'Armes, &c.

Et la vérité la chute des Jacobins a un peu diminué cette force, parce qu'elle a appelé le cri de la vengeance contre des Monstres, comme les Maignet, le Don, l'avoque, le Durie, Carpentier, de Maignet, & autres, outre les coupables de la Conjuraison de 21 may. les Épurements, qui au reste n'ont pas encore terminés, n'ont pas été assez complets. il n'a pas atteint des Membres plus adroits, qui ont tourné la queue au parti, trop scandaleux des Jacobins, que la chute de Robespierre a entraîné, & qu'ils ont eue eux mêmes à détruire. mais les hommes coupables avec plus de réflexion sont tous aussi dangereux.

Ce sont eux qui dominent toujours la Convention, & cellecy s'éloigne de plus en plus de son but, qui doit être le bonheur du Peuple, & la charité plus que jamais à l'Établissement de la Démocratie Républicaine, dont elle éprouve depuis un an & demi tous les Inconvénients & les dangers.

7

l'assaut du <sup>21. May</sup> ~~21. May~~ ~~Paris~~ ne la corrigea pas; la sene  
 enore plus humiliante du 23, lorsque pas le conseil d'un  
 imbécille son Président embrant le Député d'une famille  
 révoltée, né, pas une leçon pour elle. elle a vu le Peuple  
 qui la baffoua, qui en couvrit du sang d'un de ses Membres  
 inserenant pas son courage. elle succéda à la Fashion des  
 Jacobins sous une autre forme.

On se demande pourquoi cet entêtement. il en, ainsi  
 que la plupart des Actes de cette étonnante Résolution,  
 l'effet de la Peur. on ne peut trop répéter que les Membres  
 dominants, ont voté la mort de l'Infortuné Louis XVI, ils  
 craignent la Révision de ce Jugement inique & barbare.  
 leur terreur les a fait participer aux crimes des Jacobins  
 sous la Tyrannie de Robespierre

Le 21. May, peu s'en est fallu qu'ils ne rencontrassent  
 dans la carrière de réputation & d'honneur. le seul  
 Ferrand a montré un grand courage dont il a été la  
 victime. sous les autres ont voté, en levant leurs cha-  
 peaux, que la liberté aurait dû tenir cloîs sur leurs  
 tête. sans les mesures vigoureuses des Comités, heu-  
 reusement négligés par les aveugles & imbécilles, Jacobins,  
 & de quelques Membres braves qui se sont mouvés à  
 la tête de la force Armée, la Convention n'eût plus  
 qu'un Repaire de Monstres, & Paris devenu le Capitale  
 de tous les crimes, eût été anéanti, ou par les memes  
 Jacobins, ou par les Armées, & le Peuple des Provinces, qui  
 seraient accourus pour les détruire dans ce Repaire.

Il ont encore une autre crainte tout aussi bien fondée. Il faut distinguer cette Convention en deux Parties très séparées. Comme législateurs, ils sont inviolables, on peut rejeter les loix embrouillées, incertaines & inexecutable qu'ils ont portées, mais on ne peut pas les rechercher pour les avoir faites. L'impunité n'est pas une crime.

Mais ils se sont attribués les fonctions du Pouvoir Exécutif, en se chargeant du Gouvernement, & c'est là que commencent pour eux une responsabilité terrible. s'ils ont organisé la famine, l'Anarchie, la Banqueroute. c'est là que cesse leur inviolabilité de Députés. c'est là que commencent à se rendre à ce Peuple qu'ils ont entraîné dans tous les maux.

R.B. p. 17

Ils doivent craindre qu'un Gouvernement hors de la Convention, en faisant cesser toutes les fonctions qu'ils ont usurpées, ne les rende personnellement responsables. car si qu'ils n'osent pas, même en attribuant le Pouvoir Exécutif, qui leur sera violemment arraché par cette Dévouation, qu'ils regardent comme leur égide, & qui dans peu deviendra leur Hérau.

Ils ont beau se entourer d'une force armée, qui va donner aux loix qu'ils porteront l'empreinte de la Tyrannie. la Puissance législative, exécutant elle même le Gouvernement d'après la propre loix, ne peut inspirer à la Nation que le sentiment, ou la crainte, de l'oppression. cette même force Armée sera employée

contenue, si l'Opinion publique reproche leurs  
Constitution & leurs loix Organiques precipitees.

C'est à quoi tu travailleras très activement toutes  
les Sections, qui auront intérêt à abattre un fanto-  
me de Gouvernement, fondé par la volonté arbit-  
raire de deux ou trois cents Individus, entourés de  
Satellites pour dicter des loix nées d'un jour.

Les Anarchistes chercheront à ramener la confu-  
sion, parcequ'alors le sort de celui qui recueille sans  
sèmes en plus avantageux que le sort de celui qui  
sème sans recueillir, & il existe depuis la Révolution  
en France un Million d'êtres feroces, qui n'ont  
pas d'autre Revenue que la Propriété d'autrui, pas  
d'autre bien que le manège & le Pillage.

Quand le Gouvernement ne remplit pas la Charge  
de pouvoir à la sûreté des Personnes & des Propriétés,  
l'Ordre Social n'existe plus, l'autorité n'en qu'incomode  
ou oppressive, la licence cherche & réunit à tout moment,  
à se dégager des entraves de la loy.

Quand on en barbare, on en bien peu d'être sauvage.  
Un an de plus de Règne à Robespierre, la Nation  
Française reculait de vingt Siècles. quel opprobre pour  
cette belle Nation! la barbarie des sauvages de l'Affrique  
& de l'Amérique est en quelque sorte excusable, etant  
le fruit de l'ignorance. mais que peussent d'un Peuple, qui  
abuse de toutes les connaissances que trente Siècles  
ont accumulées sur l'Europe, pour se plonger dans  
la barbarie la plus épouvantable?

Mais la France en elle entièrement quitte de cette  
 Dissolution sociale. un peu plus de prévoyance de la  
 part des Jacobins le 21 May l'y replongerait. Il est à  
 remarquer que les Tyrans, de quelque espèce qu'ils soient,  
 ou Despoten, ou Populaire, se persuadent, toujours, ou  
 au moins cherchent à persuader, que leur cruauté n'est  
 que l'effime de la justice, & que celui qu'ils frappent est  
 un coupable qu'ils punissent.

Robespierre & ceux qui ont anéanti la Royauté,  
 étaient pendant leur règne des hommes vertueux, ~~et~~  
 ceux qui les ont abattus sont à leur tour des hommes  
 vertueux. s'ils succombent sous une nouvelle faction,  
 elle sera composée d'hommes plus vertueux encore.

Rarement les Dirigeans des Tyrans font comme la  
 Tyrannie. les Successeurs deviennent Tyrans à leur tour,  
 pour ne pas avoir le sort de leurs prédécesseurs, & con-  
 précieusement cette vaine précaution qu'ils y conduir.  
 la Loy punit seulement quand elle peut agir; mais  
 dans l'Anarchie, ou sous le pouvoir arbitraire, lequel  
 revient au même, lorsque la Loy n'existe pas, ou  
 quand elle est variable & sans force, ce n'est qu'après  
 une longue suite de calamités que l'Anarchie peut  
 être abattue à moins qu'on ne mette une autorité  
 majestueuse à sa Place.

Il sera toujours aisé aux Anarchistes d'avilir la  
 Convention Nationale, en détaillant les crimes de ses  
 Membres. les libelles, les Dénonciations, les Satyres, les  
 Factious entraveront toute l'action du Gouvernement  
 quelle aura établi; il ne marchera d'ailleurs que

par fluctuations & entatonnant, comme il fait, sur  
- tout en Finances & en Administration. un tel gou-  
- ernement ne pourra pas résister à la familiarité de  
- la Démocratie, surtout si la Convention, s'appuyant  
- de ses loix éphémères, veut se donner de la Dignité,  
- qui sera taxée de Despotisme.

Pendant que les Anarchistes attaqueront bruyea-  
- ment la Convention & ses loix, les Royalistes, ayant  
- perdu tout espoir de voir rétabli un autorité légale, qui  
- puisse réunir en un centre toutes les volontés, sous le  
- titre auguste de Roy, profiteront de toutes les brèches de  
- ces nouveaux Despotés, pour les perdre, & pour amener  
- la guerre civile, qu'on peut de lors regarder comme  
- inévitable. Déjà les Vendéens ont repris les armes.  
- déjà le traité d'outre-mer, qui de part & d'autre n'a été  
- conduit que pour endormir, est rompu.

Une circonstance très malheureuse va achever  
- de asspérer ce Parti Royaliste, & le parti Constitutionnel,  
- & peut finir par opérer leur réunion. L'Enfant de la  
- Douleur vient de terminer sa triste carrière. c'est  
- lorsque son malheur finit, que commence peut-être  
- le malheur public. vraisemblablement sa mort en-  
- naturelle, vraisemblablement il n'existe plus dans la  
- Convention des Comités où le crime se projette, s'ordonne,  
- & s'exécute de sang froid.

Mais la Coïncidence de l'époque de cette mort avec  
- l'établissement d'un Gouvernement Républicain  
- Démocratique, avec le rassemblement d'un grand  
- nombre de troupes de ligne à Paris, pour la Convention



qui s'élèvent & s'abattent l'une après l'autre: que  
le premier bûc, qui était la liberté, ayant été outre-  
-passé, tout depuis lors a été exagération & excès:  
que la Révolution est à son dernier période, parce  
que la France ne peut pas la supporter plus long-  
-temps sans succomber: que l'atrocité n'en plus à  
l'ordre du jour, parce qu'il n'existe plus ni foyes de  
crimes, ni fabrique de Monstres: qu'Emigrés, Aristo-  
-crates, Démonstrateurs, Royalistes, Constitutionnels, Ré-  
-publicains, sont des Français égarés, qui tout  
méconnaissent la Patrie, & la déchirent par leurs  
haines & leurs violences: Que enfin, le seul point  
qui puisse réunir les Esprits, en sacrifice de chaque  
côté une portion de ses Préentions & de ses Privilèges,  
c'est une Monarchie Constitutionnelle, qui bien  
plus efficacement que la République, garantira  
la liberté & la Propriété, & fermera les Playes profondes  
de la France.

De la constitution de 1792.

Ce serait à la Convention à <sup>donner</sup> l'exemple de  
l'esprit de conciliation, & à montrer des sentiments Paternels  
pour tous les Enfants de la Patrie, au lieu d'invectives &  
d'ignominieuses haines par un esprit d'irconciliableté, qui  
tient toujours le Peuple dans une fermentation barbare,  
dont elle-même a souvent éprouvé les funestes effets.

La Peur est encore le Guide de cette conduite. Rien n'en plus franchement  
Pr. C. pag. 33 lâche que l'aveu d'un membre à la séance du 14 May.  
aucun de nous ne veut la rentrée des Emigrés, car il n'en

personne avec fou pour se proposer à se faire couper le cou.  
 Certainement, si après toutes les cruautés & les injustices  
 commises par la Démocratie triomphante, les émigrés à  
 leur tour devenaient les Maîtres, il serait à craindre qu'ils  
 ne fissent de terribles vengeances à exercer, & personne ne  
 pourrait se porter pour garant de leur modération. Il  
 faut donc éviter tous germes de guerre civile, & tout ce qui  
 peut encore armer les diverses factions qui déchirent  
 l'Etat, & perpétuent les crimes & tous les fléaux que  
 présente la Convention pour produire l'effet de la  
 Constitution des 1793.

Il est inutile d'en discuter séparément les Articles,  
 car aucun ne subira dans la refonte annoncée sous  
 le nom de Loi Organique, qui n'en qu'une ébauche  
 pour faire disparaître cette Constitution, en ayant  
 l'air de la suivre.

Déjà la Convention Nationale avait prononcé, &  
 les événements des cinq premiers jours de Prairial,  
 depuis le 20 jusqu'au 24 ont prouvé combien le Peuple, excité par des Pertur-  
 -bateurs, peut abuser de l'Article XXXVI de la Dé-  
 -claration des Droits, & combien la sainte Insurrection  
 en un fléau contre une Société régie par des Lois.

Si on sanctionne la Constitution des 1793, elle presen-  
 -tera, dans le laps de tems très court qu'elle pourra  
 exister, plus d'un abus de l'Article 24 de l'Acte de la  
 Représentation Nationale, sur les convocations Extra-  
 -ordinaires des Assemblées Primaires. cet Article passé en  
 Loi en le voyant le plus efficace que puissent employer  
 des Désorganiseurs pour détruire cette Constitution.

Le titre de la formation des loix en une exécutable, & les législateurs n'oseraient pass'y exposer. aucun des loixq Articles qu'il renferme n'a été pratiqué, ni ne peut l'être, dans un Empire aussi étendu, ni avec des esprits aussi légers, & aussi inflammables.

Les seize Articles du titre du Conseil Exécutif ne présentent que l'Établissement de vingt quatre Comités Subalternes, Esclaves de l'Assemblée législative, qui retiens à elle tout le Pouvoir Exécutif, sans se donner, ni le danger, ni la peine de son Exercice. la Réunion des deux Pouvoirs dans le même Corps y est également établie. c'est la Fondation d'une Aristocratie Sénatoriale parée en loy. Pour abattre encore ces Comités Esclaves, il est statué qu'ils doivent être renouvelés à chaque législature, qu'ils ne doit durer qu'un an, ainsi ils doivent être toujours nouveaux, inéperimés, avides & serviles. Quelle confiance, quel respect peuvent inspirer de pareils Gouvernants?

Le titre des Corps Administratifs & Municipaux en sept Articles en a réformé en entier, car il en veut faire de débarrasser la France de cette quantité d'offices publics, dont elle ne peut pas supporter l'énorme dépense. on se voit bien que par ses loix Organiques la Convention Nationale cherche à simplifier l'Administration, si elle a le courage (ce qui est douteux) de retrancher la quantité de Soldes inutiles & ruineuses, dont ceux qui ont gouverné avant elle ont fait le sacrifice au Peuple, pour le payer des vices qu'ils lui faisaient commettre pour

fonder leur Tyrannie.

Mais en changeant tous les Lignes & tous les Articles de la Constitution de 1793, comme quelqu'un prétendrait conserver le même couteau, en changeant la Lame & le Manche, il est bien prouvé que l'Intention de la Convention Nationale, est de conserver pour elle & ses successeurs le Gouvernement, c'est à dire la réunion des deux Pouvoirs. si ce n'était pas là son Projet, elle aurait le courage d'avouer, d'après l'opinion publique & d'après celle de la Majorité de ses Membres, que cette Constitution est l'œuvre & le puy de la Tyrannie & l'Anarchie, & pas conséquent ne conduit qu'à de perpétuelles luttes entre des Factions, qui tous à tous exercent une courte Tyrannie.

Il est bien clair que la Convention Nationale a craint que si elle articulait que la Constitution de 1793 est viciée, la Nation fatiguée de toutes ces Compilations de Loix ridicules, discordantes avec les vrais principes de l'humanité, de la justice & d'une sage liberté, ne luy ordonnât de cesser son travail, au moins inutile, & toujours renouveau, pour adopter, & mettre en action la Constitution de 1791, à laquelle il faudra toujours revenir.

## De la Liberté

Pourquoi la France combat-elle depuis six ans ? pour la Liberté. Dès que les Etats Généraux ont été assemblés pour remédier aux abus d'un Gouvernement verrouillé, qu'il a fallu reconstruire, quel a été le but principal auquel toute la France a aspiré, à laquelle a recommandé à ses mandataires établis ? la Liberté. Quelle a été la cause ou le prétexte, de tant de sang versé, de tant d'exécutions, de conjurations, de crimes, de larmes, de calamités, et de misère ? la Liberté. Le Peuple Français a tout sacrifié pour acquiescer la Liberté, il doit tout faire pour la conserver, parce qu'avec la Liberté il recouvrera tout ce qu'il a perdu, & c'est la forme du Gouvernement, qu'il va se donner qui la rendra solide, ou qui la détruira.

Mais pour quelle luy soit à avantageuse, il faut qu'il la définisse & la circonscrive, & surtout qu'il ne la confonde pas avec la licence destructrice qui a pris sa place, & qui la couverte de plumes & de chaînes. Si la Liberté ne fait pas également le bonheur, & <sup>la sûreté</sup> ~~la tranquillité~~ de toutes les classes de la société, c'est une tyrannie déguisée.

Le Bien Public cesse d'être un bien, quand il ne fait que servir de prétexte à l'arbitraire de ceux qui gouvernent, à la variabilité des opinions des novateurs, quand tous les six mois il amène des changements dans les principes les plus opposés. on a tant abusé en France des mots Bien Public & Liberté, que les idées de la Nation, égarée par de nombreux sophistes, qui se

sont crus Métaphisiciens, sont très confuses sur le véritable sens de ces deux Dénominations sublimes, qu'on a toujours dans la bouche, pendant qu'il n'existe réellement ni Liberté, ni bien Public.

La Liberté existe dans tous les Gouvernements, lorsqu'ils sont fondés sur le bien Public. L'Anarchie & le Despotisme en sont les seuls Ennemis, & tous les deux à la fois oppriment la France depuis la Révolution. La Liberté n'exige pas l'Égalité absolue, chimère qui ne peut exister, ni dans le monde moral, ni dans le monde Physique. Le bien Public ne comporte pas l'égalité des fortunes, des fortunes, des propriétés & des rangs. cette Égalité serait le renversement de l'Ordre Social.

Leur État doit nécessairement être composé d'Inferieurs, & de Supérieurs, de Pauvres & de riches. Les premiers doivent travailler, les autres doivent ordonner, gouverner, encourager, protéger, défendre, instruire & salarier. Le bien Public exige que les Riches soutiennent les Pauvres, & ne puissent jamais les opprimer. Dire que la Nature rend les hommes Égaux, c'est exprimer trop vaguement un Principe vrai, mais inapplicable à l'homme qui ne vit pas dans l'État de Nature. c'est la loi qui établit l'Égalité sociale. L'homme reste égal à l'homme par la loi & devant elle, quoiqu'il soit inférieur dans le Rôle qu'il joue sur le Théâtre de la vie. L'Inferiorité n'aillit pas plus

au moral qu'au Physique.

× Toute Opinion exagérée sur la liberté produit la licence. toute Opinion erronée sur l'égalité détruit la Propriété, & la Propriété est la base sacrée de l'association des Familles & des Peuples. tel a été le résultat de l'Etat Consulatif & des Exagerations de la Nation Française. Depuis longtems il n'y a plus de liberté que pour le crime. Depuis longtems on fait à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'il nous fit. les Vols dans l'Intérieur, les Déprédations dans l'Extérieur, les massacres, les Condamnations illégales, les Réquisitions Tyranniques, voilà sur quoi toute le Gouvernement Populaire. combien cet Etat de villainage & de calamité en éloigné de la Liberté & du bien Public!

### Des Mœurs

C'est la Démocratie que les Français se voient attribuer tous leurs malheurs: Tous Gouvernements dont elle est la base, continuellement agité, si en ci conspire dans un petit territoire, par conséquent on ne peut pas y trouver le bonheur. Si le Gouvernement est appliqué à un grand Peuple, riche & corrompu par le luxe & la multiplicité des jouissances, il produit des crimes atroces, parce que c'est l'envie & l'avarice qui tiennent cher le Peuple la place du Patriotisme & des vertus Civiques. Tout homme riche est un Aristocrate, un Conspirateur; celui qui, après l'avoir abattu, jouit de sa dépouille, trouve bientôt à son tour dans les Pauvres des Envieux, qui le dénoncent, le massacrent, le dépouillent, & en font les souflecteurs.

Comme Succession non interompre de délations, de proscriptions, de massacres & de <sup>vols</sup> ~~crimes~~ <sup>crimes</sup>.

La même Tyrannie, que Robespierre & son digne Comité exerçoient en grand sur la République, se agissoit en petit avec la même violence & les mêmes Résultats dans les plus petites Bourgades & jusques dans l'Intérieur des Familles. Marat, Robespierre & les autres Monstres, que les Français ont <sup>adorés</sup> ~~adorés~~, Panthéonisés & ensuite honnis & abhorrés, ne sont pas des Phénomènes, puisqu'ils trouvoient des Carrieres & des Leçons, & que ceux cy trouvoient des satellites. Le germe des Vies & des crimes les plus odieux est dans la Démocratie, telle que les Français l'ont admise, telle que la Convention veut l'établir comme baze de son Gouvernement.

En France le Peuple a la Puissance législative, mais la Populace a le Pouvoir Exécutif. aucun Code ne peut redresser cette marche absurde du Gouvernement, tant que tout Individu, sans distinction de Classe, deviendra à vingt & un an Citoyen actif, tant que l'homme qui n'a ni talents ni Propriétés sera l'égal des vrais Citoyens dans les Assemblées du Peuple.

La Convention sent si bien qu'il faut restreindre les Droits Civiques, au moins pour ce qui regarde les Délibérations Populaires, les Administrations & le Gouvernement, qu'à la Séance du premier Juin elle a applaudi à un de ses Membres, qui a dit qu'il ne falloit en France que deux États, le Commerçant & le Cultivateur.

En adoptant comme Principe cette Phrase, on rentrerait dans la distinction des Citoyens actifs, telle que l'avait très sagement établie l'Assemblée constituante; les Artisans, journaliers & tous les Individus sans Propriété jouiraient de tous les Droits Civiques d'une Constitution fondée sur l'égalité & la liberté, mais étant privés du Droit de Suffrage. Dont ils ne peuvent qu'abuser, ils ne pourroient ni jeter la confusion dans les travaux des législateurs, ni entraver l'action du Gouvernement. Il n'y aurait plus de cause de désorganisation & d'Anarchie, & les Sauteurs auroient moins de pouvoir contre la loy & le Gouvernement, étant privés du secours des Suffrages turbulents de la Populace.

Mais si la Convention a pris à la lettre la Phrase de Rivarion del'Orse, si elle croit par ce Principe abolir toutes les Distinctions sociales, & les tous les Individus de la France, & n'y reconnaître réellement que des Commencans & des Cultivateurs, elle a des idées bien étroites. Peut elle espérer réussir à tailler une aussi grande République sur un aussi petit modèle?

Une Population aussi immense doit nécessairement avoir plus de débouchés, tant pour exister, que pour s'occuper, afin que son activité ne tourne pas contre elle même. Il faut des Pièces pour pecher la morale Publique adaptée aux différentes Religions permises à un grand Peuple. Il faut des Chirurgiens & des Medecins

pour la Santé de ce Peuple. il faut des hommes, qui étu-  
-ent & inspicent le loix pour les expliquer aux Es-  
-trangers, pour la Défense de leurs Propriétés, & l'assurance  
de leurs propriétés sociaux. Il faut des Instituteurs pour  
l'Education publique. Il faut des Artistes pour donner  
de la vigueur au Commerce National. Il faut des  
Riches pour exciter l'Emulation des Arts, & pour  
en payer les Chefs d'œuvre.

Il faut une Milice Civile, ou militaire, pour la  
Sûreté des Villes, des chemins, des forêts, pour arrêter  
& tenir en bride les voleurs, les séditieux, les mal-fai-  
-teurs. Il faut une Armée de Terre, toujours existante,  
pour garder les frontières & les Places fortes. Il faut  
une Marine Militaire pour appuyer la Navigation  
du Commerce.

Cette forte Armée, Civile, ou de l'Intérieur,  
Militaire, ou de l'Extérieur, Terrestre & Navale, doit  
nécessairement avoir une Organisation fixe,  
des Chefs permanents, & qui donnera des Généraux,  
des Amiraux, des Commandans de Places, &  
des Officiers de tout grade.

Dans laquelle des deux Classes rangera-t-on tous  
les Fonctionnaires publics, indispensables dans un  
grand Empire? Les appellera-t-on Cultivateurs? Les  
nommera-t-on Commerçants? Et tous les Habitans  
des Villes, qui vivent avec pour vivre de leurs Revenus,  
leur Revenu.

57  
pour ne point cultiver, ni faire le souverain, vivent  
de leurs Rentes, et donnent un débordé neveu à  
à l'industrie et aux arts par leurs jouissances et  
même par leur oisiveté, dans quelle (sans le  
ranger à son, si on ne les anéantit pas au moins pour se  
partager leurs dépouilles?

Indépendamment de la Nécessité de cette Classification  
multipliée des Citoyens, il existe un autre Empêche-  
ment à cette simplification des Etats dans le caractère  
moral de la Nation. C'est dans les villes, dans Paris  
surtout, que la Révolution s'est faite, c'est là qu'il  
faut chercher les moeurs, c'est de là qu'elle, s'étend  
dans toute l'Empire, et influence sur tout.

Le Français a conservé dans la Révolution toutes  
les nuances de son ancien caractère, seulement l'exal-  
tation de ses Passions a développé ses vices. Il est  
toujours impétueux, frivole, inconsistant, aimant  
le luxe et les plaisirs, avide d'argent pour le dissi-  
per, adorant un jour, brisant le lendemain son  
Idole facile à persuader, plus facile encore à se  
dégouter, ~~ambitieux, vaniteux, haïssant l'indigence,~~  
~~ambitieux~~, impatient sur des bagatelles, insen-  
sible aux plus grandes Calamités, souriant de  
crime qu'il abhorre, obéissant aux hommes qu'il  
méprise, enfreignant les loix qu'il respecte.

Ce Peuple, a commis toutes les cruautés; noble  
quoique bon,

247  
et généreux; il se jette dans le vol, les spoliations,  
l'agiotage infame, les suppositions, l'amour effréné  
des jeux de hazard, enfin dans tous les excès de  
l'avarice; sensible et humain, il est avide des spec-  
tacles les plus sanglants, il se vante sans honneur d'avoir  
vu un Roy, dont six mois avant il en aimoit la bonté; des  
vieillards pleins de vertus, des femmes pleines de  
graces et de courage, des enfans qui devoient ému-  
-voir les cœurs mêmes;

\* Rempli de courage, et sachant braver la mort,  
il a rampé lâchement dans le plus vil esclavage;  
plein de sagacité et de mépris, il se laisse abuser gros-  
-sièrement, il vit des sottises et de l'ignorance des  
hommes qui le trompent, l'effacent, le ruinent,  
le corrompent, et le noient;

Plein de respect pour la Religion, il a bravé la  
Divinité, il a foulé aux pieds tous les signes de  
son culte; il affiche en même temps, l'athéisme,  
l'apostasie, le Péché;

\* Des sentimens paternels et filiaux, il ne regardé  
plus même le mariage comme un contrat  
social, la fureur du Divorce la suit, l'union entre  
les deux sexes en devient une espèce de fondation,  
dans laquelle on change de Partners sans motif;  
on n'a plus de regard pour la vieillesse, plus de respect  
pour les morts; on viole les tombeaux par avarice;

il tripe au gré des vents les cardes de ses Peres: Il seroit fort, lors qu'il profane tous les objets de veneration, que tous les Peuples, même ceux que nous nommons Sauvages, ont toujours respectés: Il seroit vertueux quand le fils, le pere, la mere, le frere, la sœur, l'époux, l'amie, lieroit au gré de la Loy du moment, ou de la Tyrannie, l'objet de <sup>leur</sup> tendresse, pour des opinions abstraites, ouales opinions, & rejettes à vains:

Ne sensible & charitable, il voit avec indifférence la Clame indigente perir par la plus affreuse famine, & il ne se prive ni d'un Spectacle, ni d'un amusement frivole, ni d'un objet de luxure, ni d'un plaisir, presque toujours criminel, pour secourir la misere effrayante de son Concitoyen, son Egal & son frere.

Quiconque trouva ce Tableau moral des Français exagéré ne peut en faire le reproche qu'à la Convention Nationale, car il n'y a pas un trait qui n'ait été articulé dans ses Séances. Est-ce là l'Etat Naturel de la Nation? non. c'en est l'effet d'une Démocratie violente & anarchique qui substitue la Populace au Peuple. Si cette Démocratie effrenée est sanctionnée par la Constitution, si elle devient la base du Gouvernement, c'en est fait, la France est perdue au moral & au Physique.

## De la Religion

La Religion doit être entièrement séparée de la Politique, le but de ces deux moteurs est essentiellement différent, souvent même contradictoire. mais comme l'immortalité de l'Âme et l'espoir des récompenses d'une autre vie sont des Principes favorables à la Société, parce qu'ils ajoutent au frein des loix une force morale qui en assure l'exécution, un Etat ne peut pas exister sans Religion, comme une Religion ne peut pas exister sans culte, au moins socialement.

P. E. p. 65

Toute Religion est insubstante, plus, ou moins, pour assurer la tranquillité du Gouvernement il ne faudrait qu'une Religion, pour assurer la liberté des Peuples il faut les admettre toutes. L'Exclusion est le type du Despotisme, l'admission générale est la preuve la plus réelle de la liberté.

Une Religion exclusive, même dominante, donne trop d'importance à ses Ministres dans les Affaires Politiques. la Constitution d'un Peuple libre doit séparer entièrement le Ciel de la Terre, pour détruire l'influence des Prêtres dans le Gouvernement. elle n'existe plus, dès que toutes les Religions sont admises également, & qu'aucune n'est dominante.

L'Athéisme est tout aussi déraisonnable que la Superstition, l'un & l'autre détruisent tous les liens de la Société. L'Athée ne peut aimer qui soy, & rien après soy. Rien ne peut donc l'arrêter dans ses Passions. tous ses desirs

sont concentrés dans le cercle étroit de sa vie. que luy  
 importe sa Patrie, sa famille, sa Réputation? persuadé  
 qu'après la destruction de son Individu Phisique, rien  
 n'existera de luy, ses dernières idées se perdent dans un  
 Néant éternel, il n'emporte ni regrets de ses crimes, ni satis-  
 faction de ses vertus.

Beaucoup d'hommes se lient au Piraïonisme, les  
 uns par trop de légèreté, les autres par trop de profondeur.  
 mais l'Athée de bonne foy est un autre. c'en un malheureux,  
 il en prive des deux plus grands biens de la  
 vie, la consolation & l'espérance. cependant on prêché  
 l'athéisme, on se voit Athée, lorsqu'on n'a qu'une  
 mi-die Dogme de la Religion de ses Peres, pour pouvoir  
 se couler le joug de la Morale d'après lequel elle enseigne.

Les Citoyens de la Convention Nationale ont voulu  
 ébranler les foyes, en lançant contre la Divinité les  
 débris de la France, ils ont rommencé par anéantir  
 les Dogmes de la Religion pour ne plus la payer son  
 Culte, mais sentant ensuite que le Sein moral étoit  
 brisé, ils ont bâti un Culte sans Dogme, qu'ils ont  
 regardé comme un point de réunion nécessaire pour  
 fixer l'opinion du Peuple par ses organes.

Ils ont représenté la (Déesse) Raison par une  
 jeune fille qu'ils ont donné à adorer, ils ont eu dessein  
 substituer des Signes Phisiques aux signes mystérieux  
 des Religions antiques, leur délire impie, en mettant  
 des Cabins sur les Autels, les a rendus encore plus

ridicules que les Egyptiens, qui y plaçoient des Crocodiles, & de  
Crocodiles. aussi la Majorité de la Nation voit elle avec  
indignation, ou au moins avec mépris, les néciens qui  
laramenant à l'usage du monde.

Les fêtes même qu'ils ont eues d'iceux, ne présentent  
rien à l'Imagination la plus fantastique, encore moins  
à l'esprit simple du Peuple, qui ne peut pas être frappé  
par un culte métaphisique. que peut on se figurer  
pour se faire l'idée de la fête de la Nature humaine?  
entre le Prince des anciens, ou le Lingane des Indiens?  
Qu'une que soit fête de la Mondicité, de la Gloire, de  
la supériorité, de l'amour, des différents Ages de la vie,  
de l'Infortune etc.? tous ces titres de fêtes parviennent  
des Coasts, ou sautes, invente, dans une Orgie  
Patriotique.

Pour parvenir à aboler la Religion Chrétienne, il  
a fallu au m change le calendrier qui fixait les prin  
cipales époques de son culte. Il ont composé un  
Calendrier qui les sépare de toutes les Nations de  
l'Europe, & qui gêne le Commerce & toutes les transac  
tions sociales, qui les lient malgré eux avec le reste  
de l'Univers.

Ce nouveau calendrier n'est pas sans mérite, ses  
divisions sont très Astronomiques, & sépare en bien les  
saisons en douze mois égaux. mais ils l'ont gâté par  
leurs cinq jours sans subtilités. cette Dénomination vile

à fatieuse ne peut que perpétuer une Époque de la Révolution, dont la Nation aura honte dans dix ans.

Le Rétablissement de la Religion Chrétienne, qui a résisté à la plus absurde persécution, sera tombé le Calendrier, déjà attaqué par l'opinion publique, qui le venant des prestiges grossiers de ces Charlatans, juge que la singularité n'en point nuisante à la liberté, & qu'il est contraire pour fonder un Gouvernement & une Constitution, il faut consulter le génie & les habitudes de son Siècle.

Les Français ont vu la Statue de la Liberté de Gielon & de la Marotte de la Folie. Il n'y a rien de plus que la Convention ne change bientôt son bonnet rouge <sup>en un</sup> bonnet vert, emblème de la Banque route frauduleuse.

### Des Finances

C'est surtout par les Finances que périra la République Démocratique, parce que c'est surtout dans cette Partie la plus difficile de l'Administration que paraît l'insuffisance & l'ineptie du Gouvernement Populaire. Dans tous les cas, quelque soit sa Constitution, l'Administration des Finances doit être publique. toute Nation doit connaître ses Charges, ses Revenus & leur Emploi. mais le Trésor National doit toujours être sous la Sauvegarde publique, entièrement hors des mains de ceux qui gouvernent, sans

qui il devint bientôt la proie des Juriguants, & l'arme  
de la Tyrannie. Depuis la Révolution on n'a jamais fait  
connaître aux Français le véritable état des Finances.

Dans la séance du 17 May un Député dit à la  
Convention. connaissez vous vos charges ordinaires &  
extraordinaires? connaissez vous davantage vos Revenues  
ordinaires & extraordinaires?

N'y a qu'un à dire à ces législateurs, verbaux & in-  
capables, qu'ils ont à répondre? depuis six mois la  
tribune de la Convention est devenue la chaire du  
Mensonge, où des rapporteurs infidèles & dissimulés  
les maux, & exagèrent les Ressources. depuis ce tems une  
vingtaine de Charlatans y ont vanté leurs Spécifiques, &  
démonté leur nullité.

L'un a renouvelé l'Idée de la Dîme de Vauban, dont un  
Reveu après le nom pour proposer un projet inexécutable,  
même sous le Despotisme de Louis XV, qui pouvait tout.  
la Contribution <sup>est</sup> ~~devenue~~ <sup>en trop difficile, trop incog-</sup>  
<sup>ente, trop minutieuse,</sup> sujette à toutes les Exactions des  
Percepteurs, aux frais, aux déchets & aux vols des Enno-  
garimens. c'est la Requisition reproduite sous une  
forme plus légale, & par conséquent plus oppressive par  
sa continuité. elle a eu lieu dans les tems anciens, par  
lequels n'y avait pas assez de numéraire pour la représen-  
ter & la Suppléer, parcequ'alors, aussi le Cultivateur étoit  
le seul, l'homme de la Glèbe, des Prêtres & des Nobles. la  
Contribution foncière en Nature est le Châtelier de l'Ag

47  
- riculture, elle ne peut produire que le dévouement,  
et éteindre l'industrie en empêchant les Améliorations  
ou les Défichements.

Un autre a proposé la transfiguration des Assignats  
en billets d'Etat. ces Papiers pour Papiers, & comme a dit  
un Membre, nous savons donc toujours réduit à devores  
du Papier ! il aurait pu ajouter, ou le Papier nous devo-  
-ra.

Un autre a même fait disparaître les Assignats, en  
faisant de suite la vente des biens Nationaux sur le  
 pied des Baux de 1790. oh pour cette fois la Piété Philoso-  
-phale était trompée. la Convention avait applaudi  
au coup de Genie, & se voyait quittée de tous ses dangers.  
On faisait même d'une Piété deux coups, on précipitait  
la vente des biens des Emigrés, & on diminuait la Masse  
des Baux Assignats. au bout de quelques jours on  
a reconnu que le Dénûment étoit une des plus fortes  
renouées de l'Agiotage, & un des plus sûrs moyens  
d'achever la Banqueroute, & de compléter la ruine  
de la Nation, on a retiré le Dénûment d'Enthousiasme.

Deux autres fois la Convention s'est assise sur la  
noble idée de rendre toute la France solidaire du soutien  
des Assignats, dont l'Empire entier seroit devenu l'Hy-  
-pothèque. cette idée gigantesque est inexcusable. Non  
seulement elle ne peut pas empêcher la Banqueroute elle  
seroit au contraire à la précipiter.

On a mis les Assignats sous la sauvegarde de la  
bonne foy Nationale. c'est encore une dérision. Encore la

bonne foy Nationale. qui a présidé à leur fabrication illimitée, à leur émission inconsidérée, à leur emploi désorganisateur?

P. F. p. 81

Lorsque la Multiplication des Assignats a dépassé la valeur de leur Hypothèque toute nouvelle émission est un Impôt sur le Peuple; luy a-t-on demandé son consentement pour en émettre une plus grande quantité? a-t-il délibéré pour engager siemens sa bonne foy pour l'Hypothèque de ses Milliards de Papier, qui sauculent chaque mois? la Convention Nationale qui le représente a-t-elle scû elle-même ce que l'ambon ordonnait au Trésor National? est-ce la bonne foy qui a fait disparaître le Numéraire, qui a détruit le Commerce qui a épuisé l'Agriculture?

Non. la bonne foy de la Nation n'a rien de commun avec le sort des Assignats. la Nation n'est point responsable des crimes, des brigandages, de l'ineptie de ses infidèles Représentans. que deviendront les Assignats? tout le monde l'ignore, mais on peut bien le prévoir. ce qu'il y a de très sûr, c'est que personne en France, ni hors de France, ne confondra le Propriété Foncière, ni le Numéraire Métallique avec un Papier qu'on a pris à tâche de multiplier pour l'avilir. cette Magie est au dessus des forces de la Convention. le sort des Assignats dépend de l'opée de Constitution & de Gouvernement qui sera adoptée. si elle est Démocratique, la Danqueroute est assurée, & le Contrat social en dixous.

C'est là où les Jacobins ont voulu conduire la Nation : le  
 Système des Monstres, qui ont désorganisé la France ;  
 c'est d'émettre beaucoup d'Assignats pour payer beaucoup  
 de satellites, de réduire par de grands massacres la Population  
 à douze ou quinze Millions d'âmes, ensuite de partager  
 les biens Fonciers & mobiliers, & de laisser faire, ou même  
 d'écluser la Banqueroute des Assignats, qui auroient eu  
 le même sort que les Billets du Missisipi.

Voilà à quoi conduit la Démocratie, qu'il faut bien  
 distinguer de la Souveraineté du Peuple. quand le  
 Peuple exerce tous les pouvoirs, bientôt la Population s'im-  
 pare du Gouvernement. alors tout le monde veut retirer  
 une solde, & personne ne veut mettre à la Masse.

Pour satisfaire l'avidité de cette terrible Population, pour  
 la gagner, & en servir, il faut créer une monnoye plus  
 abondante, afin d'avoir de quoi la solder. le crime en plus  
 cher que la vertu. une fois la balance rompue entre le  
 signe Représentatif & la valeur réelle, il se dérégit, &  
 finit par ne plus rien valoir du tout.

Le Citoyen des villes, le Cultivateur & le Commerce, pour  
 qui, dit on, la Révolution est faite, mais contre qui  
 elle en réellement dirigée, changent à regret leur  
 Numéraire, ou leurs denrées contre un signe avili par  
 sa Multiplicité. Ils sont obligés pour ne pas se ruiner  
 de hausser leurs Prix à proportion de la baine de cette  
 Monnoye. alors il n'existe plus de proportion entre les  
 Coûts & les Revenus, entre les Prix de main d'œuvre, ou les

347  
journées de travail, et la Deuix.

Outre une infinité d'autres inconuenients, il en existe encore un presque sans remede. lorsque le Signe Numeraire est avili, le Peuple ne peut plus payer les Impositions. lorsque les Assignats perdent 80 p. 100, on ne peut pas exiger que l'homme taxe à mille livres d'imposition, paye cinq mille livres. si cependant il ne paye que mille livres en Assignats, l'Etat perd huit cent livres, & n'en reçoit réellement que deux cent.

7 Les Membres du Comité des Finances ont rendu compte de ce qu'il est dû douze cent Millions d'Assignats sur les Impositions, ils ont annoncé en même temps qu'ils espéraient en faire rentrer sept cent Millions. cela est impossible. pour acquitter sept cent Millions, il faudrait exiger du Peuple plus de trois Milliards & demi au taux des Assignats, ce que le Peuple ne pourrait, ni ne voudrait, supporter. si cependant le Peuple ne payait les sept cent Millions qu'au taux des Assignats, avilis, le Gouvernement ne recouvrerait pas plus de deux cent Millions & en perdrait cinq cent.

8 Tel est le véritable Etat des Finances. la Perception est nulle, ou illusoire. la dépense par toute mesure. la plus value du Pain pour la seule ville de Paris en une dépense de douze cent Millions par an. la balance du Commerce avec l'étranger prouve six mille pour cent de perte. la différence du Numeraire à l'Assignat en du cent quarante.

C'est le Gouvernement Révolutionnaire qui a réduit les Finances à cet Etat désespérant, & ce sont les mêmes hommes qui après avoir prétendu réparer tout le mal, en continuant les mêmes abus & les mêmes injustices, & qui pour cela veulent conserver au moins six mois la Pouvoir <sup>exerce-</sup> ~~exercer~~ <sup>ront</sup> ~~exercer~~ par des Pensions, se croyant à l'abri de toute Responsabilité comme législateurs.

Il nous faut rejeter tout le tort sur ceux qu'ils ont abattus. La tyrannie de Robespierre n'est pas une excuse valable pour la Convention. Si ce Corps a ignoré jusqu'à présent l'Etat des Finances, il a manqué au plus essentiel de ses devoirs, car il était le Gardien des Propriétés du Peuple. Si a connu l'abîme dans lequel le tyran précipitait la Nation, il aurait dû se lever aussitôt contre lui, ou s'il n'avait pas la force de braver la mort, chaque Membre devoit protester & se retirer, pour ne pas sanctionner par ses Décrets, seroit la ruine de sa Patrie.

Le mal en fait, & la Convention Nationale est incapable d'y remédier. Il n'y a qu'une Constitution Monarchique, & un Gouvernement ferme, qui puissent sauver la Nation, qui d'ailleurs se range sous la Dictature de la raison.

Un Gouvernement ferme pourra seul diminuer les dépenses excessives, en réduisant l'énorme quantité d'individus salariés pour en baratter & pour nuire. Il procurera la Paix Générale, ce qui réduira les dépenses folles de la Guerre. Il assurera la liberté & la Propriété, par conséquent il fera renaitre l'Agriculture il éteindra les Semences de guerre civile, on abattra toutes les factions. Il

267  
renouvellera.

se rétablira le Commerce, avec son appui les Manufactures se releveront, les Colonies se pacifieront, la Navigation marchande se rétablira, le crédit renaitra.

\* Dans ce cas les Amignats auront le sort des Papiers Monnoye Américains, après avoir resté quelques années hors de la Circulation, ils rehauseront peu à peu, à mesure que la France redeviendra florissante, & ils finiront par être au Pair, lorsqu'elle aura pris toute la Splendeur que peut donner une Constitution analogue au génie, & proportionnée à la Population & à l'étendue territoriale de la France.

Une Constitution Monarchique peut seule garantir de la branque route, en remettant tout le monde à sa place, en rétablissant l'union & l'Ordre. si elle est impossible de retourner le fleau de dessus la France, une Constitution Monarchique peut seule en arrêter, & en <sup>diminuer</sup> atténuer les funestes effets, parce qu'elle tendra au bûche la Population au moment de l'explosion, qui sous une Constitution Démocratique deviendrait le signal des massacres, du pillage & du partage des terres, renourie qui reste toujours aux Jacobins pour réociller le Sansculotisme, & reprendre l'Empire criminel qu'ils ont si funestement exercé.

### 13. Du Commerce.

L'Interruption du Commerce fait à une Nation une Plaque profonde, elle frappe même les Générations futures. on se souvenoit encore des Maux qu'il avoit fait à la France la Révocation de l'Édit de Nantes, lorsque la fureur Robespierre, les Collot, les Carrier & autres Monstres détruisaient Lyon, Bordeaux, Nantes, Marseille,

Le Navire Roïon etc. ils yont renverse le Commerce de fonds en comble, comme si la guerre, la famine, la disparition du Numeraire, le discord des Assignats neüssent pas suffi pour ruiner la France. Quante de Negociants, & de Manufacturiers ont été s'établis à Constance, à Vienne, & dans toutes les Places de Commerce de l'Europe, emportant leur fonds & leur Industrie.

Une Démocratie effrenée sera la baze d'une constitution, tant que le Gouvernement fondé sur cette constitution orageuse trouvera en elle l'obstacle à sa marche, il neü pas à esperer que cette Classe d'Emigrés, si précieuse, vienne rebatis des Maisons incendiées, & des Manufactures renversées, par les mêmes mains quielles, faisaient vivre en les occupant. La plupart des Evéniers ont perdu le goût & l'habitude de travailler. Démoralisés par des Ministres, qui ont cherché à leur ôter, jusqu'au frein de la Religion, & deü chèrement pour commettre des crimes, peut-on esperer les faire retourner à leurs Ateliers, à moins qu'un Gouvernement vigoureux ne les remette par la force dans le chemin des vertus & du travail?

P. G. p. 97

Qui peut esperer cette Conversion difficile avec une Constitution Démocratique? Sont ce les Membres de la Convention, qui ont toujours flatté cette Classe, & qui l'ont égareé, en lui inspirant des idées fausses & dangereuses sur la liberte & l'Egalité? De quel droit les mêmes hommes leur prêcheront ils après le contraire, de ce qu'ils leur suggereroient il y a six mois? A quelques Uns vertueux près, qui ont conservé leur pureté, sans cependant faire le bien, la plupart des Représentants jouissent des Meubles, des Propriétés, des femmes même, des malheureux qu'ils ont dépouillés, avec le secours de leur loix

247  
2 barbares, la plus part vont aidé à détruire la Royauté, à massa-  
-crer, anéantir, & épouiller l'antique Maison de Bourbon, que  
pour établir à la place d'abus très supportables, une tyrannie  
subalterne, environnée d'un gouffre de sang, dans lequel ils  
se précipitent les uns après les autres. Sous le despotisme, les hommes,  
que le crime rend encore plus égaux à la populace, que le  
Tutoyement qu'ils ont affecté, pour ressembler en tous aux  
Grands de Romulus, qui peurent commander le travail &  
la vertu?

Les Français ne peuvent se devenir industrieux & laborieux,  
que lorsque le crime ne sera plus en Requisition permanente,  
que lorsqu'un Gouvernement en vaincu d'une grande Ma-  
-jesté leur donnera de la confiance, & leur présentera des En-  
-couragements. Mais tant que l'Oratoire, ou le Journalier,  
sera distrait de son état par la Part que la Démocratie luy  
donne aux Affaires Publiques, tant qu'avec de la turbulence &  
du fargon, il peut monter à la Tribune de sa Section, diriger,  
égaler, les Assemblées Populaires les plus importantes, pour le  
Soulagement de la Nation, s'il a de l'audace, des Poulmons & l'Éloquence  
de la Populace, tant qu'il peut devenir luy même un des Re-  
-présentants, ou des Tyrans, de la Nation, ou porter à cette  
Dignité ses Parents, ou ses Complices, il ne voudra pas se  
soumettre à l'Infériorité dans les Ateliers & les Manufactures.  
Le Commerçant dépendra de luy, il fera la Loy, au lieu de la  
recevoir, & une anarchie détruira toutes les possibilités du  
Rétablissement du Commerce.

Le Commerçant doit être riche, ou le devenir, & alors il sera  
enbuté à toutes les attaques de ~~l'envie~~ l'envie, à toutes les

Délations du Pauvre; de lors il sera déclaré l'ennemi de la Patrie, hainant le bien Public, Contre Révolutionnaire, Aristocrate. s'il est obligé de cacher ses Richesses, son industrie se ressucra, il ne pourra plus travailler en grand. Le Commerce sera donc toujours environné de dangers & d'entraves. Il n'y aura d'heures que les fourmis seules & les usurpateurs, parce que, presque toujours choisis parmi les Parents, ou les Créatures, des chefs de la République, leur abandonnera une partie de leurs Bénéfices, ils feront de nouveaux profits, légers, ou illégitimes, sur la Subsistance, l'habillement &c. Des Américains, des Colonies & de Paris. mais ce n'est pas là le Commerce.

\* Une autre Source de Commerce & de la Navigation maritime est tarie, c'est celle des Colonies. Indépendamment de la Crainte & de la querelle que les navigateurs ont eue avec les Colonies, par le bouleversement que la Révolution a occasionné dans les Isles, elles ne seront bientôt plus dans le cas de les alimenter, à cause de la préférence que la Proximité fera donner aux Américains, chez qui les Colonies trouveront tous leurs besoins à meilleur marché. On se toujours attendu qu'il arriverait une époque où la Métropole ne pourroit plus tenir les Colonies, & où le Commerce se feroit avec elles bûc à bûc. mais les Lois deshommes devaient être amené sans violence.

Des Crimes atroces ont dévasté les Colonies. Des Citoyens de toutes les couleurs se sont établis sur les ruines des Propriétaires légitimes. peut-on regarder les amas d'Africains, de mulâtres, de nègres révoltés, de sans culottes spoliateurs, comme de vrais Citoyens Français? non. ils ne sont attachés à la mère Patrie que par la lienne commune, qui leur donne le même Jureci qu'à un des organisateurs Français. Quelque soit la Constitution que l'on

adopté, de quelle exigera la soumission à des loix & le Rétablissement de l'ordre, ils en seroient ennemis, & un jour ils renouelleroient tous les excès, & peut-être toute l'audace des Hébertins. les Colonies sans le dernier appui des Jacobins. la conduite que doit tenir la Métropole avec les Colonies, pour au moins ne les pas perdre tout à fait, est très délicate. c'est surtout là qu'il faut déployer toute l'activité & toute la force d'un Gouvernement qui en impose par sa Majesté.

Il est prouvé par l'Histoire de tous les siècles que le mélange des Castes dénature les Nations, & qu'il n'est favorable ni au génie National, ni aux mœurs d'un grand Peuple. Le Droit de Citoyen & l'égalité ne peuvent que venir des Colonies, sur la France du haut de toutes les couleurs, qui autre qu'elle gâteront le génie phénique de la Nation, & aporseront toutes les nuances des vices des Colons & des Affiriquains.

Le mélange même de tous les Étrangers Européens que la France a adoptés, ou adoptera, changera au bout d'une génération la Nation Française. si l'honnête Savoyard y aporsera sa simplicité, & sa bonne foy, l'habitant rusé du Comté de Nice inoculera son astuce Italienne, le Religieux son impatience de tout Gouvernement, le Corse sa vengeance, d'autres Peuples leurs grossièretés, leurs passions, leurs pesanteurs. voilà le seul Commerce d'échange dans lequel les Français puissent être sûrs de l'emporter sur le reste de l'Europe.

On a observé que ces Hordes qui ont vicié Paris & déshonoré la Révolution par leurs Barbaries, sous le nom de Marseillais,

47  
étaient pour la plupart des Corsés, des Sardes, des Catalans, des  
Lévantins, des Dalmates, des Affricains, des déseurs Allemands,  
les hommes, dont la plus part sont devenus Citoyens Français,  
non point encore de Patrie. appelle par la Dénouacie au  
Secours de l'Anarchie, ils sont l'ennemi de l'Ordre & de tout  
Gouvernement. la France est devenue le repaire de tous les  
monstres de l'Europe. ce bel Empire ne doit pas être le biçône  
de l'Univers. le Français, s'il connaît sa dignité, doit être  
honteux de s'attacher à un tous les oup-janets que le Jacobi-  
nisme a voni de parer pour les égorgés. bien loin d'appeler à  
eux tous les hommes sans exception, ils doivent travailler à  
se réunir & à se purer, ce qui ne peut se faire que par une  
Constitution Monarchique.

#### De l'Agriculture.

La Constitution Démocratique, n'est favorable qu'à des  
Citadins oisifs, qui avec des demi-talents, beaucoup d'aidee  
& de D'avaudage, séduisent le Peuple, qui les applaudit sans les  
entendre, & tiennent dans une fermentation continuelle  
la Populace, qui ils lancent ensuite contre les Autorités  
Constituees, contre les Loix & contre les législateurs eux  
mêmes.

Une centaine de mots nouveaux, presque toujours em-  
ployés dans un sens contraire à leur vraie signification,  
accompagnés d'un ton de l'enthousiasme, forment toute  
l'éloquence Patriotique. lorsque pour prix de leurs Haran-  
gues séditeuses & de leurs libelles Intentionnaires, les ineptes  
Démagogues deviennent législateurs, ils n'apportent dans les

427  
Affaires Publiques que l'ignorance, la bassesse, l'insolence qui caractérisent toujours les hommes parvenus sans mérite.

Qu'on lit les listes que s'attribuent presque tous les membres de la Convention Nationale. Hommes de Lettres. Hommes de Loy. le premier signifie sollicitateurs, faiseurs de Pamphlets, on se tromperoit fort, si par Homme de Loy, on entendait des Jurisconsultes expérimentés, ce sont de jeunes Avocats qui n'ont jamais exercé. Souvent l'un encore moins que cela. Carrés avait été Huissier dans sa petite ville, il s'intitulait Homme de Loy. telle est la République de hommes qui gouverneront la France, tant que la Démocratie y régnera. Qu'on voye dans quel Etat ils ont mis le malheureux Patrie.

Un tel Sénat doit continuellement flatter la Population qui ne végète que dans les Villes. Dans les Campagnes il ne peut exister ni sûreté, ni mendicité, ni vagabondage. Le paisible Cultivateur craint autant la turbulence des Assemblées Populaires que le mouvement de la Guerre, l'un luy enlève son temps, l'autre le dépouille de ses récoltes.

Toutes les vices des Factions qui déchirent l'Empire en se disputant l'autorité, toutes les violences que ces Factions se permettent, tout le poids de la nouveauté & de la Solde de ces Armées Révolutionnaires, de ces nombreux Soldats de l'Anarchie, tombent sur le malheureux Cultivateur. chaque Parti mène ses denrées en Réquisition, luy enlève ses bestiaux & ses bœufs, le pousse, ou l'enlève, le Pille, le dévaste.

27

Des Acapareurs Privilegiés viennent luy enlever ses Mois-  
 sons, ou par des Décrets Réquisitionnaires, ou par des marchés  
 forcés, ou les luy paye avec des Assignats, dans la valeur haussée,  
 ou baine, à la volonté des Agitateurs des Villes. ne pouvant, ni  
 ne sachant jurer à jeu dangereux, le Cultivateur est  
 toujours la dupe; lorsqu'il veut aller payer ses contributions  
 ou acheter les denrées que luy fournissent les villes, ou prendre  
 ses Assignats, à un Prix vingt fois moindre que celui où il  
 les a reçus.

Il n'a qu'un Parti à prendre, que la nation luy présente, sur  
 tout quand elle a corrompu sa Moralité, c'est de ne payer  
 ni le prix de ses fermes, ni ses Impositions. De là résulte un  
 Etat de guerre entre les villes & les Campagnes, l'infraction  
 des loix & le mépris de Gouvernement.

La Constitution Démocratique en donne encore plus  
 funeste à l'Agriculture qu'au Commerce.

3 Il semblerait que l'Agriculture devrait être plus forte au  
 moins d'un tiers depuis que l'Égalité a dû faire tomber le  
 luxe, ardeur aux travaux de la terre cette source de valets,  
 d'artisans sans état par la chute des Manufactures, de fermiers  
 sans emploi par le nouveau mode d'institution de nobles  
 trop avancés pour s'occuper à l'oisiveté; depuis qu'on a  
 défriché les Communes, les Parcs, les Jardins, les Bois, depuis  
 qu'on a déniché les marais, les Étangs pour les mettre en  
 culture, ainsi que les bords des grandes routes.

Mais l'étrange quantité d'hommes armés, soit à l'étranger,  
 soit dans l'intérieur, tous soldats, ou pour défendre la Patrie,  
 ou pour détruire, ou élève, des factions, comprimés les



7 toutes ces causes réunies, détruisent l'Agriculture, qui ne  
peut se rétablir que lorsqu'un Gouvernement, plus étendu  
que le Peuple, remettra chacun à sa Place, lorsque la Nation  
se contentera d'être libre, au lieu de vouloir régner toute  
entière.

### De l'Etat Militaire

Il se présente deux Questions importantes à décider.  
La Constitution Démocratique admet-elle un Etat  
Militaire?

La France peut-elle se passer d'un Etat Militaire?

Que les Français pensent bien ces deux Questions, qu'ils y  
ajoutent la Considération des services Heroïques que les Armées  
ont rendu à leur Patrie, les Engagemens, que la Patrie a  
contracté avec les Veuves et les Enfants de ceux qui ont péri  
glorieusement, avec les blesés, les Estropiés, les Infirmes, et  
qu'elle reconnoisse que la classe d'Hommes dont elle va  
décider le sort a fondé sa gloire & sa liberté, & peut seule  
luy assurer l'une & l'autre.

La France avec une Constitution Démocratique  
admet-elle un Etat Militaire?

Non certainement. car la Hiérarchie Militaire est absolu-  
ment destructive de l'égalité, comme l'égalité est l'ennemi  
le plus dangereux de la subordination Militaire. la Souver-  
aineté exercée par le Peuple doit nécessairement être très  
suspensive contre tout ce qui peut l'attaquer, la  
diminuer, ou la détruire. elle ne peut pas confier sa Sécurité  
& sa Défense à des Stipendiaires, ou nationaux, ou  
Etrangers. le Soldat voit dans le Corps auquel il est attaché

467  
une seconde Patrie. les Soldats de la Dixieme Legion etaient  
les Soldats de Cesar & non ceux de la Republique Romaine.  
les Gardes Pretoriennes vendaient l'Empire, & mannaient  
tantôt l'Empereur, tantôt le Senat.

¶ Tous les Citoyens dans un Etat Democratique doivent  
être tenus sans distinction au service Militaire. Il ne  
peut pas exister avec une pareille Constitution une  
Armée de ligne. la fonction de Soldat ne peut pas être  
un Metier. les Emplois superieurs de l'Armée ne peuvent  
pas être des Charges à vie.

Les Citoyens doivent élire les Generaux, les Officiers & les  
Soldats pour le tems de la Guerre & pour l'expédition  
projetée.

Si dans un Etat Democratique la Fonction Militai-  
re devient une profession fixe, par consequent une Classe  
séparée dans la Société, s'il existe des Corps de Troupes  
constamment sur pied, il est à craindre à tout moment, ou  
qu'une Faction ne s'en empare, & ne s'en serve pour  
asservir la République, ou que l'Armée ne se divise  
entre les Factions opposées, & ne fasse éclater des Guerres  
Civiles.

Si le Corps législatif a la direction absolue de l'Armée, la  
Democratie est anéantie, le Corps maître des Finances &  
de la Force Publique devient le Senat Romain, & le gou-  
vernement des lors est Aristocratique, par consequent en  
contresens de la Constitution.

Si le Corps législatif abandonne la Direction de la Force  
Armée au Pouvoir Exécutif, elle se met dans la dépendance

47  
de ce Pouvoir, qui d'un moment à l'autre peut bouleverser la  
Constitution en faveur d'un homme seul, ou de plusieurs,  
alors le Gouvernement devient ou Despotique, ou Aristo-  
cratique.

Si le Corps législatif oppose les Gardes Nationales à l'Armée  
de ligne, il en résulte la guerre civile, qui finit toujours  
par l'anéantissement de la Constitution, parce que dans  
cette guerre, les Chefs se lèvent, ou par de grands talents, ou  
par de grands crimes. L'Anarchie renaît, & ramène la  
Tyrannie.

La Constitution Démocratique exige donc impieusement  
qu'au moins qu'elle sera dévotée, & acceptée par la Nation, l'Armée  
de ligne, & tous les Corps qui la composent, sans exception, soient  
entièrement réformés, qu'Officiers & Soldats, habitans des villes  
ou des Campagnes, soient dans chacun dans leur Section ou  
leur Compagnie, que tous les étrangers placés dans les différents  
Corps de cette Armée, soient renvoyés, ou adoptés dans  
des Sections, ou Communautés, & embrassent des Professions  
Civiques pour suppléer à la profession Militaire qui les  
nourrit. Il en est de même de la Marine Militaire.

Il n'est pas aisé de concevoir comment on pourra  
contenter deux ou trois cent mille hommes courus de  
gloire & de blessures, <sup>à qui</sup> ~~à qui~~ on enlèvera l'Etat dangereux  
auquel ils seraient consacrés, & qui les faisait vivre &  
mourir. Les Couronnes Civiques ne peuvent pas être toujours  
sur leurs têtes. Le Préfet d'aujourd'hui bien mérité de la Patrie  
ne donne pas de Pain, d'ailleurs il n'a déjà un titre de Noblesse.

48/  
Les premiers Nobles ont été des Soldats récompensés dans une  
République Militaire, en toujours ou le premier, ou le  
deuxième Etat, mais c'est toujours un Etat à part. quantité  
de braves défenseurs de la Patrie, ont embrassé la Profes-  
sion Militaire dans l'âge des Passions, ne savent aucun  
métier, & ne peuvent être qu'à charge à la Société par  
une Ornière turbulente.

*P. P. 179*  
Jusqu'à présent la Révolution a développé dans les  
Français un Egoïsme & une avidité d'Emplois & de  
Richesses qui ont produit tous leurs excès, & toutes leurs  
calamités. L'Armée, éloignée du théâtre des crimes, occu-  
pée de ses dangers, de ses travaux & de sa gloire, a conservé  
un Patriotisme pur & désintéressé.

Pauvreté aura telle la vertu de se laisser des armes &  
licenties, mais rentrée dans l'Ordre social, chaque  
Individu prendra les mœurs des Citoyens, il deviendra  
ambitieux, intrigant, factieux pour être quelque  
chose, & jouer un Rôle. D'ailleurs quelque vertueux  
qu'ils soient, ils seront mécontents quand ils compa-  
reront leur Dévoilement, leur médiocre pension, ou  
la petite Portion de l'ersuin que la Nation leur donnera,  
la peine de cultiver, la difficulté de travailler pour subsister,  
avec le luxe, la frivolité, les plaisirs, l'agiotage & l'Aristo-  
cratie de richesse des villes, qui de leur côté regardent  
les Militaires licenciés comme des Dupes, ou comme des  
hommes à charge.

Quelque soit le danger de Réformer toutes les troupes

de Ligne, de mécontentes surtout les Officiers, qui accou-  
-tumis à commander & à être respectés, seront plus  
embarrassés, que cette Noblesse, qu'on a voulu entre-  
-nement détruire, & qui renaitra toujours de ses fondes  
chez un Peuple vain & légitime, la Convention ne  
peut l'aimer Subsister ni l'Armée de Terre, ni la Marine  
Militaire, dès que la Constitution Démocratique  
aura été dévotée & acceptée.

Si elle conserve une Armée Soldeé, surtout si elle  
continue à s'en entourer, comme elle fait en ce moment,  
si elle la tient près d'elle, soit à la campagne, soit à l'autourne  
autour de Paris, soit en garnison dans cette Capitale,  
on l'accusera, avec apparence de justice, de s'être donné  
une Garde Prétorienne, & un jour, ou une faction com-  
-posée de ses propres Membres employera cette force  
Armée pour la subjuguée, comme avaient fait les  
Jacobins, ou un tyran comme Robespierre, en servira  
pour envahir l'autorité, ou la totalité de la Nation  
fera agir cette même force pour abattre l'Aristocratie  
subalterne du Corps législatif, ou enfin cette Armée,  
ennuyée de son sort présent, de voir ses Chefs toujours  
suspectés, sacrifiés, ou changés, de dépendre d'une Aristoc-  
-ratie Bourgeoise, ou des caprices d'une Peuple  
-fougueuse, jugera qu'elle ne peut assurer son existence  
& sa conservation, qu'en changeant la forme du  
Gouvernement, tel est le Résultat inévitable de la  
conservation de l'Armée Soldeé, sous le Régime Démocra-  
-tique.

Un Etat Démocratique ne peut réellement admettre ni dignités, Ni -  
-taies, ni distinctions d'Uniformes, ni récompenses manquantes aux  
Généraux victorieux, & de leurs vicaux, tous en danger eux pour luy,  
même les Places fortes, même les Arsenaux, car les uns <sup>usés</sup> peuvent  
être occupés, les autres saisis par les Ennemis.

La France peut elle se passer d'un Etat Militaire ?

Il ne faut que voir la position de la France, presque Centrale dans  
l'Europe, son étendue considérable de côté, sur deux Mers qui sont  
une des sources de sa Richesse, le voisinage d'Etats puissans qui  
la jalouent en tout tems, & qui n'attendent qu'une occasion  
pour réparer leurs pertes & leur Honte, son importance Politique,  
sa nombreuse Population qui exige un débouché de plus pour sa  
jeunesse, pour décider que cet Empire ne peut se passer ni d'une  
Armée nombreuse, ni d'une Marine militaire formidable.

Quelque soit sa Constitution & son Gouvernement, la France  
doit penser que ses victoires mêmes, l'extension qu'elle a donnée  
à son territoire, par les Incorporations & les Conquêtes, exigent  
que bien loin de licentier son Armée de Terre & sa Marine, elle  
doit les augmenter en proportion des Frontières & des Colonies, qu'elle  
a à garder, & cette Proportion est doublée depuis la Révolution.

Tout Citoyen d'un Etat libre, quelque soit sa Constitution, doit  
être soldat quand le salut de la Patrie l'exige, tous doivent être  
tenus au service Militaire depuis dix huit ans jusqu'à cinq-  
-ante. mais indépendamment de cette Garde Nationale, qui  
ne doit être assemblée qu'en tems de Guerre, pour ne pas changer  
le principe de la liberté en un dur esclavage, un grand Peuple,  
ayant un territoire très étendu à défendre, de nombreuses  
Places fortes à garder, des Colonies à protéger, un grand Commerce  
à soutenir, ne peut pas se dispenser d'avoir en tout tems sur pied  
une nombreuse Armée de Terre & une Marine Militaire respec-  
-table.

l'un & l'autre doivent être entretenus avec exactitude en  
termes de Paix, pour être toujours prêts à repousser les attaques  
des autres Peuples, qui restent toujours armés.

Il se trouvoit dans la Convention des hommes à ses bornes  
pour croire qu'il n'y aurait aucun inconvénient à sup-  
primer les troupes de ligne. ils imaginent que la Garde  
Nationale suffit pour combattre contre toute l'Europe.  
L'expérience de cette Guerre doit leur prouver que c'est une  
opinion très fautive.

C'est l'Armée de Ligne qui a armé la Révolution, en  
refusant d'obéir aux ordres qui menaçaient Paris. c'est  
elle qui a sauvé la France lors de l'entrée des Prussiens en  
Champagne. les Gardes Nationales, appuyés par elle, ont  
monstré beaucoup de courage, elles ont bien secouru les  
Régiments de ligne. mais si de là il n'y avait pas eu une  
Armée soldée, existante depuis longtems, accoutumée  
aux manœuvres de la Guerre, qu'aurait pu faire  
l'Infanterie Nationale, nouvellement levée, ne connais-  
sant ni les Armes, ni les Camps, ni la Tactique, ni l'Art  
d'Artillerie & de Cavalerie ?

Toute la Nation a eu part aux triomphes de cette  
guerre, la plus glorieuse, militairement, qu'aucune  
Nation ait jamais soutenue. mais les batailles, & surtout  
les attaques & défenses de Places, sont dûes, principalement  
aux troupes de ligne, à l'Artillerie & à la Cavalerie. c'est  
donc à l'Armée de ligne que le Peuple Français doit essen-  
tiellement sa liberté & sa gloire. c'est à elle surtout qu'il  
doit la conservation de sa s<sup>te</sup> dignité extérieure & de sa  
tranquillité intérieure, & d'admettre une Constitution qui ne

nerende par l'Armée d'urgence, ou nuisible.

Il est nécessaire de conserver une Infanterie soldée pour former les Garnisons des Places Frontières, & surtout pour faire la bâte des Armées en tems de Guerre. Il faut pendant la Paix, des Corps d'Infanterie toujours existants, toujours exercés, des Officiers toujours étudians & enseignant le maniement des armes, la Lashique, la Discipline, pour en tirer des Instruteurs, des Commandans, & des Officiers de tout grade pour les Bataillons de Gardes Nationales. sans quoi les Gardes Nationales seraient dans le cas, même en tems de Paix, d'être sur pied, & d'aller garder les Places fortes souvent très loïn de leurs Foyers, en tems de guerre elles n'auraient ni instruction, ni discipline. ce aux sous-Officiers des troupes de ligne qu'on doit la conservation de l'esprit Militaire & la prompte formation des Bataillons de Gardes Nationales.

Quand même, persuadée de l'excellent esprit Militaire des Bataillons de Gardes Nationales, la Convention croiroit croireit pouvoir licentier son Infanterie de ligne, il faudroit encore nécessairement conserver une Cavalerie soldée & permanente, car des Volontaires rassemblés au hazard, montés sur des chevaux inégaux & inexercés, ne pourroient pas résister à la Cavalerie des autres Nations Européennes. Il faut plusieurs années pour former de bons Cavaliers, Dragons, Chasseurs, ou Hussards.

Il faut des rassemblements annuels de Corps de Cavalerie pour exercer les hommes & les chevaux aux manœuvres & les accoutumer au feu. Il faut beaucoup de suite & d'expérience

pour former de bons Officiers de Cavalerie. chacune des Nations  
 les moins instruites de l'Europe a un seul genre de Cavalerie.  
 le Spahis a la vivacité de l'attaque, le Polonois, le Cosaque  
 & le Tartare ont la rapidité de la poursuite & de la dévasta-  
 tion. les Nations qui ont fait de la Guerre un Art metho-  
 -dique réunissent à ces deux genres la solidité de la Cavalerie  
 pesante, si nécessaire dans les batailles, que quelquefois elle  
 décide, même contre l'Infanterie.

Il faut nécessairement conserver le Corps de Genie,  
 le plus excellent de l'Europe, auquel, pour lui donner de  
 la consistance, on devrait attacher une troupe, composée  
 de compagnies de sapeurs, mineurs, guides & Pionniers.

Il faut surtout conserver le Corps d'Artillerie, si formi-  
 -dable & si habile, qui a donné une supériorité invincible  
 aux Armées Françaises sur toutes les Armées de l'Europe.  
 L'Artillerie & le Genie, deux propriétés des Institutions Mon-  
 -archiques admises de toute l'Europe, sont absolument  
 nécessaires à conserver en France, ainsi que les Ecol. de  
 ces deux Arts sublimes, sur lesquels repose essentiellement  
 la liberté Française.

F. R. p. 145

Il sera nécessaire, en conservant l'Armée, de lui donner  
 une Constitution moins Aristocratique qu'elle n'était  
 avant la Révolution, moins Démocratique qu'elle n'en  
 devenue depuis le Jacobinisme, qui dépende ainsi du Pouvoir  
 Exécutif pour maintenir les Loix & deffendre la Patrie, qui  
 soit ainsi sous la surveillance du Pouvoir législatif pour  
 pour ne pouvoir jamais être employé contre la Constitu-  
 -tion & la liberté.

2<sup>e</sup> Indépendamment de cette Armée de ligne, il faut que la Composition de la Garde Nationale soit aussi solide pour qu'elle puisse surpasser les troupes de ligne & les consens, en cas qu'un ambitieux s'en fût emparé. Il faut donc que cette Garde Nationale réunisse les trois Armes, Infanterie, Cavalerie & Artillerie, pour ne pas se trouver dépourvue de tout moyen de résistance en cas d'insurrection de l'Armée Soldée.

Toute la France en armée, elle fait glorieusement la Guerre, mais il n'existe pas encore une Armée Nationale. Les Français se sont battus avec les moyens qu'ils ont trouvés, établis, & les ont parfaitement employés, mais ils n'ont eu le sens ni débiter les défauts de leur Art Militaire, ni de les corriger. L'Amalgamme des différentes armes n'a pas été une médice, non plus que le changement qu'on a fait dans le Système Militaire plus solide exigeraient dans la Tactique.

Après avoir vaincu toute l'Europe, il leur restait à fixer la victoire à leurs Drapeaux, en créant un nouvel Art Militaire, que les autres Nations ne puissent adopter, qu'après s'être donné comme la France une Constitution libre, mais sage, qui soit également inaccessibile à l'Anarchie & au Despotisme, une Monarchie limitée, qui rende le Roy tout puissant par la Loy, & qui annulle entièrement son autorité, lorsqu'il pourroit être tenté de chercher à l'enfreindre.

Pour résumer cet Article, la France ne peut pas concevoir une Armée Soldée permanente, si elle adopte

une Constitution Démocratique; cependant, ou c'est  
 danger de son licentieux, qui dans ce cas devient  
 indispensable, elle perd par le licentieux toute sa  
 force Militaire, & invite ses voisins à se venger, lorsqu'elle  
 se sera désarmée elle-même.

La France, ne pouvant pas se passer d'une Armée  
 soldée, ne peut la conserver qu'en adoptant ou une  
 Constitution Monarchique, qui ne peut permettre  
 aucun abus de cette force armée, ou une Constitution  
 Républicaine Aristocratique, qui certainement, &  
 bientôt, l'emploierait contre elle-même, comme le  
 Romain sous Marius, Sulla, César & Pompée.

6 Certainement un Roy, <sup>constitutionnel</sup> en moins dangereux qu'un  
 Sénat, & le Gouvernement Monarchique est plus  
 concentré & plus actif, & qui convient mieux au  
 Caractère National & à la grande étendue de l'Empire  
 Français.

### 7 Conclusion

En spéculation la Démocratie & l'égalité paraissent de bons  
 principes le plus parfait de tous les Gouvernements; mais l'expe-  
 rience de tous les siècles a démontré que c'est un chimère, car  
 la pure Démocratie est impossible à établir. Le Peuple ne peut  
 pas se conduire lui-même; il est toujours séduit, égare, agité,  
 par des Intriguants, des foux, ou des Riches.

8 Il ne peut point exister un Gouvernement solide avec la  
 Démocratie. Les Gouvernants tendent à la Tyrannie, les Gouver-  
 nés tendent à l'Anarchie; entre ces deux conspireurs qui trahissent  
 continuellement le Peuple, il ne peut jamais goûter ni la

tranquillité, ni le bonheur.

La Démocratie ne peut exister que dans une ville sans territoire, ou dans un territoire banderille, & toujours avec une très petite Population pauvre. Dans une Ville sans territoire, si elle est riche comme Genève, l'oisiveté s'étend & la rend Orageuse & funeste. Dans un territoire sans ville, comme les Petits Cantons Suisses, la simplicité Patriarcale rend la Démocratie supportable. mais il faut, pour qu'elle fasse le bonheur de ces hommes agrestes, qu'ils n'aient ni Intérêts Politiques, ni voisinage dangereux, ni Commerce, ni richesses; que leur seuls Desirs, leurs seuls jouissances, leurs seuls Talents consistent à se procurer les besoins de la vie.

Enu la la Position de la France? peut on proposer à ses nombreux habitans de reprendre le Pain doré, l'habit de Cure & l'ignorance de leurs Ancêtres? peut on leur proposer de razer leurs villes, de combler leurs Ports, de bruler leurs manufactures & leurs Bibliothèques? ne pourrions nous changer ni la nature des choses, ni le caractère moral des Français, Les législateurs ne doivent pas présenter à former le Peuple sur la Constitution, mais à approprier la Constitution au Peuple. Le Réve méthaphisique de la Convention est aussi absurde, que le serait la proposition d'un tailleur, qui voudrait faire un homme sur un habit, au lieu de faire un habit sur un homme.

Il doit être aperçeu & démontré à tout homme sensé que la France est de toutes les Contrées de l'Europe celle qui est le moins propre à former un Etat Republicain, & encore moins un Etat Démocratique. cette vérité est écrite en lettres de sang sur tous les murs, sur tous les Arbres de la France. Non donc

très probable que si la Convention, au lieu de vouloir forcer le vœu du Peuple pour son Intérêt particulier, a la vertu de se laisser conduire par l'Opinion Publique, la Constitution Monarchique conviendra à la Majorité de la Nation, comme le seul moyen de terminer toutes les Citâiniques, qui seraient bien loin de l'ence, si le Système Républicain prévalait.

14<sup>me</sup> Je n'ai pu prévoir que si les Français, égarés par l'Égoïsme déguisé de leurs Représentants, adoptent la Constitution Démocratique, ce ne sera qu'un Émoi de peu de durée, mais très sanglant & très orageux, qui les ramènera victorieusement à la Monarchie, certainement avec moins d'avantages qu'ils ne peuvent s'en procurer par un choix sage & libre. Je peu que cette Réflexion n'échappera pas à un Peuple qui a éprouvé tous les maux à la fois, & que tous les bons esprits prendront avec le dévouement pour le convaincre qu'il doit adopter la Constitution de 1791, qui peut seule sauver la Nation de ses fureurs Populaires.

De que la Nation Française sera réduite à se donner une Constitution Monarchique, il lui sera facile de vaincre l'insulte répugnance que les affreux Jacobins lui ont inspirée contre l'antique & auguste Maison de Bourbon, & de suivre la ligne d'Hérédité dans la Nomination d'un Roy, on ne mettra certainement pas le comble aux folies en terminant la Révolution par se mettre au Pais de la Pologne, & rendre la Couronne Élective.

Le Comte de Provence, frère de Louis XVI, a contribué son Emigration & d'avoir voulu rentrer en France à main armée pour sauver son Frère & son Roy de la fureur des

Jacobins. Il venenoient à propos qu'il avoit pris un mauvais parti. mais le qu'on luy reproche, on peut aussi le reprocher aux Membres du Parti de la Gironde, qui comme luy ont armé contre la Faction regnante, qui comme luy ont émigré, qui comme luy ont été prisonniers. les Vendéens sont aussi dans le même cas.

Dans cette Révolution l'expérience doit mûrir tout le monde. le malheur doit adoucir tous les caractères. L'Insurrection des Princes de la Maison de Bourbon en plus estimable, même aux yeux de leurs ennemis, que la Popularité de celui de la même maison que les Jacobins ont vuivi de mort, après qu'il leur a sacrifié son Roy, ses devoirs, sa parenté, ses Dions, après que ruiné par eux il n'a plus été en l'état de les solder.

Le Comte de Provence, dès 1789, s'en déclara en toute occasion pour la Nation contre la Cour, il appuya M. de Sèze dans sa proposition de l'égalité de Représentation de tout l'état. Il a été un des premiers à prêter le Serment civique. sa sortie de France a été un acte d'obéissance à son Roy. sa conduite depuis cette époque est le résultat d'un enchaînement de circonstances forcées.

Parvenu à un âge mûr, ayant de l'esprit, de la connaissance des choses, de l'expérience du malheur, il en mieux préparé qu'aucun autre à supporter le poids d'une Couronne. mal secondé par les Puissances Coalisées, qui ne se sont servies de son fanatisme de la Noblesse Française, qui comme de prétexte pour toutes leurs vaines la France, on ne doit pas croire qu'il cherche encore dans leur apuy les moyens de conquérir la Couronne, ou de changer les Conditions que la Nation luy impose, si

59  
7 elle le rétablit sur le trône qu'il en est las de remplir. Je  
sais les circonstances aussi extraordinaires que funestes  
pour le porter à cette dignité, à laquelle il n'a jamais dû  
aspirer. son Juré et ses Reflexions sont les gages de sa  
Fidélité à remplir les Engagements, que luy dictera la  
Constitution de 1791.

X Mais on craint qu'il ne veuille pas sacrifier la  
Noblesse, qui s'est dévouée à sa cause, & qui a été victime  
de son zèle pour la Royauté. Non, il ne doit pas la  
sacrifier, s'il étoit capable de cette lâcheté, il serait indigne  
de régner sur la Nation Française. mais il doit pour le  
bonheur commun la force à un sacrifice de plus, celui de  
ses Privilèges & de ses Prérogatives, parce que l'un & l'autre ne  
peuvent pas s'accorder avec la Liberté & l'Égalité, Droits  
naturels de l'homme, que le Français ne peut plus perdre  
après les avoir conquis.

L'État de Citoyen Français en le plus noble de tous les titres  
comme la Dignité de Roy Constitutionnel des Français libres  
est la plus belle de toutes les Couronnes. lorsque la Noblesse  
verra le foin de Provence sacrifier au bonheur d'un  
grand Peuple les dangereux Pouvoirs d'une Monarchie  
illimitée, elle s'empêchera de suivre son exemple, & ce  
Prince sera quitte envers ceux qui ne l'imiteront pas.

Mais la nomination de Monsieur, ou le foin de Provence  
au trône des Français, mettra la Noblesse dans le cas de  
revenir, la Nation sera obligée de luy rendre ses biens; —  
sans doute, il faut les rendre, car elle n'a pas eue droit de les  
enlever. — mais alors la Nation perd l'Hypothèque de  
plus de la moitié des Armoiries qu'elle a mis en circulation.

— Rien de fait qu'on a exagéré la valeur des biens des émigrés, & pour autoriser la profusion qu'on a mise dans la fabrication de cette Monnoye qu'on a avilié, ce qui a tout perdu.

Quand les biens des émigrés auraient une valeur décuple, ils ne pourraient pas faire face à la dépense journalière, & au désordre des Assignats, & à la banqueroute résulante du défaut de Gouvernement, avoué par la Convention. D'ailleurs, ces biens se vendent mal, malgré toutes les tentatives de la Convention, qui est forcée de retirer l'un après l'autre tous les Décrets, quelle rend pour favoriser cette vente, quelle regarde, avec autant d'impiété, que d'injustice, comme le moyen d'amener son Système Démocratique.

La Restitution est toujours nécessaire; il ne s'agit que de trouver un mode pour l'opérer sans occasionner un trop grande seroune. ce mode n'est peut-être pas aussi difficile qu'on se l'imagine. presque tous les Acheteurs sont des gens à argent, des Aigrieux, des spéculateurs, des aventuriers de Révolution, bien moins intéressés, que les Pères de famille qu'on a dépouillés avec barbarie. la plus part n'ont fait qu'un premier Payement, pour lequel ils sont compensés par la jouissance du fruit de leurs acquisitions.

Il paraît plus difficile, ou peut même regarder comme impossible, de rendre à la Noblesse les Emplois qu'elle possédait dans l'Armée. leurs Places Militaires sont remplies par des hommes qui ont héroïquement défendu la liberté de leur Patrie contre une Coalition formidable. le Remplacement de ces braves Officiers appartient de droit, de grade en grade, aux hommes courageux qui ont combattu sous eux. les Nobles ont perdu leurs droits en abandonnant leurs Postes.

37  
Toutes les Charges Militaires sont différentes de celles qu'ils  
rempliraient à l'époque de leur Emigration. il n'existe plus  
ni Marechaux de France, ni Lieutenants, Generaux, ni Mare-  
chaux de Camp, ni Ordres de Chevalerie; ainsi les Porteurs de  
ces Dignités ne peuvent plus les réclamer, puis qu'elles sont éteintes.  
Ils doivent être, vis à vis, de leur Patrie, être réintégrés Citoyens Français,  
la perte de leur Emploi en une légère expiation de la faute  
qu'ils ont faite en joignant leurs Armes contre leur Patrie  
aux Armes Étrangères.

En tems de Paix, ces Dignités sans Emploi ne sont qu'une  
chimère, une fumée, rien. En tems de guerre, leur Talens  
& leur expérience les replaieront, & leur revaudront la  
confiance de la Nation. ils auront de plus qu'elle à venger  
les humiliations, les duretés & les perfidies, qu'ils ont éprouvées  
dans le cours de leur Emigration, & ils combattront d'autant  
mieux pour leur Patrie, qu'ils ne seront plus dupes de  
ceux avec lesquels ils l'auront attaquée.

La France n'a aucun danger à craindre de la part  
des Emigrés en les laissant rentrer. outre qu'ils sont réduits  
à une poignée d'hommes, & ennemis sur un territoire  
immense, au milieu d'une Nation nombreuse, guerrière  
& triomphante, chacun d'eux ne cherchera qu'à retrouver  
dans ses foyers le repos & un subsistance assurée avec  
ses Compatriotes, dont ils auront éprouvé enfin le retour  
à la bienfaisance, car leur rentrée & leur Réintégration  
dans leur Patrimoine sera un bienfait National, qui  
compensera bien les privations auxquelles la Liberté &  
l'égalité, bases indispensables de la Monarchie Constitu-  
tionnelle, les ont jetés.

Il n'y a que la Lachete qui puine condamner les Enjigés à  
 ven. Il est cruel, & ce sentiment ne doit pas guider les Repré-  
 sentants d'une Nation triomphante & genereuse. Dans  
 cette Révolution les injures & les torts sont mutuels, le pardon  
 10 & l'indulgence doivent être accordés par tous les Partis. on  
 ne doit en excepter que les hommes de sang qui ont deshonoré,  
 & qui voulaient tout massacrer. ce n'est pas comme  
 hommes, mais comme bêtes feroes, qu'on doit en purger  
 la Société.

La bienfaisante indulgence est le seul parti convenable  
 à la dignité du Peuple Français, il est le plus juste & le plus  
 sûr. Si les Courtisans ont abusé de leur crédit sous l'ancien  
 Régime, ils en seront amplement punis par l'egalité qui les repla-  
 -cera dans la foule, d'où leurs enfans ne pourront sortir  
 11 que par de grands talens & de grands services.

Mais combien la Noblesse de Province présentait de  
 familles respectables qui honoraient leur Patrie par des  
 mœurs Patriarcales, par les bienfaits que les Pères versaient  
 sur la Classe des Cultivateurs, dont les enfans dévoués à  
 la Défense de la Patrie étaient toujours prêts à verser  
 leur sang pour elle, se contentant du modeste, mais  
 véritable honneur de mériter les Places & les dignités  
 qui surpassaient les intrigants de Cours!

Cette classe respectable de Citoyens a été horriblement  
 12 vexée par ses Concitoyens comme de ses bienfaits, elle a  
 été englobée dans une Proscription qui aurait dû respecter  
 leurs vertus. obligés de fuir des Monstres altérés de leur sang,  
 d'abandonner leurs antiques foyers & leurs Emplois, ils  
 ont pu être entraînés sous les Drapeaux des hommes

257  
puissants qui leur faisaient illusion. ils n'ont eu combat-  
tre qu'une faction.

C'est surtout cette Classe que la Patrie doit accueillir, &  
qui apportera des vertus, dont l'exemple est nécessaire  
pour réorganiser la partie Morale de la Nation, que les  
13 Jacobins ont viciée pour toujours.

La Réintégration complète des Emigrés, outre qu'elle  
est juste à l'égard d'une grande partie d'eux, & que la  
barbarie a changé de leurs foyers, & qui se sont contentés de  
gémir, outre qu'elle est généreuse envers ceux qui ont  
porté les armes, est encore la mesure la plus sûre pour  
terminer la Révolution.

La Constitution de 1791 avec cette Réintégration fait  
tomber les Armes des mains de tous les Royalistes & rallie  
les Constitutionnels. elle fait cesser cette guerre dangereuse des  
14 Vendéens, qui en perpétuant les troubles & les massacres, peut  
donner aux Affreux, Jacobins, la facilité de se rétablir, car ils ne  
sont pas encore éteints.

Martin de Douay, qui, ainsi que Barrère, montrait de la  
modération & de la sagesse dans l'Assemblée Constituante,  
qui, ainsi que Barrère, trompe la Nation dans ses rapports  
flatteurs, qui, ainsi que Barrère, a changé sa douleur  
contre l'amour du sang, Martin de Douay fait tous ses  
efforts pour amonester les Royalistes aux Jacobins, pour leur  
prêcher une communauté de complots, qui ne peut exister  
15 entre deux factions qui présentent les deux Exécuteurs de la  
Révolution.

Il a fait un Rapport, d'après une lettre officielle de Basse,

R. N. p. 177.

pour tâcher de retrouver dans le camp du Prince de Condé le  
 fidèle laïque qui a édité à Paris et à Rouen. son rapport  
 ne prouve que la mauvaise foy, et le Machiavelisme  
 [cruel du Rapporteur, qui est un des principaux souteneurs  
 de la Constitution Démocratique; qui a pour Apologues  
 des petits Poëtes, Romanciers, Avocats, Médecins, qui se  
 payant dans la tribune, se voyent en état de gouver  
 16-ner avec leurs vaines paroles vingt cinq Millions d'Habi  
 -tans, qu'ils ruinent, et qu'ils affament.

Non, ce n'est pas avec les Jacobins que les Royalistes peu  
 -vent faire des Conspirations. ils n'ont pas besoin de complots  
 contre la République. les uns sont Constitutionels, et gémis  
 -sent sur les excès et l'insuffisance de leur gouvernement; ils  
 attendent patiemment que la lassitude du Peuple le rame  
 -nent de luy même dans les bornes d'une liberté rais  
 -onnable. les autres ne voulant rien céder, opposant toujours  
 leurs Intérêts particuliers à la volonté générale, attendent  
 la Contre Révolution qui est devenue impossible, et gâtent  
 leurs Affaires, & celles des Princes, auxquels ils sont dévoués.  
 La Nomination volontaire d'un Roy Constitutionnel  
 peut seule mettre d'accord tous les Partis.

Je ne cherche point, en émettant mon vœu, qui n'a  
 pour objet que le bonheur de ma Patrie, à faire ma part  
 à l'Heuric naturel de la Couronne de France. je suis  
 sûr que mon Opinion redoublera encore la haine de  
 ses Constitutionnels. elle m'attirera même la haine, si l'Infor  
 tune ne la pas guéri des Préjugés qu'il a suivis avec le lait

2 dans la Résidence de ses Rois :

Si l'aurait le malheur de croire pouvoir se faire Roy par la force des Armes, ou par le secours des Puissances Etrangères, je le regarderais comme l'Invenu de sa Patrie, dont il s'est qualifié le premier Citoyen dans le Serment qu'il a prêté à l'Hôtel de ville de Paris, de son plein gré & sans y être provoqué.

Il lui serait impossible de conquérir son Royaume, & ses Efforts ne serviraient qu'à luy procurer des chagrins, des Remords, de la Honte & la haine irréconciliable d'une Nation, trop couraieuse pour qu'on puisse jamais la soumettre par la violence, jamais amè sensible pour s'attacher au Roy quelle aura nonné.

En souhaitant que le Prince se rende digne par une conduite sage, des vœux que je forme pour que la Nation l'appelle à la Royauté, je regarderai son Acceptation comme un Acte de Renonciation aux devoirs que luy impose sa Naissance; car je n'envisage pas comme un bonheur pour ce Prince de s'asseoir sur un Trône ensanglanté & entouré de précipices.

Je croi qu'il ne peut s'y soutenir qu'en se persuadant très intimement que son seul titre pour y monter est la volonté de la Nation qui l'y appellera, qu'il ne peut s'y asseoir & s'y maintenir qu'en s'attachant à la Constitution, qui forme le seul bien, le seul Contract Social entre luy & le Peuple, lequel consacre sa Souveraineté en luy confiant le Pouvoir Exécutif pour gouverner en vertu des Loix faites

pas ses Représentants.

Si Pierre a le malheur d'avoir une Opinion différente, je le plains bien sincèrement. mais je <sup>plaindrai</sup> ~~plaindrai~~ encore bien plus ma Patrie, si elle se trompe dans le grand Acte de Souveraineté qu'elle va exercer, dans le choix d'une Constitution.

Les dangers d'un Roy Constitutionnel qui tomberait au Despotisme ne sont que personnels à lui même, & aux Citoyens qu'il pounseraient, ou le soutiendrait. Dans cette Entreprise téméraire & coupable. mais les dangers de la Tyrannie Populaire, ou de l'Anarchie, ou de l'Anisotomie Hébéienne tomberaient sur toute la Nation, & finiraient toujours par le Despotisme.

Le besoin d'une Constitution Monarchique est démontré. il en même certain qu'une grande partie des Membres de la Convention la desire, pourvu que la liberté n'estoit pas exposée par ce retour au bon sens. la Constitution de 1791, adoptée de bonne foy, est suffisante pour l'amener, tous contre l'ambition du Représentant couronné, ou plusieurs de ses Courtisans, que contre les violences Anarchiques du Peuple.

Déjà l'Esprit Public est préparé par des discussions très lumineuses, qui a fait edorer la liberté de la Presse, rétablie malgré les persecutions de ses anciens Apôtres. ce sont surtout les petits hommes de lettres devenus grands Républicains, les Persecutés sous Robespierre devenus persecuteurs à leur tour, qui ont écarté la Convention des principes de sagesse & de modération convenables aux Législateurs d'un grand Empire.

La Convention, toujours menée par des factions, envelopée du tourbillon des tempêtes, elle n'a pas pu se lever

ami haut pour planer au dessus de cet Atmosphere  
orageux, ainsi ne voit elle rien au delà. le lieu plus  
en elle que peut résider l'esprit de la Nation pour avoir  
une Constitution solide & un Gouvernement ferme.

Les Assemblées Primaires vont être convoquées, ou  
se convoqueront d'elles mêmes. c'est à elles que j'adresse  
mon vœu, bien sûr qu'il ne sera combattu que par  
des factieux, par des Champignons Révolutionnaires,  
qui mettent les Sophismes, l'insigne & l'égoïsme à la place  
du Patriotisme & du bien Public. leur Règne en pré  
à finir, & j'espère ~~en~~ voir encore le jour de la Nation  
luire sur ma Patrie.

Dumouriez

Faint, illegible handwriting in a cursive script, likely from a 17th or 18th-century manuscript. The text is mostly obscured by fading and bleed-through from the reverse side of the page.

Vertical text or marginalia on the right side of the page, also mostly illegible due to fading and bleed-through.

Extensive area of the page containing very faint, illegible handwriting, possibly representing the main body of the document or a list of entries.

~~À Mr. Du Gen. Dumouriez  
au Traducteur de l'Histoire de  
sa vie~~

3

---

Le 20 May 1795

Monsieur,

Mes anciens amis <sup>médisaient</sup> me fatiguoient depuis  
longtems de répondre une fois pour toutes, à  
toutes les calomnies répandues contre moy. je  
croyois avoir suffisamment rempli cette tâche  
par ~~la~~ publication de ma vie.

De nouveaux Partisans, que cette Publication  
ma ~~trouvé~~ procurés, par l'attrait de la vérité,

me püssent continuellement d'ajouter quelques développements à ma justification.

Comme, j'en à vous, Monsieur, que j'ay l'obligation  
 essentielle ~~publique~~ d'attendre ~~de~~ l'opinion publique, surtout  
 en Allemagne, j'ay cru, pour concilier ce qu'exigent  
 les Conseils de mes amis avec ce que m'impose ma  
 reconnaissance, devoir prendre la Plume pour  
 vous remercier de l'excellente Traduction que vous  
 avez eü la complaisance de faire de trois Volumes  
 de ma vie. vous avez mis dans cet ouvrage  
 une fidelité, une précision, & un style attachant  
 qui me rendent un service réel, en mettant <sup>vos</sup> ~~les~~  
 Compatriotes à portée de me lire & de me juger  
 dans leur propre langue, sans que la Traduction  
 de mon ouvrage altère la vérité, soit historique,  
 soit d'expression, qui en fait tout l'intérêt.

L'Art pénible de traduire exige autant de  
 probité que tous les autres Arts de la vie. Un  
 Traducteur infidèle est un malhonnête  
 homme, qui a trahi l'auteur qu'il défigure.  
 la plupart des ~~Allemands~~ Allemands, qui ont  
 traduit mes premiers Mémoires, ou qui ont  
 extrait l'Histoire de ma vie, sont des centaures  
 perfides, qui m'ont ravé de leurs Tuniques  
 empoisonnées. les Préjugés, l'Alumeur, ou  
 l'argent, ont dirigé leur Plume.

Un Auteur qui a beaucoup écrit sur la  
 Révolution, M. Götanner, s'en donne la peine

de traduire mes premiers Mémoires, en les arrangeant  
à sa manière pour les déchirer. non content de cette  
infidélité; dont sans doute il aura recueilli le fruit, il  
y a joint une petite préface bien amère, dans  
laquelle, sans m'avoir ~~vu~~ jamais vu, ni  
connu, il dépeint tous les mouvements de mon âme,  
il fouille mes plus secrètes pensées, pour faire de  
moy un homme d'une audace folle, d'une ambition  
démessurée, & en même tems un être faible, que  
le courage abandonne au moindre obstacle.

Il ne veut pas croire que je sois attaché à la  
Constitution de 1789, 1790 & 1791, paraqu'il a écrit  
pas ordre supérieur, contre cette Constitution. il ne  
veut pas croire que j'aie désiré sauver le Roy, parce  
que j'en ay pas eût le pouvoir. indépendamment  
de l'intérêt que m'inspirait le Prince infortuné,  
j'aurais voulu le sauver pour l'honneur de la  
Nation.

Il termine cet ouvrage infidèle par des remarques  
& éclaircissements, qui l'amange pour justifier son  
Plan de dénigration. N'est un Dillet que j'écrivais  
à Genoune relativement à l'ordre impudent que  
le Gen. Dillon m'avait envoyé de faire prêter, après  
la catastrophe du 10 Aout 1792, un serment dan-  
gereux pour Louis XVI, Serment que Dillon lui  
même a révoqué peu de jours après, & il dit que  
Genoune était Jacobin, ce qui est faux, comme sa  
mort le prouve.

47  
Il dit qu'à cette époque, le 14 Aoust, j'ay envoyé à l'Assemblée Nationale un nouveau Serment pour soutenir la République, & la République n'a été décriée que le 22 Septembre. il dit qu'en à cette démarche que j'ay dû la confiance sans bornes de cette Assemblée, & le Commandement en chef de toutes les Troupes de la République, & je n'ai jamais commandé en chef toutes les Troupes de la République.

Il trouve mauvais que peu de jours après j'aye fait rendre les honneurs Militaires dans mon Camp aux Commissaires de l'Assemblée Nationale, dont il fait des Jacobins. Quand même ils l'auraient été, n'étaient ils pas les Représentants de la Nation, & pendant la suspension des pouvoirs du malheureux Louis, n'étaient ils pas chargés de toutes les parties de la Souveraineté Nationale? Il fait le rapprochement malin d'autres Commissaires, que j'ay fait escorter, non pas par des Dragons, mais par des Hussards, non pas pour les envoyer à Courmayeur, non pas pour les livrer, comme il le prétend, au Prince de Cobourg, mais pour y être gardés comme Otages.

Il compare ma défection à celle du feu La Fayette, qu'il plaint, & qu'il approuve. Je plains comme luy cet infortuné General; mais on ne peut pas assimiler les circonstances, ni comparer notre conduite. Si la Fayette eût marché sur Paris, les Autrichiens & les Prussiens eussent occupé la frontière abandonnée, & eussent marché derrière luy: au lieu que si mon

Armée eût été constante dans le desir quelle  
 m'avait témoigné de faire cesser l'Anarchie et la  
 Tyrannie des Jacobins, un Traité avec le Prince de  
 Cobourg m'a mérité que la France ne serait pas  
 enchaînée par les Coalisés, et quand même il eût pu  
 vouloir manquer à sa parole, les Places étoient entières  
 et il restait une Armée pour repousser cette trahison.

Il altere le discours que j'ay tenu à la souv'nion  
 à mon passage à Paris après la campagne de la  
 Champagne pour m'accuser d'infidélité à mes  
 principes Constitutionels, que je ne pourrais pas, sans  
 une imprudence nuisible, étaler à cette époque à la  
 Barre de la Convention, il me fait à la fin Constitutionel,  
 Royaliste, Jacobin, Feuillant, Républicain et partisan  
 de la Fayette.

C'est sans doute par Patriotisme que mes collègues  
 fâché que j'aye repoussé les Compatriotes de la Champagne  
 & ensuite de Paris, ont, aime mieux, malgré toutes les  
 preuves du contraire, attribuer ma conduite à celle  
 de mes braves Compagnons d'armes à mon dévoue-  
 ment pour les Jacobins, qui me proscrivoient au  
 milieu de mes Succès, qu'à mon attachement à  
 ma Patrie, qui m'a toujours rendu insupportable  
 l'idée de la voir dominée, & démembrée, par les  
 Puissances Etrangères. je ne puis qu'approuver  
 l'amour propre National de M. Girardet, à  
 condition qu'il m'accorde la même faveur.

Après avoir été beaucoup de mal du Ministre  
 Roland & de sa femme, il se sert du témoignage  
 de cette femme malheureusement célèbre, pour

67  
me donner un démenti sur les circonstances de ma  
sortie du Ministère, cette femme avoué dans  
l'ouvrage cité par M. Gistannes que je montais  
dans le conseil le plus ardent Patriote & la plus  
grande fermeté, lorsqu'il étoit question du maintien  
de la Constitution. Il est tout simple que le reste de  
son séit ne s'accorde pas avec le mien, puisque son  
Parti vouloit ostensiblement établir la République  
sur les ruines de la Constitution.

C'est ce qu'un critique judicieux auroit dû  
apercevoir. au reste, M. Gistannes, comme la  
plupart des Sollicitaires, qui écrivent suivant  
les circonstances, soit de commode, soit par passion,  
vuide, avance des faits, les retracte, fait oublier  
la Calomnie de la veille par celle du lendemain,  
& gagne de l'argent à ce noble Menes.

J'ay trouvé dans un autre Auteur, intitulé,  
Nagazin des Evénements Militaires les plus nou-  
veaux & les plus remarquables, des Extraits de ma  
Correspondance avec le Ministère Rache & de  
mes Mémoires sur tout en un Militaire, dans  
l'ouvrage duquel je cherchois de quoi m'instruire.  
je luy pardonne seulement son jugement sévère  
sur mes Talents Militaires & je l'invite à se  
donner la peine de détailler mes fautes, pour  
l'Instruction des Généraux qui pourront se trouver  
dans des positions à peu près pareilles. mais je n'ay  
pas la même indulgence pour une Opinion qu'il  
avance, & que sûrement il repoussera, lorsqu'il y

aura réfléchi. Il dit que dans les Plaines de la  
Champagne, j'aurais dû me réunir à l'Armée  
Prussienne pour marcher sur Paris. Il prétend que  
l'amour de la Patrie ne devoit pas y mettre obstacle,  
parcequ'alors il n'était pas question de conquérir la  
France.

Ce brave Militaire renouera à son opinion, &  
approuvera ma conduite, lorsqu'il saura que déjà par  
différens traités les Puissances Coalisées avoient  
arrangé leurs indemnités, c'est à dire le partage  
de tout le tour de la France; que quand même je  
l'eusse ignoré, l'exemple de la Pologne suffisoit  
pour me convaincre: qu'un General Français,  
chargé de la confiance d'une grande Nation, étève  
son âme à la hauteur du danger, & ne laisse point  
regenter sa Patrie par des Armées Étrangères,  
quelque soit leur supériorité:

Que dans le cas où j'en eusse trouvé, j'ay dû  
oublier toutes les factions, tous les intérêts particuliers,  
toutes les circonstances intérieures, tous les objets  
secondaires, pour ne m'occuper que de repousser  
l'Orage extérieur: que même la présence des Princes  
Français, soldés par les Étrangers, marchant d'après  
un Manifeste du General Prussien, n'agissant point  
en leur nom, n'ayant pas même le droit de mettre  
des garnisons dans les Places de Longwy & Verdun,  
estoit une preuve de plus que la Coalition agissoit  
pour son propre compte: qu'ainsi mon devoir n'étoit  
pas douteux, que je devois tendre à sauver ma Patrie  
du joug Étranger, & à quel j'ay complètement réuni,

87  
et a qui a amené des suites si glorieuses pour elle & si  
funestes pour ses nombreux ennemis.

27  
A l'Époque de ma sortie des Pays bas & de mon  
traite avec le R<sup>e</sup> de Sbourg, j'ay pensé & agi, d'après  
les mêmes principes, la Proclamation de la General Du  
5 Avril 1793 en fait foy, celle du 9, qui annulle la  
premiere, en une faute impardonable des Ministres  
de la Coalition assemblée à Auvens, elle a encore  
dividé ma conduite, & les Generaux Autrichiens  
n'ont pu, ni me désapprouver, ni me démentir, ils  
étoient agi comme moy, la Loyauté Militaire  
a souvent des Resultats plus habiles que la Politique  
astucieuse des Diplomatesiens.

Cette seconde Proclamation, que j'ay vu avec bien  
du regret signée de la même main que la premiere,  
a rallié en un seul faisceau toutes les opinions  
divergentes des Français, pendant que je me hâtais  
de me separer de l'Armée Imperiale, toute l'Armée  
Française se réuniroit pour repousser les longueurs.  
L'amour propre National a fait taire toutes les autres  
Passions. cet Amour propre principe du Patriotisme,  
existe dans tous les Français, même les plus maltraités,  
pas la Révolution, & si un jour un ordre de choses  
plus calme les ramène dans leur Patrie, ils seront  
les plus ardents défenseurs de la Constitution, qui  
amenera leur existence.

Quelque soit le Gouvernement que les Français  
adopteront, s'il rétablit la justice, la vraie fraternité,  
l'Égalité devant la Loy, telle quelle doit exister sans  
nuire rien aux gradations nécessaires pour le maintien

De la Société, s'il amuse les Propriétés, le Commerce, les Arts  
et l'abondance; toutes les appellations odieuses, ou ridicules,  
de Démocrates, d'Aristocrates, de Sensuels, de  
Musiciens, de Prociens, d'Enigmes &c. seront retranchés  
de la langue d'un Peuple, devenu heureux & sage, après  
les calamités & les abus d'une liberté exagérée. alors  
toutes les haines cesseront, tous Français ne verseront  
plus leur sang que pour la défense de leur glorieuse  
Patrie, si quelque Ruine étrangère a la témérité  
de l'attaquer de nouveau.

Un troisième Auteur, l'Éditeur de la Minerva,  
très répandu en Allemagne, dont le style est bien  
supérieur à celui de M. Girardot, m'a déchiré  
périodiquement avec le plus grand acharnement.  
C'en est encore un de ceux qui, la lanterne de Diogène à  
la main, se sont promené dans toutes les cellules de  
mon âme, pour arranger ensuite toutes mes actions,  
mes pensées, mes paroles, mes écrits, sur le caractère  
qu'ils m'ont donné d'avance.

Comme malgré l'acharnement de M. Archenholz  
j'aime son style, ses vues Politiques, sa critique judicieuse,  
j'ay cru devoir l'avertir à la fin de mes Mémoires, qu'il  
avait été trompé, en annonçant que j'avois vendu  
au P.<sup>e</sup> d'Orange, ou au P.<sup>e</sup> de Gbourg, la liste des  
Patriotes, Hollandais.

Où lieu d'ajouter si une accusation aussi atroce  
était vraie, ou calomnieuse, ce que tout honnête homme  
doit faire, M. Archenholz, dans sa Minerva du mois  
de May, 1794 dit simplement, qu'il tient le fait de la bouche  
d'un homme digne de foi, qui se trouvoit lui-même alors

Dans les Pays Bas, & à qui un secret de cette Nature ne pouvoit pas être caché. c'en est de joüir avec bien de la légèreté de la réputation d'un homme qu'on veut dénigrer. je déclare à m<sup>r</sup>. Arhenholz que son témoin en un suposteur, ou un homme grossièrement abusé. en toute autre circonstance, je l'aurais sommé de nommer son témoin.

Mais pour ne pas compromettre sa direction, je me contente de lui dire, pour l'honneur de son caractère, à chercher à approfondir le fait, ou pour le dévotier, ou pour me confondre. La Révolution de la Hollande offre toutes les fautes possibles, à cet égard. il doit trouver dans son cas, l'approbation de ma sensibilité, sur une pareille accusation, car lorsqu'une calomnie est dévotée, toutes les autres sont affaiblies.

M. Arhenholz, dans la même Minerva du mois de May 1794, ne peut absolument pas croire à ma pauvreté, en avouant que rien ne serait plus honorable pour moy. peut-être depuis la publication de ma vie a-t'il changé d'opinion à mon égard. je l'amure, & beaucoup de personnes pourrout luy certifier, que je suis resté pauvre, & que comme luy je vis du produit de ma Plume, mais avec moins de profit, parceque je n'ay pas les mêmes Talens. il y a trop de contradiction dans le caractère que tous mes détracteurs, n'ont cessé de me donner. un homme aussi rempli d'ambition & d'orgueil qu'on me suppose, ne peut pas être encastré tourmenté par le démon de l'avarice. *Aquila non capit mustas.*

M. Archenholz a rendu plus de justice aux trois  
Volumes de l'Histoire de Marie. il voit a peine que  
je n'ay point laissé d'Enigme sur la Campagne  
contre les Prussiens & sur la prétendue Négociation  
avec eux, qui a engagé M. Pittamier à me  
comparer à Themistocles. je suis très flatté de cette  
comparaison, car les faux avis que le General  
Athenien fit donner à Xerxès sont sans contredit  
la ruse la plus permise qu'on puisse employer  
contre un ennemi puissant pour sauver sa Patrie.

Si M. Archenholz me connaissait personnel-  
lement, & que nous nous fussions entretenus à  
fond sur les Affaires de ma Patrie, il croirait de  
me prendre pour bûte de ses traits, il profanoit  
ouvertement le nom que je n'ai qu'il m'a accordé,  
parce qu'il a l'esprit juste, & il n'aurait pas inséré  
dans son dernier N.º de Mars 1795 la légende  
Houzardaille d'un des Officiers Generaux du  
malheureux La Fayette, que je plains de tout  
mon cœur, & à qui je rends justice avec la sévérité  
qui convient à l'Histoire, & avec le ménagement  
que mérite l'infortune.

Je ne vous parlerai pas des nombreux Zoïles  
Français, que le Jacobinisme d'une part, & l'Emi-  
gration de l'autre, ont déchainés contre moy. ils  
sont agités par les furies, & inspirés par le démon  
des factions. combien de malheureux Enigmes,  
encrivains contre moy, n'ont ils eû pour bûte  
que de gagner quelque argent pour pouvoir subsister?

puissent les lambeaux de chair qu'ils croient n'avoir  
arrachés les nourris, & surtout influer sur la Masse  
de leur sang, pour les ramener à des Sentiments  
plus modérés ! Je desiré que l'entière extirpation du  
Jacobinisme puisse produire le même effet en France,  
& qu'un jour tous mes Compatriotes jouissent dans  
leur Patrie du bonheur qu'ils auroient mérité, en  
sacrifiant au bien Public leurs passions aveugles,  
leurs préjugés inutiles & leurs haines funestes. Les  
Progrès rapides que font en France la raison &  
l'humanité me donnent l'espér. de voir bientôt  
réaliser les objets de mes vœux.

Les Ennemis ont, surtout, cherché à troubler ma  
sérénité dans toutes les Assemblées que j'ai été obligé  
d'adopter successivement, & même de me le plus  
devenues qu'il leur a été possible. Ils ont donné  
encore dernièrement une Interprétation malicieuse  
à l'Histoire de ma vie, pour servir contre moy tous  
les Souverains, & particulièrement le Duc de  
Bourbonnais. mes Reflexions sur la Campagne des  
Rumiers en Espagne, qui sont une simple  
démonstration Technique, à l'exemple des Mémoires  
de Feuquieres, ont été présentées comme une Satyre  
contre ce Prince, que j'ay toujours fait profession de  
respecter, tant pour ses Talens Militaires très  
reconnus, que pour ses vertus sociales.

J'ay appris seulement depuis deux mois que les  
dispositions de la Campagne de 1792 n'avoient pas  
été faites par ce Prince, qui n'avoit toujours été

P. C. p. 33.

opposé au Passage de la Meuse, & que son Plan de  
Campagne étoit méthodique, & dirigé contre les  
Evêchés, la Lorraine & l'Alsace. je retournais à le  
Plan de l'Électeur du grand Frédéric, s'il eût été exécuté,  
ces trois Provinces eussent certainement été conquises  
dans une Campagne, & le sort de la France & de  
l'Europe eût été très différent.

Je n'ai sçû d'avoir ignoré cette circonstance  
importante en écrivant la Campagne de Champagne.  
j'avoue que, convaincu depuis longtemps de profon-  
des connaissances militaires de cet illustre Roy &  
des Généraux de l'Europe, j'aurais dû le conjecturer,  
& être en conséquence je n'ai trop heuronné de  
pouvoir revenir de cette erreur, qui ne compromet  
pas sa gloire, & qui développe en le Prince une vertu  
de plus, la modération, qui luy a fait garder le  
silence, par ce qu'il a été, en l'homme supérieur, que  
ce qui ne luy étoit pas personnel, ne l'attaquait pas.

J'ay appris en même tems que le Prince a rem-  
porté encore une bien plus grande victoire sur  
luy même, en donnant au Peuple qui a le  
bonheur de vivre sous son Gouvernement une  
Constitution libre, qui lui laisse au Souverain,  
ou ne luy laisse que la faculté de faire le bien.  
Une Révolution ne peut être que bien faisante  
pour l'Humanité, quand elle est opérée par le  
Souverain luy même. mais quelle vertu sublimé,  
quelle sagacité, quelle force il faut à un Prince

141  
pour vaincre les Princes de la Souveraineté, & les  
sacrifier au bonheur de son Peuple. Le Duc de  
Brunswick trouvera la récompense de ce Hérosisme  
dans l'amour de ses Sujets, & dans la solidité de sa  
juste Puissance. heurieux les Princes qui précèdent  
les Révolutions, & que les Révolutions n'entraînent  
pas.

Les faux Jugemens, que la position du Duc de  
Brunswick a occasionnés provoquent combien il est  
fatigant & difficile de commander une Armée  
coalisée, & combien la perplexité des Généraux qui en  
ont été chargés a facilité les succès des Français. un  
Plan de Campagne est élaboré à l'Armée, se fabrique  
à Vienne, reçoit sa Politesse à Londres, & devient une  
Armée ravivée & dangereuse, lorsqu'il a traversé la  
Mer. les circonstances changent de tout, & le Général le  
Général ne peut pas en profiter; il s'y décide, il est contraire  
par les Généraux qui commandent sur les lieux, &  
combinaison, lesquels obéissent aux ordres de leurs Souverains.

Son Génie est comprimé, ses mouvements sont entravés.  
eût il le talent de les exécuter, il est subordonné aux absurdités  
des Ministres, qui le regardent de 200 lieues dans un Art  
qu'ils ne connaissent pas. Responsable des Evéne-  
ments, qu'il ne peut pas diriger, il cherche à remettre  
à l'abri derrière un Conseil de Guerre à chaque  
mouvement de l'Ennemi, ou à chaque opération que  
lui-même médite. ses Plans, communiqués d'avance  
à 30 personnes, contestés, critiqués, châtés, sont  
connus de l'ennemi avant leur exécution, & tournent  
contre lui. Il réunit par cette formalité de Conseil de  
Guerre à sauter sa sûreté vis à vis de son Souverain,

mais il perd sa réputation aux yeux de l'incorruptible  
postérité, parce qu'au lieu d'agir comme un homme, il  
a été employé comme Machine.

Depuis Agamemnon jusqu'aux Généraux actuels  
de la Coalition, tous ont eu le même sort. contrariés,  
jaloux, mal secondés, désobéis, la seule vertu qu'ils  
aient pu développer dans le commandement, est la  
Résignation. C'est la vertu d'un Chrétien & d'un  
Philosophe, mais elle ne doit être que très secondaire  
dans le caractère d'un Général en Chef. au moment où on  
donne successivement leur démission, qu'ils offrent  
de l'ouverture de la Campagne, ce qui n'encourage  
pas les Soldats.

L'emploi d'un Général d'Armée est d'une importance  
que l'homme qui se propose à l'Essayer doit recevoir  
Carte blanche, ou se la donner. Il faut un grand  
Caractère pour commander les Hommes, & le Caractère  
exclut les complaisances & l'obéissance passive,  
vertus essentielles des Subalternes. Walstein, tout  
traître qu'il est devenu, étoit plus utile à l'Empereur  
S. Dinand par ses victoires continuelles sur les Suédois,  
dont il anéantit les Progrès, que le Fidèle Galas, qui étoit  
toujours battu. Quand la vertu se rencontre dans un  
Général avec la force de caractère & les talents supérieurs,  
le Souverain doit lui donner sa confiance entière.  
un pareil homme ne craint pas la Responsabilité,  
& il répond aux Ministres, qui veulent dorénavant avec  
lui sur les Opérations Militaires, ce que le Duc de Saxe  
Weimar, le Héros de l'Allemagne, répondait au Capucin  
Joseph; voilà Doigt n'est pas un pont.

Je n'ay lu, Monsieur, aucun extrait de ma vie plus impartial que celui qui se trouve dans la 39<sup>eme</sup> feuille, en date du 7 mars, du Journal littéraire de Göttingen. Je n'ay pas connu encore que je vais relever deux endroits de ses observations, ou de ses jugemens. Je n'ay unquement pour rectifier les Préjugés que l'éloignement & une position différente & plus tranquille ont pu imprimer dans la tête d'un honnête homme, qui ne s'en pas mis à la place de l'Homme qu'il juge.

Cet estimable auteur est étonné, qu'à cinquante ans, je me sois livré si légèrement à de nouvelles idées & à des visions Politiques, qui n'auraient dû fermenter que dans des têtes plus jeunes. ma Réponse en simple, je voulais une Réformation, devenue nécessaire, & non pas une Révolution, que les circonstances ont amenée par gradations. ainsi il n'en point à des nouveautés & à des visions Politiques, que je me suis livré, il n'en était pas question en 1749, malgré les maladroits & la mauvaise foi de la Cour & des Ministres.

Je voulais des États Généraux, dans lesquels la Nation, légalement & également représentée, pût fixer les Impositions, prendre connaissance de la Dette Nationale & de l'emploi futur des deniers publics, pour soutenir la Majesté de la Couronne, en l'affermant sur des limites raisonnables, payer les Dettes & Arerages, réformer les abus des votes, des Pensions non méritées, ou excessives, des Charges inutiles & chèrement soldées, des Embarasemens, de Domaines, de

Déprédations des biens Nationaux, Des Charges, récompenses, gratifications, honneurs, accumulés sur les têtes les plus puissantes, au déshonneur des hommes les plus utiles & les plus méritans. à la tête des Biens Nationaux, qui pouvoient faire face à la Dette Publique, Devraient être comptés, ceux du Clergé, qui étant des Fonctionnaires publics (Séculaires) Doivent être soldés en usufruit, & ne pas occuper le Lieu des ténés, qu'on doit employer plus utilement à entretenir & multiplier des familles cultivatrices.

Je voulais que la liberté du Peuple Français fût bien assurée par la tenue des États Généraux, permanens, ou au moins ayant le Droit de s'assembler à des Termes fixes, sans dépendre de la convocation arbitraire des Rois, qui craignant ces Assemblées, même lorsqu'elles n'avaient le droit que de porter au pied du trône leurs Vœux & leurs arogeurs, ne les ont jamais appelés, que lorsqu'ils ne servaient plus de quel bois faire flèche, & lorsque tout était désespéré.

Je voulais dans les États Généraux l'abolition de la distinction des Ordres, parceque ce n'est ni comme Prêtre, ni comme noble, ni comme Roturier, ni comme Représentant de telle Province, ou de telle tel Bailliage, que chaque membre est appelé, mais comme Citoyen Français, pour remédier aux maux passés de la Patrie, & prévenir les futurs. De cette Egalité de Suffrages dériver nécessairement l'Egalité Sociale de tous les Français devant la Loy, par conséquent le sacrifice volontaire, ou forcé, de la part du Clergé & de la Noblesse de tous Droits, Séculiers, ou de Servage, & de tous Privilèges pécuniaires, hauts, onéreux & privilégiés, pour la

Elle est la plus nombreuse, la plus éclairée & la plus utile de la Nation.

Voilà ce que je voulais, & ce que devoit vouloir tout homme profondement pénétré de la vexation des Peuples, du brigandage des Courtisans, de l'impertinence & de la mauvaise foy des Ministres, du danger inevitable de la Consequente, de l'Etat languissant de la France au dedans & de son avilissement au dehors. cette Reformation eût amené une Constitution fixe, qui manquait à ma Patrie. cette Constitution eût affermi l'autorité Royale, en la restreignant dans des bornes légales, eût fermé les Playes Financieres de la France, eût vivifié son industrie, son Commerce & son Agriculture, eût amené la dignité au dedans, en sanctionnant la liberté & l'égalité de tous les ~~Adressés~~ Citoyens Français, & leur faisant subsister l'amour de la Patrie à l'Intérieur personnel, eût consolidé sa Majesté au dehors en multipliant son Souveraineté publique, en remplaçant par l'invariabilité de l'ensemble d'une grande Nation, la versatilité d'une Cour, toujours gouvernante & gouvernée, par des caprices, des intrigues & des petits moyens.

P. L. P. M.

Tout cela seroit arrivé comme je le desirais, si les Partisans de l'Egoïsme & de la mauvaise foy n'avoient pas pris la place du Patriotisme & de la raison. d'abord la morgue de la Cour a lancé la patience de ce qu'on nommeoit alors le tiers Etat, c'est à dire la presque totalité de la Nation. en même temps la Noblesse & le Clergé ont secondé les perfides intentions des Ministres; & sans en suite divisés <sup>ils</sup> entiers, se sont rapprochés du tiers, & se sont ~~scindés~~ <sup>immolés</sup>

mutuellement, offrant des sacrifices beaucoup plus grands  
qu'il ne le exigeait de eux. alors il ne manquait que des  
Chef pour former des factions, & bientôt la Spies, cherchant  
à soutenir sa nullité par son machiavelisme, a répandu  
les intrigues & la Corruption dans tous les Partis rivaux,  
pour augmenter & perpétuer la Diviſion.

Cependant, au travers de ce cahos de folies & de  
Diviſions, s'élevait l'édifice d'une Constitution, bâtie  
sur les principes de la justice éternelle. elle en sortit  
beaucoup plus pure qu'on ne devait l'espérer du  
sein des Orages, la Nation la reçut avec transport,  
le Roy l'a sanctionnée avec la plus grande auto-  
rité, en réitérant deux fois de suite, sans y être  
forcé, le serment de l'exécuter, & de la maintenir. tout  
avait fait, la France allait respirer, les mouvements  
violents des factions dégénéraient en petites intrigues  
inévitables & peu dangereuses; il en avait coûté  
peu de sang, le caractère de la Nation n'était pas  
encore altéré, les grands crimes n'étaient pas encore  
commis, parce que les prêtres ne faisaient qu'agiter,  
& ne réjouissaient pas encore.

Tel est l'Etat de la France le 15 juin 1791, lorsque  
je suis parti pour aller commander dans la Vendée.  
c'est peu de jours après que l'Infortuné Louis XVI, égaré  
par les Conseils perfides des hommes, qui doivent au-  
tant se reprocher sa mort que ceux qui l'ont injustement  
condamné, a fui du milieu de son peuple, qu'il venait  
de juré, & rativement de gouverner Constitutionnel-  
lement. je n'avais pas pu prévoir le premier  
Ames liaisons, quoiqu'intimes, avec le malheureux

La Porte, ne m'avaient donné aucune notion de ce qui allait arriver; j'il n'avait gardé que trop religieusement le secret de son Maître. j'appris cette foudroyante nouvelle le surlendemain de mon arrivée à Nantes, & c'est icy que je place ma réponse à une seconde réflexion de l'estimable auteur du Journal littéraire de Göttingen.

La Résolution que je pris sur le champ de ramener à un Corps d'Armée pour marches au secours de l'Assemblée Constitutionnelle luy parait une preuve que le Tonneur de la Révolution m'avait déjà entraîné très loin, puisque je ne me donnais pas même le temps de examiner si le Roy avait de justes motifs pour partir. ma réponse est simple. ce n'était pas le tems de délibérer, il fallait agir. aucun motif n'était assés fort à mes yeux pour balancer dans l'âme de Louis XVI dans le lieu de Deux Jermains. la Patrie était en danger. la fuite du Roy, s'il n'eût pas été repris, entraînerait inévitablement & précipitamment la guerre civile. la fuite du Roy laissait la France sans Roy, & alors il n'y avait plus d'autre Représentation Nationale que l'Assemblée Constitutionnelle. c'était donc autour d'elle que tout le Royen François devait se rallier.

Si le Roy fût resté à son Porte, conformément à la Constitution qu'il avait juré de maintenir, il n'y eût pas eue de Révolution. cette Constitution l'aurait ou l'aurait maintenu. je n'étais donc pas entraîné par la Révolution. j'étais Royaliste, mais Royaliste Constitutionnel, comme toute la France. l'ennemy de Louis, & ses serweurs, m'en faisaient la loy. ma conduite ultérieure avec a Prince, également victime de ses ennemis & de ses Ennemis, prouve que dès qu'il a repris son Porte j'eluy ai rendu toute la

fidélité & tout l'attachement que j'étois au Roy  
Constitutionnel.

+ le comte,

On peut voir dans le recueil des Pieces nouvelles dans  
la fatale boîte de ces les Conseils que mon zèle s'engagea  
à lui donner, & que j'euy fis passer de Fontenay, dans  
un Mémoire, par son frère la Porte. je n'ay pas varié  
depuis à son égard, malgré toutes les calomnies  
qu'on a lancés sur ma conduite. j'ai toujours vu ma  
Patrie d'abord, & le Roy ensuite. toutes mes actions dans  
mon Ministère & à la tête des Armées ont été toujours  
dirigés sur le Privilège, & sur ce qui m'a attiré la haine  
de toutes les Factions. Il n'est dans mon âme aucun  
remords, mais un regret profond, sur la fin tragique de  
le Roy, égare par des factieux, & imité par ~~la~~  
la Nation partagée un jour les Regrets, qu'on cherche  
à éloigner d'elle, & lui inspirent la haine des Rois.  
elle en vengera.

167 articles.

1 Suprême

Ce titre auguste du Représentant de la souveraineté  
& de la Majesté d'un grand Peuple est attaquée comme  
elle l'est en France par les Sclerats & les Sots de la  
manière la plus puerile & la plus dégoûtante, & à cet  
égard la Convention Nationale ne se distingue pas de  
la Populaire. le Roy a été successivement remplacé  
par du Tyrans subalternes, bien plus cruels, plus  
rapaces & plus vils qu'aucun des plus odieux Tyrans  
couronnés que l'histoire ait vuie à l'exécution de  
tous les Siècles. je dirais à ces plats débauchés de la  
Royauté, comme Corneille dans je ne sais quelle  
Tragédie,

Pour être plus qu'un Roy, te crois tu quelque chose ?

le dernier Article sur lequel j'ay à répondre à l'auteur  
 du Journal Litteraire de Göttingen est la part que  
 j'ay eue à la Declaration de guerre. j'ay amené & développé  
 les Evénemens dans la seconde Partie de marine, pour  
 qu'il ne reste pas d'obscurité. Depuis longtems lors de mon  
 entrée dans le Ministère, les Princes étoient conve-  
 nues dans plusieurs Traitez de favoriser la cause des  
 Princes Exilés, qu'elles soutenaient publiquement,  
 leur laissant faire ostensiblement sur les frontières de  
 la France des Magasins, des levées de Troupes, Soldats  
 cette Dépense, faite au mépris la Nation Française,  
 fomentant & payant des conjurations à Paris & dans  
 les principales villes du Royaume, affectant de désigner  
 l'Assemblée légale de la Nation comme un amas de  
 Conjures, & le Roy comme prisonier de son Peuple, quoi  
 qu'après son retour de Varennes il eût été réintégré  
 dans ses fonctions.

J'ai donc dû de lors regarder la Guerre comme déjà exis-  
 tante sans declaration, & la Declaration comme  
 inévitable, en cas que la Cour de Vienne n'adoptât  
 pas une conduite moins hostile & moins offensante  
 pour le Roy & l'honneur du Roy & de la Nation Fran-  
 çaise. Comme la manière faible de négocier de sur-  
 pied & de ce genre n'a point produit que des humiliations,  
 ou inutiles, ou avilissantes, j'ay eue de voir  
 changer le style, & l'élever à la dignité d'une grande  
 Nation libre.

En même tems j'ay engagé le Roy à agir avec  
 instance auprès des Princes ses Freres pour les obliger

à rentres, afin d'ôter à présent à la mauvaise  
volonté des Français, dans toutes mes Dépêches à Vienne,  
à Berlin, à Londres, à Turin, à Madrid, j'ay adopté  
le langage de la franchise, j'ay présenté à chaque  
Cours les présents respectifs sous le point de vue le  
plus vrai, & pour toute réponse de la Cour de Vienne  
j'ay reçu la fameuse note de M. de Cobenzl, qui  
ayant été publiée après sa lecture dans l'Assemblée  
Nationale rose comme pierre probante. L'indignation  
Nationale a fait le reste, elle a avancé de deux ou  
trois mois une Déclaration de guerre que la France  
aurait envoyée, au lieu de la porter.

C'est à un homme Sage & impartial que je  
réponds, pour ne luy laisser aucun doute sur ma  
conduite & mes motifs. Une loy d'Athènes déterminait  
la peine de mort contre tout Citoyen qui ne prenait  
pas un parti dans les troubles civils. Cette loy, avec  
quelques restrictions, est dans le vœu de tout homme  
qui aime sa Patrie, & qui luy a consacré sa vie  
entière.

J'étais trop pénétré des maux de la nation, pour  
me pas embrasser avec ardeur l'espoir de les voir reformés  
& d'y contribuer. Ces maux ont été portés à leur  
comble, on y a ajouté de grands crimes, j'en gémis,  
mais la nation que j'ay pour ma Patrie me saute au  
dans l'espoir que les maux & les crimes cesseront,  
& que la Nation Française élèvera ses vertus  
sociales au dessus de sa gloire Militaire.

247  
beaucoup d'Auteurs Allemands même accusé de  
trahison. Des Hommes même très élevés sont devenus  
l'Echo des Jacobins pour en lancer cette imputation  
gratuite. Définissons la trahison, & voyons impartial  
ement si j'en suis coupable. Un General d'Armée en un  
Traire,

1.° quand il attire à son Armée des Disgraces  
prémeditées.

2.° Quand il se ligue avec les ennemis de sa Patrie pour  
la faire envahir, ou démembrer.

3.° Quand il abandonne la défense de la Souveraine  
pour servir, ou diriger, une Faction oppressive, qui  
tyrannise la liberté de ses Concitoyens.

4.° Quand enfin il entre au service d'une Puissance  
ennemie, & en reçoit une Solde, ou quand il vole les  
Caisse de sa Patrie, pour luy nuire, ou pour son  
propre usage.

Je n'ay point attiré à mes braves Compagnons  
d'Armes des Disgraces prémeditées. Je les prends à  
témoin de ma conduite, ils sont Soldats & Français.  
partout où je les ai guidés, la victoire a couronné  
leur courage & leur confiance en leur Chef.

quinze mille  
rapidement

En 1793, avec moins de 15000 hommes, j'ay pénétré  
en Hollande, & soumis trois Places fortes. au milieu  
de ces succès rapides le L<sup>ie</sup> de Soubourg a fait replier les  
Quartiers de la Roër & de la Meuse, & a fait lever  
le siege de Maestricht. ce n'est au General Mirlanda à  
rendre compte de l'abandon de la Meuse, & du  
désordre de la retraite sur Louvain.

J'ay repris alors le commandement, ma presence a  
 fait renaitre le courage & la confiance, j'ay remarqué  
 contre l'ennemi, je l'ai attaqué à Nerwinde. la Droite  
 étoit à la tête de laquelle le Gen. Valence a été  
 blessé, le Centre, commandé par le brave & vertueux  
 fils du coupable & malheureux d'Orleans, ont vaincu  
 sous mes yeux, & ont passé la nuit sur le champ de  
 bataille. la gauche, commandée par Miranda, s'est  
 retirée à deux lieues par le seul ordre de ce General, qui  
 ne m'a pas demandé le mien, & qui ne m'a pas même  
 donné avis de sa retraite. j'ay pris par les Gazette  
 qu'il a répondu à mes Mémoires par des Inculpations.  
 aucun n'admette son accusation, on peut exiger de  
 luy qu'il se justifie de sa Défection, qui dans un Conseil  
 de Guerre luy eut attiré la peine de mort.

L'Evacuation Du Pays Bas a été une consequence  
 forcée de la perte de la bataille de Nerwinde, occasion-  
 née par la Défection, lâche, ou perfide, de Miranda.  
 C'est alors que le dévouement de l'Armée, son desir  
 absolu de revenir sur les frontieres, se sont manifestés  
 par une désercion effrayante même de Corps entiers.  
 En même tems les Paysans Belges, irrités de l'indisci-  
 pline de ces Snygards & des excès des Commissaires & des  
 Clubs Jacobins, se sont mis en pleine insurrection.  
 Il est devenu impossible de se maintenir dans les  
 Pays Bas. il falloit assurer la retraite de l'Armée, & la  
 sauver. j'ay d'abord eümi à faire mettre bas les armes  
 aux Paysans, en regagnant leur confiance par des  
 actes de justice, & de bonté, pour ne pas laisser l'honneur

de la Nation Française, flétri sur tous les points dans le Pays qu'elle abandonnoit. j'ay en même tems traité avec le General ennemi, tant pour diminuer les calamités de la malheureuse Belgique, que pour assurer la retraite de l'Armée & le salut de mes Compatriotes prisonniers, ou blessés, qui restoient en arriere.

2.<sup>e</sup> J'ay vu depuis longtems les preuves les plus frappantes qu'on ne pouvait attribuer les Diogresses de cette Campagne qu'à la Faction des Jacobins, des Marats, Robespierre, Pache & autres scelerats, qui ont abimé & dishonoré la France. j'ay vu porté contre plusieurs d'entre eux les plaintes les plus détaillées, la suppression, Dominic des lori, & l'oppression de depuis, de son propre aveu, par les Monstres, n'étoit pas en état de se faire justice, & de prévenir les horreurs qui ont eu lieu depuis ma malheureuse Patrie. il falloit, pour l'empêcher de partager à leurs crimes, leur faire une violence salutaire, marcher à son secours, & les déliorer. tous les brats des différentes armées de l'Armée m'en prenaient pas des aïrenes.

Pour exécuter cet utile & dangereux Projet, qui, s'il eût réussi, eût sauvé la vie à plus d'un Million de mes Compatriotes, il falloit même de la Neutralité de l'Armée Impériale, & même de son apuy en cas de besoin. j'ay rendu compte dans mes Mémoires de ce traité, dans le quel j'ay conservé toute l'intégrité du Territoire de ma Patrie & de la cause de la Liberté. les Generaux Impériaux peuvent me rendre témoignage; mais j'en ai par dessus la preuve irrevocable que mon traité étoit entièrement à l'avantage de ma Patrie, c'est que les Ministres de

Quinances Coalisées, assembles à Anvers, ont forcé le  
 Duc de Cobourg à le rompre brusquement, & à annuler  
 par sa Proclamation du 9 Avril celle du 5 du même  
 mois — faite en conséquence de ce traité. (\*)

(\*) N<sup>o</sup>

Je joins à la fin de  
 ma lettre la copie  
 de la Proclamation  
 du 9 Avril, à la  
 quelle je défie  
 mes plus grands  
 Ennemis de  
 répondre.

3<sup>o</sup> Je n'ay point abandonné la Défense du Terri-  
 toire Français, j'ay au contraire pourvu à sa sûreté  
 par le traité même, par les Camps de Landel, de Maulde  
 & de Maubeuge, par des garnisons suffisantes dans  
 les Places; ainsi encas qu'il eût réussi à marcher  
 sur Paris avec une partie de l'Armée, pour détruire  
 la Caverne des Jacobins, & déliner de leur avillissante  
 Tyrannie les Représentants du Peuple, la Frontière  
 seroit encore restée impénétrable en cas de mauvais  
 foy de la part de l'Ennemi.

J'avois, sans balancer, que mon but étoit de rétablir  
 la Constitution de 1789, 1790 & 1791, je me faisais en  
 cela qu'au respect de la vœu de la Nation Française, qui  
 s'y adonnée à grands pas, je voulois détruire une  
 Faction hideuse, ou plutôt toutes les Factions à la fois,  
 prévoyant les maux & les crimes qui résulteraient  
 prochainement de leur choc inévitable.

4<sup>o</sup> Enfin, je ne suis point entré à la solde des Ennemis  
 de la France, je n'ay point fait d'avantages personnels  
 qui puissent me faire taxer ou d'ambition, ou d'avarice.  
 la Solde des braves Compagnons de ma Dignité n'a  
 même été arrangée qu'à titre d'emprunt, qui je devois  
 rembourser dès que je serais entré sur le territoire Français,  
 dans lequel pas mon traité les Impériaux ne devoient  
 ni pénétrer, ni lever de contributions, ainsi le traité

na été souillé par aucun Intérêt pécuniaire, pas même après ma retraite, nécessité par un assassinat.

Entre les Cent mille Mensonges dont Cambon repainait la Nation, en la ruinant, il a exaragé que la Trésorerie Nationale n'avait confié treize deux Millions en Numéraire. cette absurdité a été prononcée à la tribune de la Convention, & par un Membre n'a eu la pitié d'éprouver de lui demander à quelle époque, en quelles espèces, par quel motif, par quelle voye, entre les mains de qui, il avait eu l'impudence de faire un pareil dépôt.

Neur être bien coupable s'il eût confié une pareille somme à un Général victorieux, car dès le mois d'octobre 1792, il disait dans cette même Tribune, que la reconnaissance était un crime dans une République, & qu'on devrait toujours se méfier d'un Général victorieux. il n'a pas même tenu un instant de prévenir la Convention contre mes Services & mes succès, par ses violentes Déclamations. Si Cambon avait jamais été avec inconséquent pour m'offrir de me confier treize deux Millions, que je n'ay jamais demandés, je les aurais refusés, parce qu'une pareille proposition m'aurait paru un piège grossier de la part d'un tel homme. à aucune époque, je ne me suis mêlé de la (casse) de l'Armée, que pour en faire remplir le vuide par des emprunts.

Il est un fait sur lequel il m'est tout aussi facile de me justifier; c'est l'arrestation des quatre Commisaires de la Convention & du Ministre de la Guerre. je les ai



la sagacité de sa discussion, n'ait pas mis plus d'impartialité dans cette petite dissertation. beaucoup d'hommes de pite se précipitent pour leurs propres opinions, & quelque contredites qu'elles soient par les faits, ils cherchent à plier l'inflexible vérité pour avoir raison. ils pouvaient prendre pour Epigraphe, *Sciam bene venire.* Ils descendent d'avance des Portraits de français, & ensuite ils appliquent des noms dessus: comme le Peintre qui barbouillait sur une toile un être fantastique couvert de plumes, & qui écrivait ~~est~~ au bas du tableau, cei en un loq.

Dans le N. 38, 9 fev. 1795, il fait la critique du premier livre de marie, & juge très sévèrement mon caractère d'après ma conduite, à Lyons, dans les affaires de la Corse. Il sait cependant bien que dans toute l'Europe, & surtout en Allemagne, de tout temps, l'Etat Militaire est un métier, tout comme celui de journaliste. me trouvant à Gênes, j'ay offert mes services pour aller défendre une des Places de la Corse contre Paoli: sur le refus des Génois, ayant eu occasion de connaître les Corses, j'ay jugé que leur caractère & leur situation isolée les rendait propres à vivre libres, j'ay fait avec eux, & j'ay proposé au Duc de Choiseul un Plan de République qui en donnant aux Corses une existence Nationale leur procurer à ma Solice de grands avantages. les Jurisques de la Corse de France ont donné une tournure différente aux

Inlique  
Le Redacteur

Affaires de la Corse. le même Ministre m'a  
appelé pour servir en Corse, j'étais officier François,  
j'ay obéi, comme les Officiers Allemands ont obéi  
à leurs Souverains, en servans contre la France,  
comme ~~les Officiers~~ obéit à ceux qui luy ordon-  
nent de lancer contre moy des fleches empoisonnées.

Dans le n.º 39 il cite une lettre Duc<sup>te</sup> de Broglie  
pour prouver que je n'avois aucune liaison avec  
luy. cette lettre, dont il eût fallu citer la date  
pour juger le motif de son desaveu, en contredit  
par l'histoire du tems, par la vie privée de Louis  
XV & par tous les Memoires Contemporains: les  
conclusions qu'entire le ~~paragraphe~~

Le critique de <sup>Le na</sup> ~~Weimar~~ sont malhonnêtes.

Il y a encore du de mauvoise foy dans les  
inductions qu'il tire de mon voyage de Paris à la  
fin de 1789. s'il avoit lu avec attention, ou  
plustôt avec bonne intention, il auroit vu  
qu'à cette époque toutes les autoritéz, civiles & militai-  
res se trouvoient suspendues, & comme annullées;  
qu'ainsi il ny a point de contradiction réelle entre  
le desir que je montrais six mois avant, de ne  
pas abandonner Cherbourg, & la nécessité où je  
fus alors d'y renoncer.

Sur ce que j'ay dit que par le canal de mon  
ami la Porte, j'avois conseillé la dé marche que  
le Roy a faite de se rendre à l'Assemblée le 4



27  
bien compensées, par celles des autres Cabinets de l'Europe  
à cette époque critique. les Négociations de Pillnitz,  
Reichenbach, la Haye, &<sup>de</sup> games, Paris forment un  
Coup de Pieces justificatives pour ma conduite.

Il prétend que la Cour de Sardaigne n'a pas fait  
arrêter le Ministre Semonville à Alexandrie. il était  
non seulement arrêté, mais gardé à vue par des  
Soldats. depuis lors le même Semonville a essuyé  
une arrestation beaucoup plus dure en Pays neutre  
et il languit dans une Prison. ~~Il se charge~~  
-rait il encore de justifier cette violation du Droit des  
Gens?

le Journaliste

Jugeant mon caractère d'après les variabilités de  
ma position Ministérielle, il annonce que je n'aspirais  
qu'à gouverner, par quelque Faction, et de quelque  
manière que ce fût: cependant, non seulement j'ay  
annoncé, en entrant au Ministère, que je ne garde-  
-rais cette Place que trois mois, mais pendant les trois mois  
j'ay donné deux fois ma démission, pour aller servir  
dans mon grade à l'Armée. <sup>est-ce là une preuve de ce</sup>  
qu'avoance M. ~~le~~ <sup>critique?</sup> le Redacteur.

Il me fait Jurisquand, et cependant je ne me suis  
plié à aucune Faction. il m'accuse d'indifférentisme,  
parce que j'ai dit très raisonnablement, et que je répète  
encore, que pourvu que la France ait une Constitu-  
-tion fixe, et un Gouvernement actif, fondé sur la  
liberté et le bonheur du Peuple, les modifications  
m'étaient indifférentes, et que la composition de la

Répresentation Nationale en une ou en deux (saubert  
ne me paraît pas de voir ainsi partager les Opinions pour  
seuirs d'aliment à la Discorde.

mon couleur

Je conviens avec ~~M. de Montesquieu~~ <sup>M. de Montesquieu</sup> quel faut distinguer  
la Politique en Science & en art.

Comme Science, la Politique enseigne à gouverner  
les Peuples, & à traiter fraternellement les Intérêts  
respectifs des Nations entr'elles. les Principes de cette  
Science sont dans la Nature, dans la rectitude du  
Genie, & dans quelques petits livres peu lus, & souvent  
mis à l'index par les Gouvernements.

Comme Art, la Politique est le talent de plier, de  
sacrifier même l'intérêt des Peuples à celui des Gouver-  
nements, d'étouffer le droit Naturel sous la Somme  
Volumineuse du Droit Public, de vendre, troquer,  
acheter, conquérir les Peuples comme du bétail, de  
tromper ses Alliés, de partager les dépouilles des faibles,  
de <sup>faire</sup> rompre sans lesc des traités contradictoi-  
res.

Tel est cet Art, qu'on enseigne dans les Universités,  
qu'on pratique dans les Cours, & qu'on décore du nom  
de Jus Publicum, pendant qu'on devrait l'appeler, Pub-  
licum Injuria. con cet art contre lequel j'ay écrit, que  
je rejetterais encore, si j'ayais le malheur de être replacé  
au timon des Affaires d'un Pays quelconque, parce  
que l'expérience prouve que ses funestes effets retom-  
bent toujours, tôt ou tard sur ceux qui l'employent  
surtout depuis que le Flambeau de la Phibroyne,

257  
en l'éclairant de trop près, a brûlé son voile. j'ay toujours  
cru, n'en déplaise à tous les Professeurs de l'Europe, que  
le Droit Public est à la Politique ce que la Théologie  
est à la Religion.

Ces avis parlés de mes Ennemis & de moy. je ne passera  
pas en revue les autres Auteurs, Journalistes, ou Gazetteurs,  
ou Pamphletistes, qui ont eû des vols remplis le vuide  
de leurs feuilles à mes dépens, soit en bien, soit en mal.  
ma lettre a un bût plus relevé & plus patriotique, qui va  
en formes comme la Seconde Partie.

J'ay encore un nouveau Remerciement à vous faire,  
Messieurs, de la complaisance que vous avez eue  
d'embellir par une Traduction aussi fidèle qu'élegante  
mon Cours d'écrit Politique sur l'avenir de la France.

P. G. p. 97. cet ouvrage est surtout destiné pour nos Patriotes, &  
pour ceux qui la gouvernent à cette époque, que je regard  
comme la plus critique & la plus décisive de la Révolu  
- tion.

N'est pas aisé à un Peuple très nombreux, très spirituel  
très courageux de repousser des Ennemis existens, quel  
- que formidable que paraisse leur Coalition il ne faut  
pour cela que de l'Heroïsme, & l'Etat de Révolution  
le développe quand la Liberté en est le Principe. mais  
rien n'est plus difficile que de calmer les Passions & de  
ramener à la modération & à la Sagesse un Peuple  
qu'on a trop excité, & qu'on a précipité dans la violence  
& dans l'Anarchie. L'Amour de la Liberté, si en mal

mal entendu, en le plus dangereux de tous les Préjugés  
Populaires.

Les Français ont planté l'arbre de la liberté sur un  
Volcan ouvert. Depuis trois ans, ils l'arrosent de sang,  
ils l'environnent de débris & de flammes. ils dénudent  
les Rameaux de cet Arbre, ils calcinent ses Racines. S'ils  
ne se précipitent de le transplanter, ils creuseront le gouffre  
de l'Esclavage, qui engloutira leur gloire, & les efforts  
de six années de souffrances, de Merisme & d'Avilline  
-ment, il ne suragira sur cet Abyrne que leurs os & leurs  
os leurs déshonneurs.

J'ay comparé dans une Proclamation leurs Cou-  
-pables Représentants aux hommes produits des dents  
du serpent de Cadmus, qui tournent les uns contre  
les autres les Poignards forgés par la Ligeance. Déjà depuis  
dix huit mois, comme je le leur ai prédit, le Crime est  
le vengeur du Crime. Un effroi salutaire vient d'anéan-  
tissement de la Guillotine. Warren, Collet, Brissot &  
leurs vils adhérents, vont trahir dans les sables de  
l'Afrique, ou dans les Marais de la Guyanne, le poids  
de l'exécution publique. L'ardeur de ce climat brûlant  
augmentera leur soif de sang, & s'ils n'y trouvent pas  
de quoi les éteindre.

Je leint  
Nous devons espérer que l'exemple de ces châtimens  
si lancés autrismeur des Jacobins auront effrayé votre rage  
de crimes qui brûle autour de la guoecution, & dont  
le foyer est encore dans son sein. c'est du

7  
choix de la Constitution quelle va prescrire à la Nation  
que dépend la sensation, ou la continuation de cet horrible  
État de la France.

Les Gouvernans doivent consulter l'opinion publique, car  
s'ils prétendoient la contredire ils en seraient les victimes  
& le Despotisme régnerait sur des Débris avec tous les  
attributs de la vengeance. Pour juger quelle Constitution  
convient à la France, à qui on a rendu bien cher le  
Droit de choisir, il faut soumettre à la discussion la  
question essentielle, & voir à peu près comment la  
Convention doit, ou peut la poser.

« Peuple Français, vous avez soutenu une guerre  
« terrible, votre courage en a triomphé; votre sol a été  
« arrosé de sang par une Tyrannie atroce; vos villes  
« riches ont été ruinées; tous les grands Etablissemens de  
« votre Commerce sont anéantis; vos Lieux publics en  
« épuise; vos Amiraux sont déshonorés, une cruelle famine  
« vous dévore; la guerre civile prend sur vos têtes; une  
« Tranquillité terrible vous menace. tous ces maux  
« proviennent de ce que vous manquez d'un Gouverne-  
« ment, qui puisse faire cesser l'anarchie. nous recon-  
« naissons ainsi que vous l'insuffisance & l'illégalité  
« du Gouvernement provisoire, dont nous avons été  
« forcés de nous rector. il est tenu de le faire cesser, nous  
« allons cependant continuer à le servir de notre mieux,  
« parce que la chose publique ne doit pas être abandonnée  
« dans la crise la plus importante de la Révolution.

« Ces soins publics absorbent toutes nos facultés, il ne nous reste  
 « pas un instant de temps pour nous livrer à des travaux spéculatifs  
 « tionels. pour remplir la confiance dont vous avez honoré  
 « vos Mandataires, nous ne pouvons que nous en rapporter  
 « pour le choix d'un Gouvernement à votre Souveraineté  
 « inaliénable, elle seule en a le droit de décider, une aussi grande  
 « question. nous ne sommes pas assez téméraires pour chercher  
 « à entraîner votre Opinion, & pour nous charger du danger  
 « de la Décision. dans le premier cas nous serions des Chanceliers,  
 « dans le second nous serions des Despotes, & tous nos Actes ne  
 « vous serviraient pas. nous prenons donc le parti de vous  
 « présenter deux Constitutions, ouvrage de vos Représentants.  
 « la première faite par l'Assemblée Constituante, en Mon  
 « archique, la seconde faite en 1793 en Républiqueaine.  
 « nous mettons dans cette présentation toute l'impartialité  
 « que votre position & la nôtre exigent. Assemblée  
 « vous promettons pour le seul but, évitant toute autre  
 « Disunion, pénible, mûrement, examinée à fond, & dont  
 « nous, ou à d'autres, de nouveaux mandats, qui nous  
 « expriment votre volonté absolue. de votre Choix dépend  
 « votre salut, ou votre ruine.

Si mon coup d'œil Politique pénètre jusqu'à Paris, s'il y  
 en suivra pas cette Lettre, je souhaite pour le bien de ma  
 Patrie que mon Opinion trouve les esprits au préparés  
 pour faciliter. l'exécution & la Réflexion que dans ma Plume,  
 & jusqu'à présent tout ce que j'ay annoncé en arrive.

Je panerai cependant pour un faux prophète, sur lequel j'ay avancé dans mon Coup d'œil Politique que je regardais la Paix comme impossible avec aucun des principaux membres de la Coalition. mes Conjectures à cet égard paneront, ou pour une critique anticipée de la Paix partielle de la France avec la Prusse, ou pour un jugement d'homme d'un honneur turbulent, qui voit avec peine la cessation des maux qui entraînent la Guerre.

On me reprochera même la contradiction apparente de mon opinion du mois de Mars 1793 avec les principes renfermés dans ma correspondance Ministérielle avec la Cour de Vienne en 1792, & avec leup du Mémoire que j'ay fait remettre au Roy de Prusse en campagne au mois de Septembre de la même année. cette contradiction n'est qu'apparente, car les circonstances, bien loin d'être égales, sont entièrement opposées.

En Septembre 1792 le Roy de Prusse n'avoit encore eû que des succès. l'Allemagne n'étoit pas encore entamée; bien loin d'être conquise. j'ay eû de voir alors mettre sous les yeux de le Monarque ses vrais intérêts, dont l'Alliance avec la France seroit toujours la base la plus solide, parcequ'elle balancerait toujours les intentions & les efforts de la rivalité de Prussians voisins de la Prusse. son Intérêt à cette

Époque était d'accord avec la gloire & avec la sûreté de  
l'Empire, qui n'était pas encore compromis, & à qui  
la détermination pacifique de ce Monarque aurait  
sauvé les calamités d'une Guerre cruelle, les démem-  
brements qui s'en sont suivis, & peut-être la dissolution  
entière du Corps Germanique.

Il n'y a donc point de contradiction réelle entre mes  
deux Opinions, il y a encore moins de danger de voir  
cesser le Héau de la Guerre, car il ne l'est pas pour cela. Le  
constant Intérêt que je porte à ma Patrie, & l'honneur que  
l'humanité & la philosophie inspirent pour la guerre, sont  
les guides de mes réflexions au travers des conséquences  
d'un Paix partielle, qui fait illusion sur les vrais Intérêts  
des Puissances qui l'ont contractée, & qui réduit au désespoir  
celles qui sont sacrifiées.

La Paix est faite, elle est signée, & ratifiée, & cepen-  
dant mon incrédulité persiste sur la possibilité de son  
existence. Je pars d'un Principe que l'expérience de tous  
les tems rend incontestable. C'est que toute Négociation  
entre deux Peuples, pour être solide, doit être égale; c'est-à-dire qu'un Traité qui déprime trop une des parties  
contractantes, & qui élève trop l'autre, qui en trop one  
raux à l'une, trop avantageux à l'autre ne peut pas  
durer.

Dans les Articles publiés du Traité conclu le 26 Mars  
à Brastel, la France jouit le Rôle de Conquérant. L'Article V

concernant l'occupation du territoire Prussien sur la  
 rive gauche du Rhin menace le Roy de Prusse de  
 la perte de ce territoire, lors de l'arrangement définitif,  
 renvoyé à la Paification Générale entre les Français  
 et l'Empire Germanique. il ouvre la porte à de vaines  
 discussions, en laisant ce point indéfini, et il réduit ce  
 traité de Paix à l'Etat d'une simple suspension d'armes.

Les Contreurs eux mêmes ont enseigné aux Français  
 à regardes la cession de Provinces comme indemnité  
 après des succès Militaires. les Conventions de Pillnitz,  
 Reichensbach, Paris & autres, qui ont été faites avant  
 & pendant la première année de cette terrible Guerre,  
 finissent sous le titre d'indemnités, les Evahinements  
 que chaque Puissance Belligerante devait s'attribuer  
 en cas que les Français eussent succombé. on devait  
 en France, comme en Pologne, jouir au Roy dépourvu.  
 les mauvaises mesures d'un part, l'Énergie Nationale  
 de l'autre, ont renversé tous les Projets d'Établissement,  
 & ont retourné le Principe Politique, ou Machiavéli-  
 que contre ses Auteurs.

St. H. p. 113.

J'aime trop ma Patrie pour desirer qu'en se voyant  
 la loy du Talion, elle se jette dans la même carrière  
 de Conquête que les Romains. elle ne doit pas outrepasser  
 ses Droits, pour faire des acquisitions dangereuses. elle doit  
 au contraire donner des exemples de prudence & de modé-  
 ration pour ne pas souiller ses Trophées & compromettre  
 sa gloire.

Il n'est pas vrai, comme on l'assure tous les jours à la Convention, que le Rhin, les Alpes & les Pyrénées, aient jamais été les bornes naturelles des Gaules. à quelle Époque remonterait-on pour trouver à la France telle Extension territoriale d'entre autres de Jules César? mais alors tout le territoire de la France était divisé en petites Républiques fédérales, continuellement agitées par des Guerres cruelles, & toute la rive gauche du Rhin était occupée par des Colonies Germaines, qui n'étaient point réputées faire partie des Gaules.

Les Gaulois occupaient au delà des Alpes, la Lombardie le Piémont, la Ligurie sous le nom d'Alpes Cisalpinnes. Des Peuples Barbares, qui n'étaient ni Gaulois, ni Espagnols, connus sous le nom d'Astures, de Gaules, de Basques, occupaient les deux Péninsules des Pyrénées. une République de Phocéens existait à Marseille. j'espère que nous ne voulons nous modèles ni sur la barbarie, ni sur la Confusion de cette Époque malheureuse des Gaules.

Prendra-t-on l'Époque de Charlemagne? le Monarque carolingien était maître de l'Allemagne & de l'Italie, mais la Bretagne, la Normandie, la Gasconne, la Provence formaient des États séparés & indépendants. un tel Empire ne pouvait durer qu'autant que l'homme est grand, actif, j'oserais dire, assés fou, pour prendre sur lui de se gouverner, après l'avoir créé. Dieu préserve les Français d'une pareille ambition, d'un pareil pouvoir, & du sort des Français sous la race des Carolingiens!

Toutes les autres Epoques de l'Histoire de France, surtout sous les trois Races de ses Rois, présentent une Monarchie très limitée, souvent morcelée, éprouvant tantôt des accroissemens, tantôt des démembremens, qui ne lui laissent ni aucune trace de Prérogative, ni aucun Droit sur le Cours du Rhin. Il n'y auroit donc pour elle que le Droit de Conquête. un abus des voleurs de grand chemin.

Quant à la Convenance, je crois avoir suffisamment démontré qu'elle n'existe pas; qu'une Entente de Territoire ne peut qu'amener une perpétuité de dangers intérieurs & de guerres extérieures. comme il n'y auroit pas existé d'ensemble entre les Peuples mal assortis, il n'y auroit pas & auroit d'unité dans le Gouvernement de cette grande Masse incohérente. les Conquêtes illustrent une Nation, mais elles ne l'agrandissent pas, lorsque les caractères des Peuples conquérans & des Peuples conquis ne peuvent pas s'identifier. cette Brigandage insinue dans le Corps Politique un vice Radical, qui finit par opérer sa destruction.

Pour en revenir au Traité de Bâle entre la France & la Prusse, je vous répète, Monsieur, que je ne le regarde pas comme Solide, & que je ne peux l'envisager que comme une Suspension d'Armes de la Part de la Prusse, pour arriver plus facilement à la conclusion d'une Paix définitive & Générale. si néanmoins pas bientôt le Résultat, je vois qu'il sera

247  
rompu. je n'examinerai pas si cette mesure est bonne ou  
mauvaise; quelque opinion que j'enonçasse à cet égard, je  
serais soupçonné ou de partialité, ou d'imprudence, & cela  
serait au moins inutile.

La Maison d'Autriche & l'Angleterre vont continuer la  
guerre avec l'ardeur du désespoir, ou vont être forcées à faire  
la Paix par détresse.

Dans le cas de la continuation de la guerre, si chacune  
de ces deux Puissances, n'étant plus gênée par la combinai-  
son toujours mal calculée des forces, poussant ses  
opérations isolément & avec vigueur, réussit à avoir des  
succès, (car la France revient aussi ses detresses) les Français  
épuisés regagneront leurs frontières, & alors le Roy de  
Prusse sentira dans ses Possessions de la rive gauche du  
Rhin par le bénéfice de la conduite vigoureuse de ses  
anciens Alliés.

Si l'Angleterre & l'Autriche, trop affaiblies par la Défec-  
-tion de la Prusse, sont obligées de faire une Paix humili-  
-ante & désavantageuse, le Roy de Prusse y prendra le  
Duché de Clèves & le Comté de Marais, il sera chargé de  
tous les malheurs de la Famille Stathoudericienne, & il  
retrouvera une guerre dans ses propres Etats, qui luy am-  
-vera par la Pologne, dont le Démembrement en bien  
certainement le germe d'une grande guerre dans le  
Nord.

Ce tableau des dangers & des désagremens ultérieurs  
de ce Monarque, luy en, & sera présenté journellement

avec autant d'amertume que de vérité, par les Princes  
 d'Allemagne dépourillés, par la Maison d'Orange &  
 par ses anciens Alliez, l'espece de Protectorat, que la  
 France par l'Article XI du Traité de Brastle luy auorde  
 sur les Princes de l'Empire, sera d'autant plus enveni-  
 mé, qu'en spécifiant les Princes & Etats de l'Empire  
situés sur la rive droite du Rhin, il exclut toutte-  
 ment ceux situés à la rive gauche, & il fait preneuti la  
 Décision de l'Article V, non seulement contre eux,  
 mais contre le Roy de Prusse luy même.

D'après toutes ces circonstances n'est il pas à présumer  
 que si la continuation de la guerre fournit au Roy de  
 Prusse un prétexte, ou un moyen, de rompre avec  
 avantage un traité, marqué de son côté au coin  
 de l'infirmité, & qui doit selon toute apparence luy  
 enlever une partie de son Territoire, il n'en profite,  
 surtout s'il a à naître que le parti qu'il a pris à  
 l'égard des Français, ne précipite ses changemens du côté  
 de ses Etats Polonois, & ne l'entraîne dans une nouvelle  
 guerre, dont l'eloignement de ses nouveaux Alliez,  
 s'ils le devinrent, luy laisserait supporter seul tout le  
 fardeau.

Je ne regarde donc pas la Paix de Brastle comme  
 assurée, je la regarde pas non plus comme la  
 base de la Paix Universelle, dont toute l'Europe, &  
 surtout ma Patrie, a le besoin le plus pressant. Je ne  
 croirai à la Paix que lorsque je ne verrai point de

Résolutions dans des Articles, qui annoncent d'une part  
 l'avidité des Conquêtes, de l'autre l'apathie de l'Impuis-  
 sance. pour que la tranquillité de l'Europe soit assurée,  
 il faut que la Nation Française, régénérée à la liberté,  
 le soit aussi à la justice, & qu'elle fasse précéder ses Négocia-  
 tions d'une Déclaration bien précise de ses sentiments  
 modérés, de sa renonciation au brigandage & aux  
 Conquêtes, & de son respect pour les propriétés, les opinions  
 & la liberté de ses voisins. les Français, en se contentant  
 de leurs anciennes limites, effaceront tous les crimes de  
 leur Révolution; au lieu qu'en envahissant des Terri-  
 toires aussi inutiles pour eux, & préjudiciables, & dangereux  
 à l'avenir, ils y mettront le comble: car ils prouveront  
 que la liberté n'est qu'un mot, la justice qu'une  
 illusion, & que l'avarice & l'usurpation sont les seuls  
 principes de leur nouvelle Politique.

C'est qui se passe à la Convention peut être regardé  
 comme le Thermomètre des Opinions Diplomatiques  
 de ceux qui gouvernent, on doit craindre qu'ils ne soient  
 encore bien éloignés des Principes de Modération, qui  
 doivent être la base de la sûreté publique dans ses  
 Transactions Politiques avec les différents Peuples de  
 l'Europe.

Le Député Grégoire, qui un Discours plein de sagesse,  
 de vérité & de philanthropie sur la Tolérance Religieuse  
 avait déjà fait tomber en défaveur à la Convention,

77  
vient encore d'avoir la noble hardiesse, à la séance  
du 3 floreal, ou 22 Avril, en présence de l'Am-  
-bassadeur de Suède, de proposer une Déclaration du  
Droit des gens, que je n'ai devoi transmettre en  
entier, pour que cette Piece remarquable ne soit pas  
perdue. L'Impression en a d'abord été déclinée, mais à  
la séance du lendemain Merlin de Douay a proposé  
de rapporter le Dénêt qui en ordonnait l'Impression,  
et le Dénêt a été rapporté. voici les Termes dont Merlin  
s'en servit.

« Votre Comité rend hommage aux Intentions  
« qui ont dicté le Discours, elles sont pures comme  
« l'âme de l'Auteur: il a applaudi, comme toute  
« l'Assemblée à la majeure partie des vus que  
« vous avez présentés l'un & l'autre; mais il doit vous le dire,  
« il a reconnu dans l'un & dans l'autre des Principes  
« que vous ne pouvez pas avouer, & qui imprimés  
« par l'ordre de la Convention Nationale porteraient  
« aux yeux des Étrangers le cachet de son Appro-  
«-bation.

P. J. p. 120

Voici cette Piece. le Discours qui la précède est  
plein de raison & de excellents Principes, dont la  
vérité est incontestable, il mériteroit parille-  
-ment d'être conservé, mais la substance se  
trouve toute entière dans le Projet de la Déclaration.

Declaration Du Droit des Gens.

Art. 1. Les Peuples sont entr'eux dans l'Etat de Nature, ils ont pour lien la morale Universelle.

Art. 2. les Peuples sont respectivement independans & Souverains, quelque soit le nombre d'individus qui les compose, & l'etendue du Territoire qu'ils occupent. cette Souverainete est inalienable.

Art. 3. Un Peuple doit agir à l'égard des autres, comme il desire qu'on agisse à son égard. ce qu'un homme doit à un homme, un Peuple le doit aux autres.

Art. 4. les Peuples doivent en Paix se faire le plus de bien, & en guerre le moins de mal possible.

Art. 5. l'interêt particulier d'un Peuple est subordonné à l'interêt general de la Famille humaine.

Art. 6. chaque Peuple a droit d'organiser & de changer la forme de son Gouvernement.

Art. 7. un Peuple n'a pas le Droit de s'imposer dans le Gouvernement des autres.

Art. 8. Il n'y a de Gouvernements conformes aux Droits des Peuples que ceux qui sont fondés sur l'égalité & la liberté.

Art. 9. ce qui est d'un usage inépuisable & innocent comme l'Air appartient à tous, & ne peut être la propriété d'aucun Peuple.

Art. 10. Chaque Peuple est maître de son Territoire.

Art. 11. la Prescription immémoriale établit le Droit de Prescription entre les Peuples.

Art. 12. Un Peuple a droit de refuser l'entrée de son Territoire, & de renvoyer les Etrangers, quand sa sûreté l'exige.

Art. 13. les Etrangers sont soumis aux loix du Pays, & punissables par elles.

Art. 14. le Brannement pour crimes est une violation indirable du Territoire étranger.

Art. 15. les Entreprises contre la liberté d'un Peuple sont des attentats contre tous les autres.

Art. 16. Les ligués qui ont pour objet une guerre Offensive, les Traitez, ou Alliances qui peuvent nuire à l'Intérêt d'un Peuple, sont un attentat contre la famille humaine.

Art. 17. un Peuple peut entreprendre la Guerre pour défendre sa Souveraineté, sa liberté, sa Propriété.

Art. 18. les Peuples qui sont en guerre doivent laisser un libre Cours aux Négociations propres à amener la Paix.

Art. 19. les Agents publics que les Peuples envoient sont indépendants des loix du Pays où ils sont envoyés, dans tout ce qui concerne leur Mission.

Art. 20. Il n'y a pas de préséance entre les Agents publics des Nations.

Art. 21. les Traitez entre les Peuples sont sacrés & inviolables.

50/ Je joindrai icy un seul trait du discours singulier de  
Grégoire. » une Déclaration du Droit des gens sera le  
» fatal vers lequel les Opprimés, vers lequel les Polonois  
» surtout, tourneront leurs regards, & sur aspect relevera  
» leur Courage.

S'il en vait que la France ait formé, sur cette appuye,  
alimenté par des secours Pécuniaires l'Insurrection du  
brave & malheureux Kosciuszko, s'il est possible que  
par une de ces Contradictions si fréquentes dans les Traité-  
-actions Politiques des Peuples, l'Intérêt des infortunés Polo-  
-nois ait été sacrifié par le Traité de Brast entre la France  
- & la Prusse; il n'est pas étonnant que le Comité du Salut  
public ait exigé qu'on arrêtât l'Impression du Discours  
de Grégoire, & de sa Déclaration du Droit des gens.

L'Article 11 en entierement opposé à la <sup>révocation</sup> ~~révocation~~ de  
toutes les Parties Conquises par les Armes Victorieuses de la  
France. L'Article 14 peut être interprété en faveur des  
- Enigrés & surtout des Déportés. L'Article 15 en entiere-  
- ment à l'avantage des Polonois, & peut être inter-  
- prété en faveur des Bataves, des Saxonnois, des  
- Belges & de tout autre Peuple, qui adhérait formement  
- & contre son gré à la République Française. L'Article  
16 peut contredire quelques Articles secrets, ou déjà  
conclus, ou en négociation, avec quelques Puissances  
de l'Europe. L'Article 17 peut mettre les Armes à la  
main sur des Peuples nouvellement incorporés, en la

qu'ils soient mécontents de leur sort, & il justifie l'insurrection des forces.

Aucun des 21 Articles de cette Déclaration, n'est trop vaguement définie, mais simple & juste, ne serait dans le cas de contredire la Politique Française, & ne serait incohérent avec sa conduite, si le Gouvernement, sacrifiait ses Projets d'extension, à la Sécurité, à la tranquillité & aux Principes de justice de la Nation qu'il représente, renonçait à ses Conquêtes, & aimait les Peuples qui les habitent, mais de leur sort.

C'est dans les Actes publics d'une Nation qu'on peut juger sa Morale publique, & non pas dans de vaines Déclamations. Quand Merlin de Douay dit :

« Tandis que toute l'Europe retentit de la Proclamation de vos Principes de Sagesse & de justice, tandis que tous les amis de la Paix & de l'humanité rendent hommage au soin particulier que vous avez pris de déclarer au nom du Peuple Français, qu'il ne s'immiscerait jamais dans l'Examen & encore moins dans la Censure des Usages & de l'Organisation des Gouvernements Étrangers &c. &c. »

Merlin fait de belles Phrases, mais il écarte la question d'une manière très insidieuse : car il n'en est question dans la Motion de Grégoire des Usages & de l'Organisation des Gouvernements Étrangers, mais des Principes Politiques de la Nation Française, qui certainement font jusques

restent

apresent couverts d'un voile très obscur & très suspect, soit dans ses négociations, soit dans sa conduite Politique, Militaire & Administrative.

Un Peuple libre, qui aspire à donner à l'Univers des exemples de vertus & de morale publique, doit montrer plus de franchise, & se lier les mains à lui même par une Déclaration précise de ses Principes sur le Droit des gens. Ayant pour lui sa force & ses succès, le Peuple Français ne doit pas craindre que des humanes terrasses en puissent abuser. Il en beau de voir la Modération & la Sagesse assises sur un char de triomphe. C'est aux vainqueurs à donner l'exemple de la justice Universelle.

La Discussion de la Question de Combarcès, si les Limites de la France peuvent être reculées, & comment, sera vraisemblablement remortifié la vérité du milieu de tous les sophismes. C'est ce que je desine ardemment pour le bonheur & la gloire de ma Patrie & pour la tranquillité de l'Europe. C'est dans ces cas que les Français expieront toutes leurs Erreurs, & deviendront les modèles de la vertu Publique.

Cette modération dans la conduite extérieure, relative-ment aux autres Peuples, donnera l'espoir de retrouver la même vertu dans la conduite intérieure, surtout relativement au grand Devoir qui en à produire, & sans lequel rien ne peut aller, le Gouvernement.

jàvais déjà annoncé dans mon long Discours Politique que le Gouvernement n'allaît pas. Dernièrement à dire à l'Assemblée plénière, le Gouvernement ne marche pas, il se traîne.

Cette grande vérité devrait inspirer à la Convention plus d'impartialité qu'elle n'en montre depuis quelque tems sur cette importante matière. actuellement dans les Déclarations à l'ordre du jour on affecte d'aider les Royalistes avec les Terroristes, malgré leur incompatibilité, pour animer le Peuple contre la Monarchie Constitutionnelle, et le pousser exclusivement à la République Démocratique Constitutionnelle.

Démocratique Constitutionnelle

P. K. p. 114

on substitue ainsi une partialité factieuse à l'absence de la Disunion, seule convenable à la Dignité des Représentans d'une grande Nation.

De là la nouvelle Loy contre les Emigrés, dont sans doute quelques uns rapportent des vices très blâmables, qu'il faudrait découvrir et punir, mais dont la plus part sont des infortunés, corrigés par les humiliations et les anguisses d'une vie errante, que la Patrie devrait accueillir dans son sein avec bienveillance.

De là le nouveau Décret contre la Maison de Bourbon, qui luy enlève à perpétuité l'Etat Civique.

De là de nouvelles persecutions contre les Pictes, dont vraisemblablement quelques uns abusent de leur Ministère fanatique, qu'il faudrait réprimer personnellement sans s'exposer à renouveler l'Intolérance de Vendémiaire, et à l'étendre dans tout l'Empire.

De là la haine de la liberté de la Press qui pounoit  
éclairer la grande question du choix du Gouvernement.

De là le Dénôt qui condamne à la Deportation  
quiconque oseroit propager une opinion tendante à  
favoriser la Royauté.

De là enfin un nouveau système de compression  
et de terreur, plus dangereux peut-être que celui de  
Robespierre, par lequel sa marche n'est pas aussi  
violente, mais qu'elle enveloppe de plus de méthode  
et d'apparence légale, et par lequel ~~à l'Assemblée~~ l'air  
d'émaner de l'Assemblée entière.

La Convention Nationale paroit depuis quelque  
temps vouloir se charger du danger de trancher viol-  
-ement la grande question du Gouvernement. Elle  
tourne autour de la Constitution de 1793, comme si  
elle croyoit possible d'en faire la base d'un Gouverne-  
-ment raisonnable. Cependant les Attributs des Départemens  
et des Sections de Paris, les Journaux, enfin toutes les  
Trompettes de l'Opinion publique luy annoncent que  
cette Constitution en l'œuvre et l'appuy de la Tyrannie,  
faite à coups de hache, acceptée à coups de sabre, et  
empreinte du sceau de la Guillotine.

N'importe la Convention, exclusivement dévouée  
pour la République Démocratique, au moins en  
apparence, pour fonder cette République, prétend luy  
donner pour Pierre Angulaire cette Constitution de

1793, mais avec la précaution (sous prétexte de le faire  
marcher) de la reformer en entier, ou plutôt de l'abandonner,  
en masquant cette innovation sous le nom de Loix  
Organiques.

Le Rapport du 29 Germinal, ou 18 Avril, de Camba-  
cérès présente de grandes lumières, mais en même temps  
il est effrayant par la Masse de travaux qu'il annonce  
à faire pour arriver à la confection de ces Loix. Une  
Phrase de ce Rapporteur mérite toute attention. nous  
savons, dit-il, qu'un Gouvernement mal organisé ne  
peut avoir de Stabilité, & qu'il porte en lui même le  
principe de sa destruction prochaine.

La Monarchie Française, d'après les idées de ceux  
qui l'ont renversée, était un Gouvernement mal  
organisé, elle a duré quatorze cent ans, & toute  
sa période malheureuse ne présentait pas une  
réunion ensemble, Cumulation aussi hideuse de cruauté, de Tyrannie,  
de crimes & de calamités publiques de toute espèce,  
que les 29 mois qui se sont écoulés depuis le Règne  
de l'Apothéose de Marat jusqu'au 12 Germinal,  
ou 2 Avril de cette année.

Je ne suivrai pas Cambacérès dans tous les détails  
très méthodiques & très lumineux de son Rapport. dans  
sa Division, je suis frappé de la première partie des  
Loix Organiques, dans laquelle il propose trois  
Questions à déterminer.

1.° Les Principes pour reconnaître les Parties intégrantes du Territoire Français.

2.° Si ses limites peuvent être reculées, & comment elles peuvent l'être.

3.° Ses Distributions intérieures & locales.

Vous aurez dit il à la Convention, à prononcer sur la Question difficile des Conquêtes. lorsque le Peuple Français, forcé par la nécessité d'une juste Défense, s'emparera du Territoire de ses Agresseurs, rendra-t-il les Pays soumis par ses Armes?

La République Française consentira-t-elle à des Réunions? si elle doit pouvoir en admettre, comment pourront elles être demandées? comment, & par qui seront elles délibérées, acceptées, ou rejetées?

Ce sont les mêmes questions que j'ay proposées, & que j'ay cru devoir résoudre dans mon Coup d'œil Politique, un mois avant le Rapport de Cambaivert, & j'espère, pour le bien de ma Patrie, qu'elles amèneront les mêmes Résultats par le travail de la Commission des Onze, qui tiens jusqu'à présent un langage conséquent aux principes de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Le Devis qui termine en six Articles le Rapport de Cambaivert désigne un travail complet, non seulement sur le Gouvernement, mais sur les principes, c'est à dire sur une nouvelle Constitution,

qui ne serait ni celle de 1791, ni celle de 1793, il paraît que  
 la D<sup>ic</sup>te, jusqu'à présent, est purement démocratique.  
 une phrase cependant amène à l'Olygarchie, espèce  
 d'Aristocratie essentiellement indispensable dans  
 toute République. Voicy cette Phrase, donnée comme  
 principe, & qui en est réellement un.

Dans la main du Peuple sont tous les Pouvoirs  
destinés à maintenir l'Ordre Social. il en est qui  
exerce par luy même dans un Etat Démocratique :  
il en est qui délègue, parce que la nature des choses  
ne luy permet pas de les exercer directement : dans  
l'un ou l'autre cas, il fait un Acte de Souveraineté.

Il eût été plus exact de dire, dans l'Ensemble  
 du Peuple sont tous les Pouvoirs. car la France  
 présente de terribles preuves, que quand le Peuple  
 porte la main à l'Ordre Social, bien loin de le  
 maintenir, il le renverse. le seul Acte de Souverai-  
 neté qu'il doive se permettre pour assurer son  
 bonheur & sa force, est de déléguer tous les pouvoirs,  
 se contentant du Droit de sanctionner les loix qui  
 assurent sa liberté, & perpétuent sa Souveraineté.

Dans mon Coup d'ail Politique j'ay parallèlement  
 prévu que le Parti Jacobin forcerait par ses crimes &  
 ses violences la Convention Nationale à en venir  
 aux limites, auxquelles elle se refusait. N'en tair  
 fâcheux que le coup de force du 12. Germinal, ou  
 1<sup>er</sup> 2<sup>nd</sup> Avril ait été nécessairement trop précipité pour être

revêtu des formes de la loy, & qu'on puisse luy reprocher  
la forme arbitraire de ce que les Ministres des Cours  
appellent Coups d'Etat. mais toute la Nation a sincèrement  
applaudi à la Sentence de la Convention. à la vérité elle  
avoit donné le même assentiment à la Catastrophe funeste  
du 21 Janvier 1793, à l'arrêté des Girondistes, à celui de  
Danton, Hebert & Louis d'Autrey, à l'Exécution sans juge-  
ment préalable du tyran Robespierre & de ses complices,  
& à toutes les grandes Catastrophes qui ont fixé les plus  
sanglantes époques de cette terrible Révolution.

Le Peuple saucoute une à cette grande Tragedie, il  
applaudit à la mort de chaque Acteur. si Collot, Danton  
& Billaud eurent réuni, vraisemblablement les  
Adresses de félicitation eurent été tout aussi nombreuses,  
mais vraisemblablement eurent été d'un style très différent.

Il faut être très modéré sur les Coups d'urgence, qui  
sentent le Despotisme, & il est à souhaiter que celui  
du 12 Germinal soit le dernier que la Convention  
Nationale soit forcée de se permettre. Elle doit bien  
se pencher à pénétrer d'une grande vérité que luy a  
dit Cambacérès dans son Rapport. nous connaissons  
les inconvénients d'un Gouvernement provisoire,  
qui n'offre d'autre garantie au Peuple que la  
moralité de ceux qui gouvernent, & qui nourrit  
l'espoir de toutes les fractions. nous savons que  
parmi les Plages que la Tyrannie a faites, il en  
y en a qui ne peuvent être fermées que par un ordre de

choses définies & stable.

Namant du die toutes les Plages, car un Gouverne-  
ment stable sera le meilleur Universel qui guerira  
la maladie de la France, s'il en a piqué promptement,  
habilement & de bonne foy.

Les Français ont lutté six ans contre toute l'Europe  
& surtout contre eux mêmes pour acquies leurs libertés,  
ils l'ont conquise il s'agit de fixer un Gouvernement  
qui l'assure contre toutes les tentatives extérieures  
& intérieures de l'ambition & du Intérêt.

L'anarchie & la Tyrannie, qui en a été la suite,  
sont le produit de l'exageration de principes Meta-  
-phériques qu'on a voulu mettre en action, au lieu  
de les réserver comme de simples spéculations, utiles  
pour éclairer un petit nombre de législateurs.

La Souveraineté du Peuple existe pas toute la  
Terre, elle doit sous les charmes des Despotes, elle se  
repaît d'illusions sous les maximes des Républiques  
Historiques, elle s'agit hideusement dans les  
Républiques purement Démocratiques, elle en  
vigoureuse & salutaire dans une Monarchie Constitu-  
-tionnelle.

Le Peuple ne peut pas régner, pour son bonheur  
il faut qu'il soit conduit. Il doit, par des Représentants,  
faire sa Constitution & se loix, & en confier l'Exécution  
à un Gouvernement solide, ferme, & surtout peu  
nombreux.

607  
Quand la loy est faite, elle doit être la seule souveraine.  
le Peuple doit luy être soumis avec autant de précision  
que ses Souverains, une fois la Constitution faite, &  
consentie par toute la Nation, on ne doit jamais l'atta-  
quer en elle. le Français, plus qu'aucun autre  
Peuple doit à l'avenir avoir horreur des Révolutions.

L'Assemblée législative ~~est~~ par la Constitution d'un  
Peuple libre, toujours souverain, toujours représenté, doit  
être pu permanente, ou facile à convoquer par un  
mode assuré: elle doit examiner & présenter, séparément  
à ses Commettants, le vice de chacune des loix qui compo-  
sent l'ensemble de la Constitution, pour les corriger  
partiellement: mais l'ensemble de la Constitution  
doit rester sacré & inviolable. plus elle devient antique,  
plus elle a de force. c'en un arbre majestueux & sacré,  
dont le temps & l'expérience sajeunissent les rameaux,  
mais dont les siècles doivent approfondir les racines.

Tout homme doit d'une âme vive & forte préférer  
dans sa jeunesse la Constitution Républicaine. mais  
la réflexion mûrie par l'âge ramène bientôt à  
l'idée de la tranquillité & de la sûreté, & convaincra  
qu'on ne la trouve que dans une Monarchie modérée  
par une Constitution libre. on peut vivre sous un tel  
Roy sans en approcher, sans en être connu personnel-  
lement, même en servant l'Etat, & alors on n'a à craindre  
ni ses caprices, ni les vexations de ses Courtisans: au lieu

qu'on ne peut pas, quelque obscurité, que l'on affecte  
d'être, d'être soigné de sur le mouvement, Populaire,  
& de souffrir des agitations de la Démocratie, on est  
encore bien plus à plaindre si on a de l'ambition.

Les lois, le plus heureux & le plus puissant de tous  
les Démagogues que nous présente l'Histoire, fut celle  
au service du Peuple qu'il gouvernait, & fut souvent  
sur le point d'être la victime de la légèreté cruelle  
& soupçonneuse des Athéniens. Athènes n'était cepen-  
-dant qu'une très petite République; son territoire &  
sa population étaient bornés à la juste proportion  
de cette forme de Gouvernement. Les lois de Solon  
avaient balancé les pouvoirs d'une manière précise,  
& n'en que par les atteintes fréquentes données à sa  
Constitution par des Démagogues ambitieux, que  
le Peuple léger & violent se débaucha lui-même son  
bonheur & sa Ruine.

Il y a trop de ressemblance de caractère entre les  
Athéniens & les Français pour ne pas craindre les  
mêmes Résultats des agitations de la Démocratie.  
mais comme la Main du Peuple Français en-  
-dore cent fois plus nombreuse, ainsi que l'étendue de  
son territoire; ne qui ne formait que des tremblements  
de terre pour l'Afrique produisait des Volcans destruc-  
-teurs pour la France. l'exemple en recueilli, la Ser-  
-vitude en encore dans toute sa violence, & si la  
Démocratie est établie Constitutionnellement, les

Français se détruisent eux mêmes.

Le même danger existe pour elle dans une Constitution  
Républicaine Aristocratique. L'Oligarchie, qui entre  
hommes, qui depuis six ans se sont regardés comme  
parfaitement égaux, en devenait un petit nombre au  
dessus des autres, produisait dans les premiers la Tyrannie  
pour se soutenir, dans les derniers la Rébellion en  
permanence pour résister à ces Despotes de nouvelle  
date. aucun de ces dangers n'existe dans la Monarchie  
Constitutionnelle.

Celui par l'homme libre en France qui répugne au  
nom d'un Roy, c'est l'homme coupable qui avait un  
Supérieur, & dans le Supérieur l'Exécuteur de la loi, qui  
punit les crimes. ce sont ces hommes de sang, ces ambi-  
tieux, subalternes qui soufflent au Peuple la haine  
contre la Monarchie. c'est dans la persuasion  
intime où j'esuis que est le seul remède qui puisse  
rétablir en France le calme l'industrie, les Arts, le  
Commerce, qui puisse arrêter la fortune publique  
sur la sûreté inaltérable des propriétés, particulièrement  
que j'ay cru devoir traiter dans mon coup d'œil  
Politique la Monarchie Constitutionnelle.

Quoique vous ayez eü, Monsieur, la complaisance  
de me donner cet ouvrage de votre style sage & brillant, je  
présomme que votre opinion peut être différente de la  
miennne. Né dans une République sagement gouvernée  
circonscrite dans ses moyens, par conséquent sans ambi-  
tion

publique, dont les citoyens peu nombreux, occupés  
d'un grand Commerce, sont dévoués, par l'industrie  
le travail & l'apais du gain, des passions furieuses  
qui agitent les hommes riches & les Disciples de ma Patrie;  
vous devriez voir le souverain bonheur dans le Gouver-  
nement Républicain, parce que vous jouiriez de  
tous ses avantages, sans éprouver aucun de ses  
Dangers. Votre bonheur en réel, il en résulterait à votre  
position, il en résulterait sur votre association d'une  
grande Constitution Nationale, la Confédération  
Germanique, qui vous garantirait de toute invasion  
extérieure. Si par les suites de l'esprit de Révolution &  
surtout de partage, qui agitent l'Europe depuis vingt  
ans, la Mer Germanique était divisée, si ce fait  
-ceau de Romeaux faibles se séparait, votre sûreté  
serait perdue, votre bonheur serait détruit & vos  
richesses vous attireraient bien vite un Mépris.

Jouiriez de votre faiblesse qui vous saurait des Passions  
agitatrices; mais persuadés vous bien qu'avec  
le Gouvernement Républicain Olygarchique  
conviens à une seule ville, aucun il en permit  
pour un grand Empire. votre Constitution en Demo-  
-cratique, parce que le Commerce établit l'égalité  
raisonnable & exclut les Privilèges; mais votre Gouver-  
nement en Olygarchique le Peuple en souverain,  
mais pour son bonheur le pouvoir en délégué, s'il  
l'exerçait lui-même, bien sûr votre Commerce serait

réduit la magnifique ville de Hambourg au rang de simple  
 effrayant de Genève.

Contentez vous d'être sagement libre, & soyez bien  
 convaincu que comme l'existence de la France, le  
 caractère sultaneux de ses nouveaux Habitans, le  
 relâchement de leurs mœurs, l'oisiveté & le luxe de ses  
 grandes villes, le mélange de sa population agricole  
 commerçante & Militaire, sont le contre pied de votre  
 position; le système Constitutionnel doit être précisé-  
 tement opposé; & qu'autant la République est  
 nuisable au maintien de la liberté & au bonheur  
 de votre Peuple sage & occupé de travaux Uniformes,  
 autant la Monarchie Constitutionnelle en nuisant  
 à une Nation aussi impétueuse & aussi variée que  
 la Française, pour amuser sa liberté & son bonheur.

Cette longue lettre en devenant un Livre dans lequel  
 j'ay eu de voir renfermer tout ce qui tend à l'objet qui  
 m'occupe essentiellement, le bien être de ma Patrie.  
 mon Apologie n'en est que l'objet Secondaire. ma  
 justification me suffit à ceux, qu'autant qu'elle  
 pourra persuader à mes Compatriotes, qui ont  
 connu présent, honneur de leur confiance, ou chargé  
 de leur proscription, toute les facultés de mon âme  
 appartient à ma Patrie; que tout mon desir est  
 d'aider avec ma Plume à les ramener aux principes  
 de la justice, de la bienfaisance & du bonheur, comme

j'ay contribué avec mon épée à leur ouvrir la carrière  
de la gloire. je remplirai le devoir jusqu'au dernier  
souffle de ma vie.

Cette lettre de remerciement que j'ay entrepris de vous  
écrire pour vous donner, Monsieur, un témoignage public  
de ma reconnaissance & de mon estime, est devenue par  
les circonstances un ouvrage plus volumineux que je n'ay  
crû d'abord le faire. je m'imaginois en vous écrivant plaider  
ma cause devant l'Aréopage peu nombreux des vrais  
philosophes, & des hommes sensibles, mais par deux grandes  
Raisons, les plus nobles de toutes, l'Amour de la liberté &  
la Philantropie.

M. p. 177

Ne me reste plus qu'à m'adresser à vous que je desirois être  
à portée de vous connaître personnellement, pour changer  
en une amitié durable la haute estime avec laquelle  
je suis Monsieur,

votre sincère serviteur

Dumouriez

- » Proclamation du Marechal Prince  
» de Saxe Cobourg, General en Chef des Armées  
» de la Majesté l'Empereur & de l'Empire.  
» Le General en Chef Dumouriez m'a communiqué  
» sa Déclaration à la Nation Française. j'y trouve les  
» sentimens, & les principes d'un homme vertueux,  
» qui aimant véritablement sa Patrie, voudroit faire  
» cesser l'Anarchie & les Galvanités qui la déchirent, en  
» leur procurant le bonheur d'une Constitution & d'un

« Gouvernement sage et solide .

« Je sais que c'est le vœu unanime de tous les  
« Souverains que des Factieux ont armé contre la France,  
« et principalement celui de sa Majesté l'Empereur et  
« de sa Majesté Prussienne .

« Rempli d'estime encore pour l'Ensemble d'une Nation  
« si grande et si généreuse, pour laquelle les Principes immu-  
« ables de la Justice et de l'honneur furent jadis saurés,  
« avant qu'à force d'attentats, de bouleversements et de  
« prestiges, on soit parvenue à en égares et à en corrompre  
« cette Portion, qui sous le masque de l'humanité et du  
« Patriotisme, ne parle plus que d'assassins et de poi-  
« gnards : je sais aussi que ce vœu est celui de tout ce  
« qu'il y a en France d'honnêtes, de sages et de vertueux .

« Profondément pénétré de ces grandes vérités, ne desi-  
« rant que la Prosperité et la gloire d'un Pays déchiré par  
« tant de convulsions et de malheurs, je déclare par la  
« présente Proclamation, que je soutiendrai de toutes les  
« forces qui me sont confiées les Intentions généreuses et  
« bienfaisantes du Général en Chef Dumouriez et de sa  
« brave Armée .

« Je déclare en outre que venant récemment et à  
« plusieurs reprises de nous battre en ennemis vaillants,  
« intrépides et généreux, je ferai joindre, si le Général  
« Dumouriez le demandait, une Partie de mes Troupes, ou  
« toute mon Armée à l'Armée Française, pour coopérer  
« en amis et en compagnons d'Armes, dignes de s'estimer

» réciproquement à rendre à la France son Roy Consti-  
 » tutionnel, la Constitution qu'elle s'était donnée, & par  
 » conséquent les moyens de la Rectifier, si la Nation la  
 » trouve imparfaite, & ramener ainsi en France, comme  
 » dans le reste de l'Europe la Paix, la confiance, la tran-  
 » quillité & le bonheur.

» Je déclare par conséquent icy, sur ma parole  
 » d'honneur, que je ne viendrai nullement sur le Terri-  
 » toire Français pour y faire des Conquêtes, mais  
 5 » uniquement & purement aux fins cy dessus  
 » indiquées.

» Je déclare aussi, sur ma parole d'honneur, ~~que si les~~  
~~opérations militaires exigent que l'une ou l'autre Place forte~~  
~~soit remise à mes troupes, je ne la regarderai jamais que comme~~  
 » que si les Operations Militaires  
 » exigent que l'une ou l'autre Place forte soit remise  
 » à mes troupes, je ne la regarderai jamais que comme  
 » un Dépôt sacré, & m'engage icy de la manière la plus  
 » expresse & la plus positive, de la rendre aussitôt que le  
 » Gouvernement qui sera établi en France, ou le brave  
 » Général avec lequel je vais faire cause commune,  
 » ~~me~~ le demanderont.

» Je déclare enfin que je donnerai les ordres les plus  
 » sévères, & prendrai les mesures les plus vigoureuses &  
 » les plus efficaces pour que mes troupes ne commettent  
 » pas le moindre exès, ne se permettent pas la moindre  
 » exaction ou la moindre violence, & respectent par  
 » tout les Personnes & les Propriétés sur le territoire

86  
" Français; & que quiconque de mon Armée ôseroit contre  
" venir à mes Ordres, seroit puni sur le champ de la mort la  
" plus ignominieuse.

" Donnè à mon Quartier General de Mons le 5 Avril  
" 1793

" signé P. Cobourg, F.M.

celle en cette Piece, qui fait plus d'honneur à la prévoyance  
du P.<sup>e</sup> de Cobourg qu'à celle des Ministres des Puissances  
Coalées, qui l'ont fait anéantir par une seconde Procla-  
- mation aussi inique que maladroite. Quand le Temps  
aura fermé toutes les Playes, quand il aura calmé toutes  
les Passions, l'Histoire, impartiale dans sa Severité,  
si elle a la verité, les Français, revenus de leurs Erreurs,  
rendront justice à mon Patriotisme, & l'Europe entière  
aprouvera les vûes sages, prudentes & justes du Prince  
de Cobourg, elle attribuera à des Ministres coupables  
tous les malheurs qui luy ont attirés leur avide  
mauvaise Foy.

3

Post Scriptum.

Le 30 May

Comme j'allais, Monsieur, fermer mon Paquet, j'apprens deux Evénemens très importants. le premier est le Danger qui a couru la Convention Nationale & toute la France le 21 May. cet Evénement étoit prédit dans mon Coup d'oeil Politique, en une sorte deçon pour les Représentants de la Nation, qui n'auraient jamais dû composer avec des Scélérats. la première de toutes les vertus publiques est la Justice. les Erreurs méritent la flémené. le crime exige la sévérité.

Le second en le Traité avec la République Bratave. il est diametralement opposé à la conduite que j'avois qu'en bonne Politique, autant que par esprit de justice, la Nation Française aurait dû tenir à l'égard d'une Nation estimable. le Traité recevra certainement des modifications, lorsque le temps aura amené les Principes qui doivent servir de base aux Alliances entre des Peuples libres.

Le n'est pas ainsi qu'on eût traité avec la Hollande, si je n'eusse réuni à pénetrer par Douvres au mois de Mars 1793. je rendis justice à l'habileté avec laquelle le General Pichegru a conquis tout le territoire Bratave, sans être arrêté par la rigueur du Climat & par la famine. Je suis bien éloigné de chercher à diminuer la gloire des Generaux Français & de mes invincibles Compatriotes.

Mais je suis obligé de repousser encore une calomnie qui m'a été très sensible, en exposant la différence des circonstances de l'Invasion de la Hollande en 1795 & de celle que j'ay tentée en 1793.

En Janvier 1795, les Rivieres, les Canaux, les Inondations, par des fers d'un flux, extraordinairement

70  
rigoureux, etaiens Devenus un terrain ferme, qui donna it  
à Quatresingt mille hommes vainqueurs la faculté de  
tourner toutes les fortifications que l'art de la Défense a  
calculés dans le Pays sur le secours d'un Element qui  
n'existait plus, etant devenu solide.

13 — Les Anglais, seuls, mal commandés, traïs dans le Pays,  
frappés de terreur à la suite de leurs défaites répétées, n'ont  
pas pû s'opposer à la volonté d'une Nation entière, qui  
tendait les bras à ses libérateurs. quels devoirs, imposait à  
la Generosite Française un titre aussi glorieux!

14 — En Mars 1793, forcé par les circonstances à attaquer  
brusquement la Hollande, sans avoir pû préparer cette  
Expédition, ne pouvant pas diminuer l'Armée de la Belgique,  
n'ayant à ma disposition que treize mille hommes pour  
une Entreprise aussi importante, ayant à traverser des  
Rivieres, des Canaux, des Inondations, encore accrûes par  
une saison pluvieuse et l'emperec; j'eûne cependant réussi  
dans mon Projet, si l'Armée chargée de couvrir le Siege de  
Maestricht se fût réunie pour défendre la Roer, useût conte-  
nu encore huit jours les Ennemis, car Maestricht se fût  
reûdu.

15 — Alors bien loin de te cont saine de abandonner mon Atta-  
que pour aller me remettre à la tête d'une Armée débandée,  
j'en aurais tiré des Renforts, pour penetrer en Hollande sur  
tout le front du Nord yk, de Forcum et de Nimegue. Tous  
les Evénements qui ont fait échouer mon Plan me sont  
changés, on a eû la haine injuste de les jeter sur moy.

Le Passage du Nord yk n'a manqué que par la faute du  
Lieutenant Colonel Daendels, qui n'a point obéi à l'Instruction  
très détaillée qu'il avoit de s'emparer avec rapidité, à la tête de

L'Avantgarde D'atave, de la Riv. Méridionale du Rhin, pour  
 s'emparer de toutes les Embarras, qui ont eu le tend de se retirer à  
 l'autre Riv. - c'est le choix de cet Officier, devenu depuis Général de  
 Division, & célèbre dans l'Invasion de 1795, qui a déterminé le  
 mauvais succès. J'étais auprès de moy le Colonel de Niss, homme d'un  
 grand mérite, plein de courage & de sagesse, jouissant d'une bonne  
 réputation personnelle, qui le rendait plus propre à réussir, s'il eût été  
 chargé de cette Avantgarde.

P. M.  
 P. 183

C'est précisément l'importance du Colonel de Niss, qui, désigné  
 Marechal de Camp par le Conseil Executive de France, destiné à jouer  
 un rôle supérieur dans la Révolution de sa Patrie, qui m'a empêché  
 de lui donner l'Avantgarde D'atave, sous les ordres du Gen. Berneron,  
 j'ay cru devoir le garder auprès de moy, comme un des principaux  
 Chefs de la Nation. Cette décision de ma part est devenue une faute,  
 parce que Daendels n'a point alors rempli son devoir. On a persuadé  
 aux D'ataves que j'avais manqué cette Expédition à dessein.

On leur a dit aussi que j'avais eu des conférences avec le Grand  
 Pensionnaire Van Spiegel pour trahir la Hollande. Je n'en ai vu de ma vie,  
 et il n'eût pas été possible de le voir à l'insçu de mon Armée, quand même  
 il fût venu me joindre à la frontière. Quant à ma Correspondance avec  
 le Ministre, elle est ainsi que sa personne entre les mains des Etats  
 Généraux, je desiré qu'ils vérifient les faits, & me rendent justice.

Enfin on a dit qu'après la reddition de Breda j'aurais dû abandonner  
 le Projet du passage du Meuse, & marcher à Gorcum.

La prise de Breda a été suivie de celle de Geertruydenberg, je n'avais  
 que treize mille hommes, il fallloit que je continuas à bloquer Breda  
 op-Zoom, Sternberg & Williemstadt sur ma gauche, car si les Garni-  
 sons de ces Places se fussent réunies, elles eussent au moins coupé ma  
 Communication avec Amvers. La moitié de ma petite Armée suffisoit  
 à peine à cet objet. Il ne me fût resté que sept à huit mille hommes avec

lesquels je devois nécessairement prendre Heurden avant de marcher à Gorcum, & en même temps masquer sous le Duc, que je devois laisser derrière moy ainsi l'Invasion par Gorcum ne pouvoit réellement s'exécuter qu'après que la Reddition de Maestricht m'auroit procuré un Renfort de dix à douze mille hommes, pour franchir de vive force tous les Obstacles.

J'aurois l'Jurés le plus fort à réussir dans l'expédition de la Hollande, ce que j'ay détaillé dans mes Mémoires. comment les Hollandais ont ils pu croire un moment les Calomnies des Jacobins? ils doivent juger au contraire surtout depuis que les Français sont entrés chez eux, que non seulement j'ay agi de bonne foy dans tout le Cours de cette Expédition, mais encore que mes Intentions étoient conformes à leur bien être, à leur tranquillité intérieure, & à l'établissement chez eux d'un Gouvernement libre & indépendant. ma conduite avec les Belges leurs voisins en un sur garant de mes vrais sentimens, bien détaillé dans mon Coup d'œil Politique.

Si je n'eusse réuni, bien loin que le séjour de l'Armée Française dans leur Patrie eût laissé des traces profondes de vexations, d'abus de pouvoir, de dépouillement, aggravés encore par un Traité Spoiliateur, j'espérois faire servir l'Alliance de deux Nations également libres à écarter l'Anarchie & la Tyrannie qui ont affligé ma malheureuse Patrie. le Peuple Hollandais en juste & sage, il recouvrera un jour de ses Injures sur mon compte, & son estime sera un triomphe de plus pour moy sur mes Ennemis. /.

Tâchez, mon bon ami, en disputant bien, de  
 reunir à tixer quatre cent, ou au moins trois cent  
 cinquante Louis d'or, mais ne ceder pas à moins  
 de trois cent pour deux cent mit, argent comptant,  
 dont moitié en or. avertinez que son gain dépend  
 de la promptitude à faire sa publication, qui doit  
 paraître avant la Reunion du Parlement d'Angleterre  
 & des Négociations qui en seront la suite. <sup>125 L. argent comptant</sup>  
<sup>100 - 150 L.</sup>  
<sup>100 - 200 L.</sup>  
 exigez aussi deux Exemplaires reliés de ces ouvrages,  
 dont vous en garderez un que j'offre à l'amitié, &  
 deux Exemplaires reliés des premiers mémoires, & deux  
 idem de la traduction de Giffannes.

les Français font de grands progrès, ils seront tous  
 peu maîtres de tous les Pays bas jusqu'à la Meuse.  
 Je vous embrane ainsi que madame.

Le 2<sup>es</sup> juillet 1794. *avec ami Rivelli.*

je vous renvoye l'obligation de Hoffmann, qu'il  
 se méfie d'Archenthal, quant à cet ouvrage,  
 ces honnâmes cherchiera à le satyriser. /

envoyez moy le manuscrit que mon camarade vous  
 reportera demain matin, c'en pour une petite correction.









